

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 3 Novembre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC

1. — Questions au Gouvernement (p. 7416).

CIRCULAIRE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE LA CORRÈZE (p. 7416).

MM. Mexandeau, Haby, ministre de l'éducation.

INDEMNITÉS SPÉCIALES DE MONTAGNE (p. 7416).

MM. Besson, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

AUTONOMIE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE (p. 7417).

MM. André Laurent, Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, chargé de l'action sociale.

LIMOGEAGE DU VULCANOLOGUE HAROUN TAZIEFF (p. 7417).

M. Henri Michel, Mme Saunier-Seïte, secrétaire d'Etat aux universités.

DÉGRADATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION (p. 7417).

MM. Antagnac, Haby, ministre de l'éducation.

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX ENSEIGNANTS DE LA CORRÈZE (p. 7417).

Mme Constans, M. Barré, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

MENACE DE FERMETURE DE L'ENTREPRISE GERVAIS-DANONE DE MARSEILLE (p. 7418).

MM. Lazzarino, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture.

EXPULSIONS ET SAISIES A DOMICILE (p. 7418).

Mme Chonavel, M. Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS EN CORSE (p. 7418).

MM. de Rocca Serra, Poniakowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

CONSTITUTION DE FICHIERS STATISTIQUES ET POLITIQUES (p. 7419).

MM. Gantier, Poniakowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE HAUT-RHIN (p. 7419).

MM. Hausherr, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

DOPAGE DES COUREURS CYCLISTES (p. 7420).

MM. La Combe, Soisson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

ÉVACUATION DE BASSE-TERRE (p. 7420).

MM. Guillod, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

BUREAU D'ACCUEIL DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (p. 7420).

MM. Maujoudan du Gasset, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

INDÉPENDANCE DU TERRITOIRE DES AFARS ET DES ISSAS (p. 7421).

MM. Omar Farah Iltireh, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

RESTAURATION DES VITRAUX DE CHARTRES (p. 7421).

M. Rabreau, Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la culture.

LICENCIEMENTS A QUIMPER (p. 7421).

MM. Bécarn, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

2. — Mises au point au sujet de votes (p. 7422).

MM. Voisin, Cermolacce, le président.

3. — Utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel-Dassault. — Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 7422).

M. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Discussion générale: MM. Montdargent, Charles Bignon, de Bénouville. — Clôture.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique (p. 7428).

Amendements n° 2 de M. Jean-Pierre Cot et 4 de M. Kalinsky: MM. Jean-Pierre Cot, Montdargent, le rapporteur, Foyer, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement; Donnez. — Rejet, par scrutin, de l'amendement n° 2; rejet de l'amendement n° 4.

Amendements n° 3 de M. Jean-Pierre Cot, 5 de M. Kalinsky et 6 de M. Garcin: MM. Jean-Pierre Cot, Garcin, le rapporteur. — Rejet, par scrutins, des trois amendements.

Amendement n° 1 de M. Julien Schvartz: MM. Julien Schvartz, le président de la commission, le ministre, Ducoloné, Labbé. — Retrait.

Titre. — Adoption (p. 7433).

MM. Ducoloné, le président.

Vote sur l'ensemble (p. 7433).

Explications de vote:

MM. Villa, Jean-Pierre Cot, Labbé.

Adoption, par scrutin, de l'article unique de la proposition de résolution.

4. — **Constitution d'une commission d'enquête.** — Nomination des membres (p. 7434).

5. — **Loi de finances pour 1977 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7434).

Qualité de la vie.

II. — **JEUENESSE ET SPORTS (suite)** (p. 7434).

MM. Bouvard,
Huguet,
Royer,
Corrèze,
Vacant,
Ehrmann,
Besson.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

6. — **Ordre du jour** (p. 7441).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DUAREC, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— I —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

CIRCULAIRE DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE DE LA CORRÈZE

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Une récente circulaire de l'inspecteur d'académie de la Corrèze informe les chefs d'établissement qu'ils doivent « éviter de participer à toute réunion publique pendant la campagne électorale de l'élection législative partielle d'Ussel », circonscription dans laquelle se présente notamment M. Jacques Chirac.

Monsieur le ministre, approuvez-vous le contenu de cette directive qui tente de limiter les droits que la Constitution de la République reconnaît à tous les citoyens, qui apporte une entrave à l'une de nos principales libertés publiques et qui est en contradiction avec les affirmations du Président de la République lui-même ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur Mexandeau, je vous remercie tout d'abord de faire en sorte que les réunions électorales de M. Jacques Chirac aient du succès. (Rires et applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Guy Ducloné. C'est le candidat officiel !

M. le ministre de l'éducation. Je vous remercie également du soin que vous prenez pour faire respecter la volonté du Président de la République.

Telle est bien mon intention et je peux vous assurer que les fonctionnaires placés sous mon autorité sont convaincus de cette nécessité.

En ce qui concerne la circulaire d'un inspecteur d'académie que vous avez mentionnée, des circonstances malheureuses ont fait qu'un texte tronqué a été diffusé et, qui plus est, à des personnes auxquelles il n'était pas destiné. L'inspecteur d'académie a ensuite fait le nécessaire afin de préciser sa pensée. Lorsque je lui ai demandé, avant que vous ne posiez votre question, des indications sur son attitude, il m'a répondu que sa circulaire ne s'adressait qu'aux inspecteurs départementaux, aux proviseurs et directeurs de collège et concernait leur participation officielle à certaines manifestations.

Or il est conforme à l'obligation de réserve que les fonctionnaires d'autorité — qui, bien entendu, ne doivent en rien être privés de leurs droits de citoyens — n'utilisent pas leur titre et leur fonction officielle à l'appui de l'expression de leurs opinions.

C'est dans cet esprit que M. l'inspecteur d'académie concerné a signé cette circulaire, en prohibant la participation officielle aux réunions publiques de la campagne électorale. Le mot « officiel » avait été oublié dans le premier texte de la circulaire. Il a ensuite été rétabli. Cette mise au point nécessaire va dans le sens que, comme vous, j'estime souhaitable du point de vue du droit. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Pierre Mauger. C'est une bonne mise au point !

INDEMNITÉS SPÉCIALES DE MONTAGNE

M. le président. La parole est à M. Besson.

M. Louis Besson. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et concerne la politique de la montagne et de la zone défavorisée dite de piémont.

Le montant de l'indemnité spéciale de montagne, inchangée depuis 1973, a subi une érosion de 40 p. 100 environ. De plus, les indemnités spéciales de montagne pour extension de la zone qui ont été créées par l'arrêté du 28 avril 1976 ne sont toujours pas versées aux intéressés.

Votre projet de budget pour 1977 ne prévoit pas de revalorisation de cette indemnité spéciale de montagne, presque rien pour les pluri-actifs et les retraités de moins de soixante-cinq ans. Par ailleurs, il vous manque plus de 50 millions de francs pour appliquer le barème communautaire alors que vous inscrivez les sommes prévues pour le remboursement du F. E. O. G. A. qui en sont une condition. Enfin, vous ne prévoyez pas le moindre centime pour l'attribution des indemnités spéciales de montagne en zone défavorisée dite de piémont.

Le respect des engagements pris exigerait près de 300 millions de francs supplémentaires, dont 195 pour la seule actualisation du montant de l'indemnité spéciale de montagne. Or le projet de loi de finances pour 1977 réduit de 20 millions les crédits, qui passent de 329 à 309 millions de francs.

Quelles initiatives comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour que la montagne ne soit pas sacrifiée une fois de plus dans les faits et pour que soient enrayés les reculs successifs d'une politique à peine amorcée et pourtant annoncée à grand renfort de publicité ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. En application de la directive communautaire, deux types de zones ont été définis.

Dans les zones de montagne, des sommes importantes ont été versées aux exploitants. Effectivement, en cours d'année, les crédits se sont révélés insuffisants. Mais je puis vous donner l'assurance que le nécessaire sera fait pour combler le retard dès le début de l'année 1977. Nous n'imaginons pas en effet que l'extension de la zone allait revêtir une telle ampleur et nos efforts ont dépassé nos prévisions.

En ce qui concerne les zones défavorisées hors montagne, nous avons présenté nos propositions à la Communauté. D'après les indications qui m'ont été données, ces propositions sont sur le point d'être assez largement acceptées. J'espère qu'elles seront adoptées par le conseil des ministres de l'agriculture, en décembre ou en janvier.

A l'avenir, il pourrait être envisagé de définir à l'intérieur de ces zones défavorisées une zone dite de piémont en faveur de laquelle des mesures spécifiques seraient prises.

En tout état de cause, la correction des inégalités n'est pas seulement assurée par le versement des indemnités spéciales de montagne, qui sont plafonnées à quarante unités de gros bétail, soit 8 000 francs par exploitation et 16 000 francs pour deux frères travaillant en G.A.E.C., mais aussi par le B.A.P.S.A. qui, comme je le montrerai demain en présentant le budget de l'agriculture, accomplit un effort important de réduction des inégalités.

C'est ainsi que le département de la Savoie versant sept millions de francs de cotisations reçoit 136 millions de francs de subventions. Il s'agit, là aussi, d'une correction des inégalités que subit la montagne. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

AUTONOMIE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT
AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE

M. le président. La parole est à M. André Laurent.

M. André Laurent. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, chargé de l'action sociale.

Le projet tendant à rendre autonomes, à compter du 1^{er} janvier 1977, les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, inquiète les enseignants et les éducateurs.

Connus pour leurs actions de formation des animateurs de centres de vacances, les C.E.M.E.A., qui sont des associations régies par la loi de 1901, sont gestionnaires en France de cinq centres, dont celui de Phalempin situé dans ma circonscription.

Ce projet mettrait en péril l'emploi de cent salariés et la formation de mille éducateurs. De plus, il ne semble pas être compatible avec l'esprit de la loi d'orientation du 30 juin 1975 qui fait de la formation des handicapés et, a priori, de leurs éducateurs, une obligation nationale.

Quelles mesures comptez-vous prendre afin d'éviter l'affaiblissement de ce secteur ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé, chargé de l'action sociale.

M. René Lenoir, secrétaire d'Etat. Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active n'envisagent ni de fermer les écoles ni de licencier du personnel mais, tout au plus, de fédérer entre elles quelques écoles en leur donnant plus d'autonomie.

Il s'agit donc d'une question interne à l'association qui n'aura aucune répercussion sur l'agrément donné à celle-ci pour former des personnels sociaux. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. André Fanton. Voilà un bon exemple de réponse brève !

LIMOGEAGE DU VULCANOLOGUE HAROUN TAZIEFF

M. le président. La parole est à M. Henri Michel.

M. Henri Michel. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Nous venons d'apprendre le limogeage du vulcanologue Haroun Tazieff par l'Institut de physique du globe, dont il était depuis des années l'un des responsables éminents.

Dans quelles conditions et pour quel motif exact ce limogeage a-t-il été effectué ? Est-ce parce qu'il a été le seul vulcanologue à avoir émis un avis — qui s'est révélé exact — sur l'évolution de la Soufrière ? Est-ce pour d'autres raisons et, dans ce cas, lesquelles ?

Toutes les instances compétentes ont-elles été consultées avant la grave décision prise à l'encontre d'un de nos plus brillants spécialistes de la recherche ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, M. Haroun Tazieff avait été désigné par le conseil de l'Institut de physique du globe pour diriger une des sections de cet institut. Or, cette instance a retiré cette direction à M. Haroun Tazieff.

Cette décision ne contrarie en rien la carrière de M. Haroun Tazieff au Centre national de la recherche scientifique où il reste directeur de recherche. La direction du C.N.R.S. a d'ailleurs mis à sa disposition des moyens pour qu'il puisse poursuivre ses recherches. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

DÉGRADATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

M. le président. La parole est à M. Antagnac.

M. Jean Antagnac. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Les parents d'élèves, à l'appel de la fédération Cornec, manifesteront dans toute la France, les 6 et 7 novembre, pour protester contre la situation qui est faite au service public de l'enseignement, contre l'absence de gratuité réelle, contre l'alourdissement des charges, contre la faiblesse des bourses, l'insuffisance des transports et la lourdeur des effectifs. Ils manifesteront aussi pour demander la mise en œuvre d'une pédagogie d'aide et de soutien.

Monsieur le ministre, avez-vous l'intention d'annoncer des mesures nouvelles pour mettre fin à la dégradation du service public d'éducation et empêcher que ne s'aggravent les inégalités entre les enfants suivant leurs origines familiales. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Pierre Mauger. Si vous et vos amis vous votiez les crédits !...

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le député, je n'ai certainement pas l'intention d'intervenir en quoi que ce soit dans un projet de grève d'une association de parents d'élèves.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Elle est suffisamment majeure pour savoir ce qu'elle a à faire, même si je considère qu'il s'agit d'une action totalement gratuite.

Pour le reste, ce que vous appelez la dégradation du service public n'a pas de signification à mon sens. Vous serez très prochainement appelé à vous prononcer sur le budget de l'éducation et vous verrez que son augmentation est loin d'être la traduction d'une dégradation. Reconnaissant le fait, j'espère que vous le voterez. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Pierre Mauger. Très bien ! Que les communistes votent le budget !

M. André-Georges Voisin. M. Antagnac votera contre !

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX ENSEIGNANTS DE LA CORRÈZE

M. le président. La parole est à Mme Constans.

Mme Hélène Constans. Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre, concerne un sujet déjà évoqué tout à l'heure par M. Mexandeau.

En effet, M. le ministre de l'éducation n'a pas apporté de réponses véritables aux questions qui lui ont été posées.

Les faits sont connus. Une circulaire a été diffusée en haute Corrèze par les services départementaux de l'éducation. Cette circulaire, même si elle fut édulcorée par la suite, et non annulée, constitue une atteinte évidente et intolérable à la liberté d'opinion des fonctionnaires et à leur droit d'expression. Si elle devait être appliquée, cela reviendrait à faire des fonctionnaires des citoyens diminués, des sous-citoyens. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

On peut même se demander si les fonctionnaires ont encore le droit de se porter candidats à une élection. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

Cette circulaire appelle donc plusieurs questions.

Est-ce la première fois qu'une telle circulaire est adressée aux directeurs et chefs d'établissements ? Si oui, est-ce par hasard que cela s'est produit dans la circonscription d'Ussel ?

Que signifient les mots : « participation officielle » employés par M. le ministre de l'éducation ? Cette notion nous paraît très extensive.

Il est évident que l'inspirateur d'une telle circulaire fait peu de cas des libertés démocratiques, et qu'il croit plus aux méthodes d'intimidation qu'aux vertus d'un débat politique sur le fond des problèmes.

M. Pierre Mauger. On ne peut être juge et partie !

Mme Hélène Constans. Il importe donc de savoir qui a été le véritable instigateur de la circulaire.

Le Premier ministre va-t-il, en répondant à ma question, condamner cette action parfaitement antidémocratique, ce que n'a pas fait M. le ministre de l'éducation, dans la réponse qu'il a faite à M. Mexandeau ? S'engagera-t-il à ce que cela ne se reproduise plus ?

Le Gouvernement a-t-il ordonné, et quand, l'annulation — et non une simple édulcoration — de cette circulaire, comme le lui a demandé M. Pranchère, député de la Corrèze ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Madame le député, à l'occasion d'une question précédente, le ministre de l'éducation a répondu sur ce point de façon parfaitement claire. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

Le Gouvernement n'a pas de leçon de démocratie à recevoir en la matière, et tout commentaire supplémentaire de ma part serait superflu. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.)

MENACE DE FERMETURE DE L'ENTREPRISE GERVAIS-DANONE DE MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Lazzarino.

M. Georges Lazzarino. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Les salariés de l'usine Gervais-Danone de Marseille viennent d'apprendre que l'entreprise fermera ses portes au début de l'année prochaine, la cessation d'activité étant prévue pour le 31 mars 1977.

Ainsi, 150 salariés, parmi lesquels près de 40 p. 100 de femmes, perdront leur emploi dans notre ville déjà si durement frappée par le chômage.

En effet, la désindustrialisation s'accélère, notamment dans cette vallée de l'Huveaune où la société Titan-Coder n'emploie plus que 400 salariés sur les 1 200 qu'elle occupait, tandis que les menaces se précipitent à la société des moteurs Baudoin.

Le département des Bouches-du-Rhône comptant plus de 50 000 chômeurs, il est évident que toute promesse de reclassement est fallacieuse.

L'entreprise marseillaise concernée fait partie d'une société géante de l'industrie alimentaire, le groupe Boussois-Souchon-Neuvisel—Gervais-Danone.

Le trust B. S. N. possède des usines en Belgique, en Allemagne, au Brésil et au Mexique. Et voici que cette multinationale ferme maintenant l'entreprise de Marseille pour reporter la fabrication sur la nouvelle usine qu'elle vient d'installer en Italie.

Pourtant, l'usine Gervais-Danone mise en service il y a quinze ans est moderne. Une partie de son matériel a été renouvelé il y a deux ans à peine. Elle est dotée des techniques les plus avancées; elle a bénéficié de subventions de l'Etat.

Il s'agit là d'une nouvelle illustration de la malfaisance des sociétés multinationales préoccupées uniquement de l'accroissement de leurs profits.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour que cette entreprise poursuive ses activités et que soit ainsi préservé l'emploi de ses 150 salariés? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Pierre Mauger. Supprimez les syndicats qui sèment la pagaille partout!

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Je regrette de vous décevoir, monsieur Lazzarino, en vous présentant le visage du ministre de l'agriculture au lieu de celui du ministre de l'industrie et de la recherche. (Sourires.)

Au mois de septembre dernier, la direction du groupe Gervais-Danone a annoncé pour le 31 mars 1977 la cessation d'activité de l'usine de Marseille qui emploie 150 salariés.

Le groupe a été contraint de prendre cette décision. En effet, la production de cette usine est essentiellement destinée à l'exportation sur le marché italien. Or les désordres monétaires, le cautionnement de 50 p. 100 réclamé aux importateurs en Italie, la taxe de 10 p. 100 prélevée sur tout achat de devises, qui n'a été appliquée que pendant quinze jours, mais qui vient d'être remplacée par une taxe de 7 p. 100 applicable durant quatre mois, ont créé de très grandes difficultés d'accès sur le marché italien pour les produits de l'usine de Marseille.

Celle-ci a donc été incitée à transférer ses activités en Italie, créant ainsi un problème au niveau de l'emploi.

Le groupe a indiqué qu'il était prêt à reprendre l'ensemble des 150 salariés dans ses différentes unités de production et que, en tout état de cause, cent salariés pouvaient d'ores et déjà être reclassés sur place. Il nous reste plusieurs mois pour régler ce problème qui ne laisse pas indifférents les pouvoirs publics, lesquels suivent avec attention l'implantation des différentes unités de production du groupe et son développement.

EXPULSIONS ET SAISIES A DOMICILE

M. le président. La parole est à Mme Chonavel.

Mme Jacqueline Chonavel. Monsieur le Premier ministre, vendredi dernier, à seize heures, à la veille du week-end de la Toussaint, se sont produits dans ma ville des incidents qui ont provoqué l'indignation de la population.

Un huissier s'est présenté dans un foyer pour procéder à une saisie ordonnée à la suite du non-paiement d'une dette de justice de 925 francs, alors que la dette initiale de 428 francs, correspondant à une police d'assurance, avait été réglée.

L'huissier ayant demandé l'intervention des forces de police, les effectifs de trois cars de police-secours et plusieurs inspecteurs en civil ont procédé à une intervention brutale, écartant les élus qui tentaient de raisonner et d'exposer les véritables problèmes qui se posent à cette famille.

Les effectifs manquent quand il s'agit d'assurer la protection de la population, mais, pour les mauvais coups contre les travailleurs, le Gouvernement trouve toujours les policiers nécessaires. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

La saisie ayant eu lieu pendant les heures de travail des parents, cette intervention policière a terrorisé les deux jeunes enfants de six et douze ans, qui se seraient trouvés seuls face aux policiers, à l'huissier et au commissaire de police si les élus communistes n'avaient été là. (Exclamations sur les bancs de la majorité.)

Oh! certes, on ne risquait pas de vous y voir, messieurs de la majorité! (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

Il s'agit d'une famille de huit enfants, dont quatre sont mariés. Le foyer ne dispose, pour toute ressource, que du salaire de la mère qui fait des ménages pour 1 400 francs par mois, plus les allocations familiales pour quatre enfants.

A de nombreuses reprises, les députés communistes se sont élevés contre de telles pratiques, et nous avons déposé une proposition de loi tendant à interdire les saisies de biens à domicile.

M. Lecanuet, alors garde des sceaux, avait reconnu que la législation en vigueur devait en effet être revue.

J'aimerais donc savoir, monsieur le Premier ministre, quand votre gouvernement se décidera à supprimer de l'arsenal répressif cette pratique inhumaine et d'un autre âge qu'est la saisie à domicile. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Je rappellerai d'abord que les débiteurs en difficulté — et cela est particulièrement vrai pour ceux qui sont privés d'emploi — disposent de différents moyens leur permettant d'obtenir des délais pour le paiement de leurs dettes.

C'est ainsi que l'article 1244 du code civil permet au juge d'accorder, en fonction de la situation économique du débiteur, des délais de paiement dans la limite d'une année.

L'octroi de ces délais entraîne, bien évidemment, l'arrêt de toute poursuite, et les règles de procédure permettent d'obtenir rapidement satisfaction, simplement et sans engager de frais importants. Pour les sommes d'un montant inférieur à 10 000 francs, la demande de délai est en effet portée devant le juge du tribunal d'instance qui statue en référé.

De plus, les personnes qui ne bénéficient pas de ressources suffisantes pour supporter les frais d'une procédure peuvent demander le bénéfice de l'aide judiciaire auprès du procureur de la République.

Il reste que les différentes procédures de saisie méritent effectivement, comme l'avait déclaré mon prédécesseur, d'être simplifiées et modernisées. Cette réforme des voies d'exécution constitue d'ailleurs une des tâches prioritaires confiées à la commission de réforme du code de procédure civile.

D'ores et déjà, et sans attendre cette réforme générale, la Chancellerie a élaboré, en concertation avec les différentes professions judiciaires, un projet de décret modifiant les articles 592 et 593 du code de procédure civile dans le sens d'une humanisation.

INDEMNISATION DES SINISTRÉS EN CORSE

M. le président. La parole est à M. de Rocca Serra.

M. Jean-Paul de Rocca Serra. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre dans la mesure où elle concerne plusieurs départements ministériels.

Les 24, 25, 26 et 27 octobre, des pluies diluviennes se sont abattues sur la Corse et ont pris le caractère d'un véritable cataclysme dans le centre de l'île où l'on a même déploré des pertes de vies humaines.

Des dégâts considérables ont affecté les habitations, la voirie, notamment la voirie nationale, la voie ferrée, les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau, les lignes téléphoniques, ainsi que de nombreuses exploitations agricoles.

Les mesures à prendre pour réparer ces dégâts concernent plusieurs ministères, et je souhaiterais savoir, monsieur le Premier ministre, quelles dispositions sont envisagées par le Gouvernement afin de venir en aide d'urgence aux familles sinistrées et pour rétablir le bon fonctionnement des services publics.

Quels moyens financiers et techniques seront mis en œuvre pour que soient réparés, dans les meilleurs délais, les dégâts considérables dont un premier inventaire a été dressé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je préciserai d'abord que, dès le 28 octobre, un secours d'urgence de 40 000 francs a été ouvert au bénéfice des trente-cinq familles les plus durement touchées par ces sinistres.

En ce qui concerne les dommages matériels causés aux habitations particulières et aux biens privés, en particulier aux biens privés agricoles, un recensement est en cours et le fonds de secours aux victimes des sinistres interviendra à hauteur de 10 p. 100.

Je précise que 140 hommes de la direction de la sécurité civile avaient été immédiatement mis en réserve à Brignoles et qu'ils étaient prêts à intervenir pour effectuer les travaux de déblaiement, au cas où le sinistre se serait encore développé. Mais la colonne de secours expédiée de la Corse du Sud a pu intervenir dans des conditions satisfaisantes et suffisantes.

Une évaluation de l'ensemble des dommages causés au domaine public est en cours, et chaque ministère concerné interviendra pour financer les reconstructions nécessaires. Enfin, dès que je disposerai du résultat de ce recensement, je m'efforcerai d'aider les collectivités locales touchées par le sinistre à un niveau financier le plus élevé possible.

CONSTITUTION DE FICHIERS STATISTIQUES ET POLITIQUES

M. le président. La parole est à M. Gantier.

M. Gilbert Gantier, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, lors de l'ouverture du séminaire de l'O. C. D. E. et de l'informatique, vous avez fait allusion à l'existence de sociétés qui, sous couvert de gestion administrative, chercheraient à se constituer un outil de connaissance statistique et politique de la population française.

Pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous donner des éclaircissements sur ces sociétés, car il s'agit là d'un problème fondamental pour le respect des libertés individuelles auxquelles nous sommes profondément attachés.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, à l'O. C. D. E., j'ai déclaré ceci : « Les moyens informatiques seront absolument nécessaires pour aider les élus locaux à faire face aux besoins administratifs, mais il reste bien entendu que toutes précautions devront être prises pour que, sous couvert de gestion administrative, certains élus qui sont avant tout des partisans, ne puissent tisser une trame propre à mettre la population à la disposition de leurs objectifs de parti, comme nous le voyons dans un de nos départements et dans certaines communes ».

Le Parlement sera saisi incessamment d'un projet de loi qui, protégeant les libertés individuelles, fixera des limites à l'utilisation de l'informatique dans les ministères, les sociétés privées et les municipalités.

Il existe en effet des sociétés dont les objectifs, s'écartant de la pure gestion, revêtent un caractère politique. L'une d'elles, particulièrement importante, fut créée en 1971 par le parti communiste français. Il s'agit de la S.O.G.I.R. — société de gestion et d'information rationnelle. (Exclamations sur les bancs de la majorité.)

Cette société, qui travaille pour les municipalités communistes, a tendance à aller au-delà d'un rôle de gestion strict. Dans le rapport technique de cette société, certaines précisions sont données aux maires. C'est ainsi que l'on peut lire, à la page 50 de ce rapport : « Nous aurons ainsi la liste de tous les habitants d'un quartier et, bien sûr, la possibilité de comptabiliser toutes les caractéristiques connues des administrés de ce quartier ».

M. Antoine Gissingier. Et voilà la liberté !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. A la page 56, on va plus loin encore : « Au deuxième niveau, seront prévues les informations suivantes : situation de famille, profession, secteur d'activité, statut professionnel, tranche de revenus, niveau scolaire et tranche d'âge ».

A tout cela, on ajoute des recommandations pour utiliser ces fichiers à des fins de propagande, et il est suggéré de joindre aux courriers techniques, des informations tout court.

La S.O.G.I.R. travaille pour des municipalités comme Le Havre, Dieppe, Grand-Couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray, pour des villes comme Savigny, Brétigny et Corbeil, et pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Dans ce département, le parti communiste a refusé d'utiliser les systèmes informatiques qui étaient mis à sa disposition par l'administration et a fait l'acquisition d'un ordinateur à grande capacité, l'Iris 45, pour traiter par l'informatique la population relevant de six communes.

Nous nous trouvons donc devant un appareil d'un usage nouveau pour les municipalités et une déontologie doit être élaborée. On ne peut pas reprocher aux communes communistes d'utiliser l'informatique. Toutes les communes de France y seront conduites. C'est ainsi que, dans ma propre commune, L'Isle-Adam, nous devons avoir recours à l'ordinateur de la perception pour réunir certains renseignements.

Néanmoins, qu'il s'agisse des communes de l'opposition ou de la majorité, une déontologie doit être trouvée qui exclut l'utilisation de l'informatique municipale à des fins de propagande. Le cas que j'évoquais en un cas limite. Quand la loi sera votée, la société en cause y sera soumise et verra son action limitée. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE HAUT-RHIN

M. le président. La parole est à M. Hausherr.

M. Justin Hausherr. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Dans le Haut-Rhin, depuis 1945, deux cent cinquante usines textiles, grandes et petites, se sont fermées, libérant 22 000 ouvriers qui ont heureusement pu se reclasser.

Il s'agissait en général d'usines qui n'avaient jamais investi et vivaient sur leurs réserves. Seules les usines modernes et fonctionnelles avaient pu survivre. Mais voilà qu'elles chancelent à leur tour. Boussac procède à des réductions d'effectifs : 150 travailleurs sont concernés. Schlumpf, qui emploie 1 800 travailleurs, connaît une crise — dont vous vous êtes d'ailleurs occupé, monsieur le ministre. On assiste à la fermeture de Raclet dans la vallée de Sainte-Marie — l'usine occupait une trentaine d'ouvriers — à une réduction des effectifs chez Tricofrance à Colmar où environ 250 ouvriers sont intéressés. Le secteur des fibres acryliques de Rhône-Poulenc à Colmar est en danger.

Ces nouvelles crises sont conjoncturelles et semblent s'être produites pour deux raisons principales : premièrement, l'augmentation de 80 p. 100 du prix du coton brut entre juillet 1975 et juillet 1976, alors que les prix des produits textiles sont restés bloqués ; deuxièmement, les importations massives d'Extrême-Orient — Hong-kong, Taïwan, Corée du Nord — où l'on travaille parfois à des salaires inférieurs de 90 p. 100 aux nôtres.

Ma question est la suivante : quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour permettre à ce qui reste de notre industrie textile de survivre à ces difficultés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, l'industrie textile demeure en France une industrie très importante puisqu'elle représente près de 700 000 emplois et qu'elle dégageait récemment encore un solde positif du point de vue de notre balance des paiements. Vous savez aussi qu'elle s'est beaucoup développée grâce à une pénétration sur les marchés étrangers.

Actuellement, nous faisons porter notre action dans deux directions.

En premier lieu, nous surveillons les importations qui pourraient présenter un caractère anormal. Des accords multi-fibres ont été passés avec un grand nombre de pays et des accords d'auto-limitation réalisés. Nous avons, par ailleurs, pour certains articles, mis au point une procédure de visa technique.

En second lieu, nous devons nous efforcer de trouver à l'étranger des débouchés nouveaux et de moderniser dans toute la mesure du possible l'industrie textile. C'est à quoi travaille notamment le comité interprofessionnel de restructuration de l'industrie textile.

Le Gouvernement, pour sa part, y participe largement.

DOPAGE DES COUREURS CYCLISTES

M. le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Il y a quelques jours, une nouvelle affaire de dopage a attiré l'attention de l'opinion publique sur l'application des règlements anti-dopage lors des contrôles effectués sur les coureurs cyclistes. Il semble que ces règlements donnent lieu à des controverses assez vives et même à des incidents graves.

Je souhaiterais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, en vertu de quelles législations et de quelles réglementations sont opérés les contrôles actuels qui, semble-t-il, ne vont pas sans difficultés.

Qu'envisagez-vous de faire en ce domaine ? Je souhaiterais en particulier savoir si le contrôle médical des coureurs pourrait, comme le demandent certains médecins, faire l'objet d'un accord international.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la lutte contre le dopage est définie en France par la loi du 1^{er} janvier 1965. Cette loi sera appliquée dans toute sa rigueur, en liaison avec le mouvement sportif.

Pour ma part je développerai les recherches, je multiplierai les contrôles et je suis prêt à revoir la liste des produits dopants.

Sur le plan international, une réglementation a été définie par le comité international olympique ; elle sera de même appliquée et dans le même esprit de rigueur. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.)

EVACUATION DE BASSE-TERRE

M. le président. La parole est à M. Guillioud.

M. Raymond Guillioud. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

A la suite des manifestations éruptives de La Soufrière, en Guadeloupe, le préfet a ordonné, le 15 août dernier, l'évacuation de la région de Basse-Terre de 72 000 habitants menacés par le volcan.

Depuis cette date, on n'a eu à déplorer aucune explosion cataclysmale, et actuellement, le volcan entrerait dans une période de calme, s'il faut en croire une déclaration récente à T. F. 1 d'un responsable scientifique.

Il n'en demeure pas moins que les mesures d'évacuation prises par le préfet, si elles paraissent justifiées en raison du devoir du Gouvernement de protéger avant tout les vies humaines, n'ont pas manqué de ruiner toute l'économie de cette zone qui était la région privilégiée de la culture de la banane.

Les exploitants agricoles, les artisans, les commerçants sont en faillite ou au bord de la faillite. Par ailleurs, des milliers d'ouvriers sont actuellement sans travail et il semble bien que cette situation soit plus explosive que le volcan lui-même.

Aussi vous saurais-je gré, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir me dire si vous n'estimez pas urgent de faire rentrer chez elles les populations évacuées, compte tenu du calme relatif du volcan.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour permettre à l'économie si durement touchée de se redresser ? N'envisagez-vous pas en priorité le retour des services préfectoraux au chef-lieu et la reprise de l'activité du port bananier de Basse-Terre ?

Enfin, il apparaît que des sommes importantes sont dépensées uniquement pour nourrir les réfugiés. Ne serait-il pas plus judicieux de consacrer ces crédits à aider les agriculteurs, les commerçants et les artisans afin de permettre la renaissance de l'économie et la reprise du travail pour les milliers d'ouvriers actuellement désœuvrés ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il y a deux aspects dans votre question : le premier intéresse la sécurité et le second la reprise de l'économie.

En ce qui concerne la sécurité, on discutera sans doute très longtemps sur le point de savoir s'il fallait, à la suite des manifestations volcaniques, procéder à une évacuation totale de la population ou à une évacuation moins importante, voire ne procéder à aucune évacuation.

La vérité, c'est que la sécurité des personnes a été, dès le début, l'objectif prioritaire du Gouvernement. Si l'évacuation n'avait pas eu lieu le 15 août, les manifestations éruptives du 16 août auraient, sans aucun doute, provoqué une panique qui aurait été génératrice d'incidents. Or on ne déplore, à ce jour, aucune victime.

Toutes les précautions ont été prises pour permettre le retour de la population. Des routes ont été construites, des sirènes d'alarme installées et si, entre le 15 et le 18 novembre, les conclusions des scientifiques — d'ailleurs difficiles à formuler — se révèlent favorables à un retour complet de la population, le Gouvernement pourra, naturellement, l'autoriser.

Pour ce qui est de la reprise de l'économie, je rappelle que pour un tiers, les activités de Basse-Terre étaient assurées par les fonctionnaires et que ceux-ci les ont poursuivies, bien que dans des conditions un peu plus difficiles, à Grande-Terre. Les deux tiers restants, hormis quelques commerçants et quelques industriels dont beaucoup ont pu se réinstaller, touchaient, en effet, à l'agriculture.

Il faut que vous sachiez d'abord que l'ensemble de la population qui s'occupait de la culture des bananes, principale activité agricole de la région, a pu rejoindre la zone sinistrée depuis déjà plus d'un mois et que, par conséquent, la production ne connaîtra pas de fléchissement important. Pour les autres activités agricoles, le Gouvernement s'est efforcé de trouver des terres pour les mettre à la disposition des agriculteurs et notamment des maraîchers. Dans l'ensemble, en dehors de quelques cas isolés, les activités économiques ont donc pu être maintenues.

Il va néanmoins de soi que, compte tenu des décisions que nous serons amenés à prendre et peut-être — du moins je l'espère — de la réoccupation totale de la zone évacuée à la fin de cette année, des actions devront être entreprises en faveur de plusieurs secteurs de l'activité économique, notamment du tourisme, de certaines activités agricoles et aussi — vous avez eu raison, monsieur le député, de le souligner — des commerçants et de certains industriels.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que les conséquences économiques des événements que nous avons vécus soient, pour l'instant, dramatiques, et je suis persuadé qu'avec le concours des élus, le Gouvernement, au cours des prochaines semaines, saura trouver les mesures nécessaires pour permettre une reprise complète des activités de l'ensemble du département de la Guadeloupe.

BUREAU D'ACCUEIL DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Maujouan du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

A l'occasion du congrès des économies régionales, réuni à Saint-Etienne, M. le ministre de l'industrie et de la recherche a annoncé la création d'un bureau d'accueil pour les petites et moyennes entreprises, en vue, a-t-il dit, de les aider à traverser le maquis administratif.

Ma question à ce sujet sera double : premièrement, quand ce bureau sera-t-il opérationnel ? Deuxièmement, quels services précis les P. M. E. pourront-elles lui demander ?

M. André Fanton. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, vous connaissez les mesures que le Gouvernement a arrêtées au cours du premier semestre, à la suite d'une étude qui avait été effectuée à l'initiative du Président de la République, pour aider les petites et moyennes entreprises.

Ces mesures portent sur les aides à la création de petites et moyennes entreprises, sur la recherche de fonds propres, les extensions éventuelles, la pénétration sur les marchés étrangers, les recherches, etc.

Un plan complet est actuellement mis en place à travers la France, notamment grâce au concours des chambres de commerce et d'industrie. J'ai moi-même inauguré, dans plusieurs régions, des opérations pilotes qui s'étendront progressivement. Dans chaque département des guichets uniques seront ouverts où les petites et moyennes entreprises pourront se procurer les renseignements qui leur sont nécessaires et trouveront une aide pour exécuter certaines formalités.

Mais il m'est apparu qu'il manquait quelque chose au niveau national. Aussi ai-je décidé d'installer, à mon ministère, un bureau d'accueil pour les petites et moyennes entreprises — celles qui relèvent de mon département. Elles pourront écrire ;

il leur sera répondu dans les huit jours et nous les aiderons, dans la mesure du possible, à résoudre leurs problèmes.

Très souvent d'ailleurs, il suffira de les orienter vers les organismes compétents et, le cas échéant, d'entrer en contact avec les organismes locaux.

Je mets en place actuellement cette cellule d'accueil; elle sera complètement opérationnelle à partir du 1^{er} décembre.

INDÉPENDANCE DU TERRITOIRE DES AFARS ET DES ISSAS

M. le président. La parole est à M. Omar Farah Iltireh.

M. Omar Farah Iltireh. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Sous l'égide du Gouvernement français, les différents partis politiques des territoires des Afars et des Issas ont eu des entretiens à Paris au mois de mai et de juin derniers. Leur objectif était la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Mais ces entretiens n'ont pas abouti.

Après cet échec, quel est le sentiment du Gouvernement français face à l'évolution de la situation à Djibouti?

Je veux bien croire, j'espère que le Gouvernement ne laissera pas proclamer l'indépendance dans une telle situation de désordre et de division. Je demande expressément quelles mesures il compte prendre pour favoriser le dialogue entre les différentes parties du territoire. Ce dialogue permettrait de réaliser l'unité et la réconciliation des élus et des parties du territoire avant la consultation populaire prévue pour le printemps prochain.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la situation à Djibouti est certainement l'une des plus difficiles que le Gouvernement français connaisse dans les territoires d'outre-mer.

Elle se caractérisait il y a quelques mois, vous vous en souvenez, par trois phénomènes inquiétants. Le premier était une division très profonde et très grave entre les principales ethnies du territoire, le deuxième, la fragilité du gouvernement local qui était contesté par la majorité même qui l'avait porté au pouvoir, et le troisième, les prétentions de certains Etats étrangers sur le territoire, prétentions contradictoires mais alors très nettement affirmées.

Cette situation s'est sensiblement détendue depuis quelques mois. D'abord, les divisions internes se sont, en grande partie, apaisées. Un nouveau gouvernement, présidé par l'ancien secrétaire général du gouvernement précédent, a réussi à regrouper autour de lui des représentants de toutes les parties politiques du territoire.

Ensuite, une loi nouvelle permettant d'acquérir dans des conditions plus souples la nationalité française — qui permettra de voter — a contribué à atténuer les tensions entre les ethnies.

Enfin, tous les Etats ont indiqué, d'une manière plus ou moins directe qu'ils accepteraient l'indépendance et qu'ils ne souhaitaient pas la remettre en cause.

Cela ne signifie pas, monsieur le député, que tout aille pour le mieux et que, même si la situation s'est apaisée, elle soit désormais sans risques.

Il faut d'abord consolider la majorité interne. Cette tâche sera celle des habitants du territoire. Ce ne sont pas des décisions dictées par le Gouvernement français qui permettront de la réaliser, mais un effort de tous les responsables du territoire — dont vous êtes — en vue de renforcer l'unité qui semble se dégager.

Ensuite, le Gouvernement français s'emploiera à faire en sorte que la reconnaissance du futur Etat indépendant par ses voisins soit plus affirmée qu'aujourd'hui. A cet effet, M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères se rendra prochainement dans tous les Etats voisins de Djibouti.

Si, à l'intérieur du pays, tous les responsables continuent à œuvrer pour cette unité que souhaite le Gouvernement français, et si à l'extérieur tous les Etats acceptent la future indépendance du territoire, une nouvelle étape sera franchie.

Le Gouvernement, monsieur le député, compte sur le concours de tous, et notamment sur le vôtre, pour y parvenir. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

RESTAURATION DES VITRAUX DE CHARTRES

M. le président. La parole est à M. Rabreau.

M. Michel Rabreau. Madame le secrétaire d'Etat chargée de la culture, la presse s'est fait récemment l'écho de rumeurs selon lesquelles la restauration en cours des vitraux de la cathédrale de Chartres risquait de provoquer des dommages irréversibles à ce patrimoine inestimable. Aussi souhaiterais-je que vous puissiez nous fournir, à ce sujet, quelques précisions.

Est-il envisagé d'étendre ce type de restauration à d'autres édifices? Toutes les précautions ont-elles été prises pour que le procédé retenu ne risque pas de détériorer ces vitraux plus encore que l'outrage du temps? Serait-il possible, tout en sauvegardant ces ouvrages, d'en préserver la patine qui confère aux œuvres d'art anciennes un caractère si particulier? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à la culture.

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat. Je vous rassure tout de suite, monsieur le député, sur l'essentiel.

Le procédé technique qui a été employé pour restaurer les vitraux de Chartres n'attaque en aucune manière la matière même des vitraux: nettoyés à nouveau et soumis ensuite à la patine du temps, ils retrouveraient bientôt l'aspect que nous leur avons connu.

Malheureusement, cette patine n'est pas autre chose qu'une crasse qui désagrége la matière des vitraux d'une façon irrémédiable. Il faut savoir qu'il existe une maladie du verre, comme il y a une maladie de la pierre.

Aussi, le laboratoire des monuments historiques a-t-il pris le risque d'appliquer ce procédé, dont j'ai pu constater que s'il était brutal, il avait l'avantage d'être inoffensif.

Cependant, les travaux qui ont été entrepris sur trois verrières de Chartres seulement ont été interrompus dans l'attente des résultats de l'expérimentation d'un nouveau procédé qui est à l'étude et dont nous espérons qu'il sera moins brutal mais tout aussi efficace. Je ne peux vous garantir qu'il sera possible de l'employer rapidement.

Quoi qu'il en soit, je vous assure que tous les efforts seront faits pour essayer de guérir les vitraux de leur maladie tout en leur restituant cette douce patine à travers laquelle, comme disait Goethe: « une noble lumière produit tous ses effets ». (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

LICENCIEMENTS A QUIMPER

M. le président. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, à M. le ministre de l'industrie et de la recherche et à M. le ministre du travail, mais je me satisferai d'une seule réponse, persuadé que je suis de la solidarité gouvernementale. (Sourires sur les bancs de la majorité.)

La société Bolloré, spécialisée dans la fabrication du papier condensateur, et dont deux usines sont situées dans la région de Quimper, va licencier deux cents ouvriers sur mille. Il faut savoir que le polypropylène, produit de substitution d'un emploi moins coûteux, permet de réaliser un progrès important dans la fabrication de ce type de papier.

Hélas! ce sont souvent les régions les plus excentrées qui sont les premières à souffrir dans une période économique difficile; elles répondent aussi moins vite à la relance.

Dans ces conditions, que compte proposer le Gouvernement, en dehors, bien entendu, des garanties qu'il offre déjà, pour essayer de créer des emplois de substitution et pour encourager la décentralisation, compte tenu du fait que la main-d'œuvre ainsi licenciée s'ajoute au nombre déjà important de demandeurs d'emploi?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Je ne suis pas en mesure, monsieur le député, de vous répondre ici à propos d'une entreprise particulière en difficulté. Toutefois, mes services et moi-même sommes à votre disposition pour vous recevoir et examiner avec vous le cas de cette entreprise, ainsi que les mesures qui pourraient être prises pour essayer de développer l'emploi dans votre région. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. le président. La parole est à M. Voisin.

M. André-Georges Voisin. La nuit dernière, dans le scrutin sur l'amendement n° 221 de M. Gilbert Faure, à l'état B, titre IV, des crédits du budget des anciens combattants, j'ai été porté comme ayant voté pour, alors que j'avais voté contre.

M. le président. La parole est à M. Cermolacce.

M. Paul Cermolacce. Le rythme de travail de notre Assemblée semble provoquer quelquefois, aux premières heures du matin, certaines défaillances électroniques.

Ainsi, dans le scrutin sur ce même amendement n° 221, j'ai été porté comme non votant, ce qui est un non-sens (*Sourires*), alors que j'ai voté pour l'amendement.

M. le président. Je donne acte à M. Voisin et à M. Cermolacce de leurs déclarations.

— 3 —

UTILISATION DES FONDS PUBLICS ALLOUES
AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE MARCEL-DASSAULTDiscussion des conclusions d'un rapport
tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Defferre et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel-Dassault (n° 2522, 2563).

La parole est à M. Limouzy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jacques Limouzy, rapporteur. Mesdames, messieurs, dans les circonstances diverses qui ont marqué, au jour le jour, les développements de ce qu'on baptise aujourd'hui du nom d'« affaire », mon rôle se bornera à vous présenter la proposition de création d'une commission d'enquête que vous fait la commission des lois et à éclairer cette proposition par l'analyse des débats qui s'y sont tenus mercredi dernier sur mon rapport.

Je rappelle que la proposition de résolution n° 2522, déposée par MM. Defferre, Mitterrand, Fabre et leurs collègues du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, tendait à instituer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel-Dassault et se fonde essentiellement sur trois rapports annuels de la cour des comptes.

D'autres propositions de résolution ont d'ailleurs été déposées qui n'entrent pas actuellement dans la mission qui m'a été confiée. Il ne me sera donc pas possible d'en parler.

Ayant ainsi défini le sens et les limites de ma mission, je ne me dissimule pas cependant de quel poids peut peser une actualité éminemment subjective pour un rapporteur qui se veut objectif.

M. Virgile Barel. Où est le député Dassault ?

M. Georges Hage. C'est une question à mille francs !

M. André-Georges Voisin. Où est M. Mitterrand ? Où est M. Defferre ? Où est M. Marchais ? (*Interruption sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Jacques Limouzy, rapporteur. La proposition de résolution n° 2522 a donné lieu, au sein de votre commission des lois, à de très longs débats sur le point de savoir s'il convenait d'élargir les investigations de la commission d'enquête qu'elle prévoit à l'ensemble des sociétés aéronautiques, comme le proposait le rapporteur, ou de les limiter aux seules activités du groupe Marcel-Dassault, selon le texte de la proposition qui était soumis à la commission.

Si le rapporteur s'est montré, pour sa part, favorable à une définition plus large de la mission impartie à la commission d'enquête, c'est essentiellement pour trois raisons.

La première a trait à la recevabilité.

Aux termes de l'article 140 du règlement de l'Assemblée nationale, la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête doit déterminer avec précision les faits qui donnent lieu à enquête. Les seuls faits cités par la proposition de résolution n° 2522 le sont, dans son exposé des motifs, par référence aux trois rapports de la Cour des comptes sur trois années précises.

Or, dans ces rapports, les critiques de la Cour sur le système des avances remboursables sont plus générales que personnalisées, plus sévères sur le maniement de avances par l'Etat que sur l'utilisation de la procédure par les bénéficiaires.

Il s'ensuit donc que seule une formulation plus générale de la proposition de résolution pouvait conduire à l'institution d'une commission d'enquête.

En effet, il résulte d'une analyse des développements de la Cour des comptes, plus approfondie que celle conduite probablement par les auteurs de la proposition de résolution, que les procédures des avances remboursables et généralement celles des aides à l'industrie aéronautique devraient être effectivement réexaminées.

Il en est ainsi lorsque la Cour insiste sur la nécessité d'études préalables plus approfondies — il est certain que c'est nécessaire ; lorsqu'elle signale les dangers de modifications trop fréquentes de définition en cours de fabrication ; lorsqu'elle souligne l'avantage de l'unité de direction, qui n'a pas toujours existé en cours de fabrication ; lorsqu'elle souhaite la fixation, dès le lancement d'une opération, d'un objectif de prix.

Ces considérations générales étant faites, il n'en est pas moins vrai que la plupart des sociétés de construction d'aéronefs et de matériel aéronautique sont mises en cause au fil des lignes de l'examen de la Cour, soit pour des retards de remboursement, soit pour des titres de perception qui ont été émis et qui ont d'ailleurs été honorés.

Au nombre de ces sociétés figurent les Avions Marcel-Dassault. Je n'insisterai pas sur les autres entreprises que j'ai citées en commission. Vous savez de qui et de quoi il s'agit.

La seconde raison de cette extension de la mission de la future commission relève de la logique.

Pour pouvoir apprécier correctement le comportement de la seule société visée par la proposition, il convient de le faire par comparaison avec celui des autres sociétés travaillant dans le même secteur industriel, ce qui, dans cette optique — il faut le préciser — n'empêche nullement la commission d'enquête qui sera créée de s'intéresser à la société Marcel-Dassault davantage qu'à toute autre.

C'est seulement ainsi que pourraient être examinés les privilèges exorbitants dont auraient pu bénéficier les sociétés Dassault au sein de l'industrie aéronautique.

La troisième raison relève de l'efficacité.

En effet, on peut se demander si, dans le cadre de la procédure budgétaire normale, le Parlement, et plus particulièrement l'Assemblée nationale, est bien apte à vérifier dans de bonnes conditions les modalités selon lesquelles le régime des avances remboursables est conçu et pratiqué.

En outre, lorsqu'elles sont accordées à des entreprises privées — comme c'est le cas de la Générale Aéronautique Marcel-Dassault — les rapporteurs spéciaux de la commission des finances n'ont pas directement accès aux comptes de cette entreprise et leur contrôle ne peut donc s'effectuer que par le biais des ministères intéressés.

Enfin, il convient d'observer que, dans le passé, certaines commissions ont pu être instituées sans violer le règlement et sans que leur objet soit fixé avec précision. Il en est ainsi, pour prendre un exemple récent, de la commission chargée d'enquêter sur l'énergie ou sur le commerce de la viande.

Ainsi votre rapporteur a-t-il dû s'employer à rendre recevable une proposition qui, manifestement, ne l'était pas, et cela sans trahir la pensée initiale des promoteurs du projet puisqu'il a eu soin de conserver dans l'article unique l'intégralité de leur texte. L'extension qu'il a faite de leur pensée n'est que l'inévitable rançon de la recevabilité. Elle est conforme, ai-je dit, à l'équité, à la logique, à l'efficacité.

Ainsi, mesdames, messieurs, ai-je estimé, étant donné les circonstances, l'actualité, les souhaits de l'opinion publique, ne pas devoir conclure à l'irrecevabilité, ce que j'aurais dû faire cependant en droit si le texte de l'article unique n'avait pas été modifié par mes soins, et j'en revendique d'ailleurs la seule et exclusive responsabilité.

En effet, j'ai cru comprendre, au cours des journées qui ont précédé la réunion de la commission des lois à ce sujet, que tous les groupes de l'Assemblée souhaitaient l'institution de cette commission d'enquête. Mais, ni les auteurs de la proposition de

résolution ni ceux qui les ont rejoints et qui viennent d'horizons politiques divers ne se sont inquiétés de la situation dans laquelle ils laissent le rapporteur, faute d'avoir lu, les uns ce qu'ils écrivaient, les autres ce qu'ils auraient dû lire avant de s'exprimer.

M. Charles Bignon. Très bien !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. Le rapporteur n'avait donc d'autre choix que de trouver les moyens de rendre recevable ce qui ne l'était pas. Il l'a fait sans rencontrer, je dois le dire, l'approbation générale qui aurait dû répondre à ses efforts.

Certains ont en effet observé que les entreprises publiques n'étaient pas susceptibles de frauder le fisc — car on en a parlé — il y avait donc quelque indécence à s'en préoccuper. A ceux-là, je répondrai à nouveau que la proposition de résolution qu'ils avaient eux-mêmes déposée, en quelque sens qu'on la lise, qu'on la développe ou qu'on l'analyse, se limite aux avances remboursables. Le rapporteur n'a pas à analyser ce qui ne lui est pas soumis.

D'autres ont déclaré que le texte proposé par le rapporteur ne s'appuyait sur aucun fait susceptible d'être soumis à enquête. Que ceux-là veuillent bien considérer que, dans le rapport de la Cour des comptes cité par les auteurs de la proposition, toutes sortes de sociétés sont citées. En soumettre une seule ou certaines à l'enquête, voilà qui rendrait la proposition irrecevable, précisément, comme ils le prétendent, par manque de faits précis !

D'autres encore ont considéré que des entreprises publiques ne pouvaient être soumises qu'à une commission de contrôle. Il leur a été répondu que la distinction entre commission d'enquête et commission de contrôle n'était pas dans la personne visée, mais dans la nature et l'objet des investigations. Ainsi, d'ailleurs, ont été créées des commissions d'enquête concernant, souvenez-vous-en, l'O. R. T. F. en 1972, et plus récemment, les sociétés pétrolières dont certaines sont cependant nationales.

D'autres, enfin, ont ajouté qu'en étendant ainsi le champ d'investigation de la commission, on nuisait à l'efficacité de l'enquête. Ceux-là semblent ignorer que le caractère délicat de la production d'aéronefs à laquelle collaborent parfois sociétés nationales et privées, sociétés françaises et étrangères, rend l'investigation proposée par les auteurs de la proposition de résolution beaucoup plus complexe que l'investigation proposée par le rapporteur qui consiste à rechercher quel sort a été fait aux avances de l'Etat, c'est-à-dire comment a été utilisé l'argent public par tous ceux qui en ont reçu.

Mais beaucoup ont, en revanche, suivi l'argumentation du rapporteur, soit qu'ils aient considéré que rien n'était, après tout, retranché du texte initial ; soit qu'ils aient perçu que l'on ne pouvait bien juger que par comparaison ; soit qu'ils aient estimé que ne pas accepter les propositions du rapporteur serait faire preuve d'une méfiance insolite envers des sociétés nationales qui, en principe, n'ont rien à cacher ; soit qu'ils se soient rendu compte, en définitive, que, par-delà les circonstances, n'était pas trahie l'intention des auteurs de la proposition de résolution, c'est-à-dire enquêter sur l'utilisation des fonds publics par la procédure des avances remboursables.

A quoi, mes chers collègues, a servi l'argent public ? Voilà le fond du débat qui sera proposé à la commission. Est-ce, comme on l'a dit, noyer le poisson ?

De nombreuses voix sur les bancs des communistes. Oui ! Oui !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. D'ailleurs, chacun sait que dans les investigations de la future commission d'enquête les avions Marcel Dassault se trouveront en première ligne...

M. Marcel Bécam. Parce qu'ils sont plus rapides ? (Sourires.)

M. Jacques Limouzy, rapporteur. ...et c'est ce que j'ai dit à M. Garcin lorsqu'il a déposé à ce sujet, au nom du groupe communiste, un amendement qui n'a pas été retenu par la commission des lois.

Sans vouloir lier la commission d'enquête, je répète à M. Garcin ce que je lui ai répondu en commission : « Il est naturel, il sera inévitable que les avions Marcel Dassault retiennent prioritairement l'attention. »

M. André-Georges Voisin. Comme l'a dit M. Bécam, c'est parce qu'ils sont les plus rapides !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. « D'ailleurs — et j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point — l'extension que j'ai proposée n'est nullement motivée par une suspicion quelconque envers les sociétés nationales ; elle constitue simplement un moyen d'investigation correct et légitime à l'égard du groupe de sociétés mis en cause. » (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Je voulais donc rassurer M. Garcin à ce sujet. Et, en témoignage de la bonne foi du rapporteur, je n'ai pas, en commission, voté contre son amendement.

D'ailleurs, mes chers collègues, il ne s'agit pas de « dissimuler Dassault », comme on l'a prétendu. Il est sur le pavois des hebdomadaires, de l'opinion et du Parlement.

M. René Rieubon. Il est sur le grand pavois !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. Je fais donc confiance à la commission d'enquête pour ne pas l'oublier.

Mais l'extension d'une enquête sur l'utilisation des fonds publics à l'ensemble de ceux qui en ont reçu dans ce domaine, c'est-à-dire à toute l'industrie aéronautique, ne pourrait-elle avoir d'autres vertus ?

Ces procédures d'avances remboursables dont nous parlons, sont-elles correctes, adaptées ?

Les rapports entre l'Etat et les industries aéronautiques de la nation sont-ils ceux qu'ils devraient être ?

Et, par-delà ces questions, comment ne pas voir d'autres horizons de recherches ? Dans cette industrie aéronautique, ce qui est public est inévitablement soumis aux règles privées, ce qui est privé est pourtant national. Mais que faire, donc, que nous n'ayons déjà fait ?

Comment dans ces conditions ne pas voir que cette commission d'enquête qui recevra des documents, des informations, qui procédera à des auditions, à des investigations, contribuera peut-être à éclairer le débat, si incertain, si balbutiant qu'il soit aujourd'hui ?

Aussi, lorsque, à propos de l'extension que j'ai proposée des pouvoirs de la commission, j'entends, avec une certaine tristesse, dire que l'on a voulu « noyer le poisson », je ne puis m'empêcher de penser que pour affirmer cela il fallait soit ne pas comprendre, soit avoir des arrière-pensées politiques.

M. Marc Lauriol. C'est bien cela !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. Comment ne voient-ils pas, ceux qui refuseraient aujourd'hui cette commission d'enquête après l'avoir proposée, qu'elle peut représenter, avec et par-delà l'affaire Dassault, une chance singulière pour le Parlement dans l'innovation et dans la réforme ?

Cette nécessaire digression étant faite, j'abandonne cette éventualité latérale pour en revenir à mon sujet et à mes conclusions.

Votre rapporteur qui, comme chacun dans cette assemblée, a ses occupations, n'avait pas eu l'occasion de lire les passages du rapport de la Cour des comptes cité par les auteurs de la proposition de résolution. L'ayant fait aujourd'hui avec attention, il estime que cette question des avances remboursables mérite de retenir l'intérêt du Parlement.

Il estime qu'après de nombreuses années d'application de cette procédure, des pratiques ont pu s'établir, des faiblesses s'instaurer, des lourdeurs préjudiciables à l'intérêt public s'insinuer, et que, très justement, une enquête est nécessaire à l'échelon du législateur.

Mais, pour que celle-ci soit équilibrée et, surtout légitime et digne du Parlement, il est nécessaire de ne pas isoler un seul fait des autres et une seule société de toutes celles — d'ailleurs peu nombreuses — qui se meuvent sous les mêmes procédures. Le rapport de la Cour des comptes est, à cet égard, significatif.

D'ailleurs, comment pourrions-nous porter un jugement sur le problème posé par les auteurs de la proposition de résolution à propos de la société des avions Marcel Dassault, sans apprécier le comportement de celle-ci concurremment et parallèlement aux autres sociétés de constructions d'avions de notre pays ?

C'est seulement ainsi que la commission d'enquête appréciera si les sociétés du groupe Marcel Dassault ont joui de privilèges exorbitants du sort commun des constructeurs français, ce qui est, après tout, la seule question que les auteurs de la proposition de résolution ont posée jusqu'à présent.

C'est dans cet esprit qu'a conclu, suivant son rapporteur, la commission des lois.

Elle n'a pas entendu éliminer la question posée, mais elle a voulu en rendre possible l'examen. Elle a entendu non pas dissimuler la société en cause, mais rendre crédible le jugement qui sera porté sur elle, afin que celui-ci soit lié non à des attitudes circonstancielles mais à l'attentive sérénité de la souveraineté nationale.

J'ai été très déçu, en tant que rapporteur, que ma proposition ne recueille pas l'unanimité de la commission des lois.

Je dis à certains : « Quand nous voulons ce que vous voulez, vous ne le voulez plus... »

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. ... et quand nous améliorons ce que vous proposez, vous vous estimez trahis.

M. André-Georges Voisin. Très bien !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. C'est une attitude singulière ! Que recherchez-vous, au-delà de la vérité ? Il faut le dire ! Avez-vous d'autres objectifs ?

N'y a-t-il pas aussi quelque imprudence à refuser un débat et à refuser le vote que nous vous demanderons tout à l'heure ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Que va-t-on dire et que pourrait-on croire ?

En vérité, il ne convient pas que des suspensions singulières pèsent sur vous dans cette affaire et, je vous le dis personnellement, pour l'honneur de l'opposition, auquel nous tenons tous dans cette assemblée, il y a lieu de délibérer et de voter. » (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Roger Duroure. L'opposition s'occupera elle-même de son honneur !

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, l'affaire Dassault n'est pas nouvelle : en réalité, elle dure depuis vingt ans.

Depuis près de vingt ans, année après année, le dirigeant de cette société vote, comme député, les crédits publics qui profitent directement à ses intérêts privés. Jamais les membres de son groupe parlementaire ou de la majorité n'ont contesté publiquement ce scandale.

M. André-Georges Voisin. Vous non plus !

M. Robert Montdargent. Il est vrai que, pour eux, l'interpénétration des grands intérêts privés et de l'intérêt de l'Etat est dans la nature même du régime.

Si la majorité accepte aujourd'hui la constitution d'une commission d'enquête, c'est contrainte et forcée par l'ampleur des révélations et par l'indignation qu'elles suscitent dans l'opinion publique.

Les communistes ont demandé la constitution d'une commission d'enquête sur la fraude et sur l'évasion fiscale dont les sociétés Dassault seraient coupables. Ils agissent pour que la vérité soit faite.

Nous savons que la vérité ne viendra pas du pouvoir. La majorité elle-même en apporte la preuve en prétendant élargir à l'ensemble de l'industrie aéronautique l'objet de la commission d'enquête. C'est là une opération pare-feu, une façon démagogique de noyer le poisson, en effet (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République) et en l'occurrence il s'agit d'un requin, qui ne saurait tromper personne.

Chacun sait que la Société nationale industrielle aérospatiale connaît des difficultés en raison de la politique financière que le Gouvernement lui impose (Protestations sur les mêmes bancs), du refus qu'il lui oppose de construire de nouveaux appareils Concorde, alors que la firme Dassault profite à plein des commandes militaires de l'Etat.

M. André-Georges Voisin. Elle construit les meilleurs avions !

M. Robert Montdargent. Il est impossible d'assimiler deux sociétés aussi dissemblables, l'une publique et l'autre privée.

M. André-Georges Voisin. Cela vous gêne !

M. Robert Montdargent. C'est même une façon de jeter la suspicion sur une entreprise irréprochable pour dissimuler les scandales d'une autre.

Cette volonté manifestée par la majorité de détourner le débat de son objet principal est un signe non de force mais de faiblesse.

M. Marc Bécam. Connaissez-vous déjà le sens de son vote ?

M. Robert Montdargent. On peut y voir la preuve que certains redoutent certaines révélations.

Nul n'ignore, d'ailleurs, que l'affaire Dassault est aussi une bataille de clans entre groupes de la majorité, mais qu'elle n'est nullement une bataille pour la vérité.

Il est vrai qu'en matière aéronautique, on ne sait jamais très bien jusqu'où peuvent aller les révélations. Les scandales du genre des « pots de vin » de la Lockheed ont marqué d'un sceau infamant des personnalités politiques de premier

plan au Japon, en République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas. La France serait-elle le seul havre d'innocence épargné par les scandales de cet ordre ?

Les communistes demandent que toute la lumière soit faite sur cette affaire...

M. André-Georges Voisin. Nous aussi !

M. Robert Montdargent. ... par une commission d'enquête dont le mandat serait sans équivoque : faire respecter la loi sur les incompatibilités et sur la nationalisation de l'industrie aérospatiale.

M. André-Georges Voisin. Qui peut le plus peut le moins !

M. Robert Montdargent. Sur le premier point, l'ex-comptable de M. Dassault, à la suite du détournement de huit cents millions d'anciens francs, a révélé la fraude fiscale énorme pratiquée par cette société. Ce n'est pas le redressement fiscal décidé en catastrophe qui pourra donner à quiconque l'illusion que justice est faite.

Alors que la charge fiscale ne cesse de s'aggraver pour les travailleurs et les familles, les grandes sociétés bénéficient de privilèges fiscaux exorbitants. A cet égard, le groupe Dassault n'est qu'un exemple, mais il est significatif.

L'affaire Dassault met en relief à la fois l'ampleur de la fraude fiscale dont bénéficient une poignée de grandes firmes et l'extraordinaire maquis fiscal qui permet de dissimuler des sommes considérables — un milliard et demi d'anciens francs, dit-on, dans le cas Dassault — avec l'accord du Gouvernement.

Cette affaire, où apparaissent notamment gonflement des frais généraux, prélèvement de comptes sans justificatifs, transfert de fonds d'origine inconnue, vente d'immeubles fictifs, non-vérification des comptes, est une sorte de caricature en matière de cadeaux que les trusts reçoivent de l'Etat. Elle est exemplaire du pourrissement d'un régime fondé sur la recherche effrénée du profit.

L'évasion et la fraude fiscale sont peut-être le plus grand scandale de ce régime. Les dispositions fiscales entraînent des moins-values importantes en matière d'impôt sur les sociétés. On peut citer les principales : l'avoir fiscal, qui constitue une réduction de l'impôt sur le revenu, au profit des possesseurs du capital ; le régime fiscal des sociétés mères et filiales, le régime des plus-values à long terme ; la dissimulation des bénéfices réels des sociétés par toute une série de provisions, notamment les provisions pour reconstitution de gisement au profit des sociétés pétrolières ou les provisions pour fluctuation de cours ; enfin, l'amortissement dégressif, qui contribue aux gâchis des investissements.

Parmi les artifices comptables auxquels il est couramment recouru, on peut citer la prise en charge par les sociétés des dépenses personnelles des dirigeants. Ceux-ci sont de faux salariés qui fixent eux-mêmes le niveau de leurs rémunérations.

Les relations internationales favorisent, en outre, de nombreuses pratiques frauduleuses. Les transferts de bénéfices à l'étranger se réalisent sous le couvert d'achat de procédés de fabrication, de rémunération d'intermédiaires. M. Dassault l'a d'ailleurs reconnu : ces pratiques reçoivent l'aval du Gouvernement. Toutes les sommes non rapatriées alimentent la spéculation contre le franc.

En 1972, les députés communistes demandaient au gouvernement de l'époque pourquoi la firme Dassault, lorsqu'elle exportait du matériel fabriqué grâce à des crédits publics, ne reversait pas à l'Etat la redevance de 2 p. 100. Cette commission occulte est abandonnée à la firme exportatrice, sur décision du Gouvernement.

Toutes ces mesures, qui favorisent les plus grosses sociétés et détournent des recettes publiques, chaque année, des dizaines de milliards de fonds, ont été mises en place et affinées par l'actuel Président de la République alors ministre de l'économie et des finances, qui est ainsi le véritable créateur de ce système fiscal injuste.

Comment s'étonner, dès lors, que l'impôt sur les sociétés, qui, en 1953, représentait dans les recettes globales du budget autant que l'impôt sur le revenu des personnes physiques, n'en constitue aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié ?

Toutes ces sommes détournées par les grandes sociétés ne servent pas au développement équilibré de l'économie. Elles sont source de gaspillages, de chômage, d'inflation. Cette fraude et cette évasion fiscale sont une insulte aux milliers de Français accusés par le pouvoir de vivre au-dessus de leurs moyens et d'être responsables de l'inflation, alors qu'ils connaissent des conditions de vie toujours plus difficiles.

C'est pourquoi nous demandons que la commission d'enquête qui va être créée mette en lumière le mécanisme de l'évasion fiscale et de la fraude pratiquées notamment par le groupe Dassault.

Il est un second aspect de cette affaire : les incompatibilités.

L'existence d'une réglementation rigoureuse relative aux incompatibilités attachées à la fonction parlementaire est indispensable à la démocratie. Elles doivent permettre d'assurer l'indépendance et la dignité du Parlement. A cet égard, il est particulièrement nécessaire de réglementer les incompatibilités avec les fonctions de direction dans les sociétés ou entreprises qui reçoivent des subventions de l'Etat.

La situation de M. Dassault à cet égard est scandaleuse. Il est le grand patron affirmé — et il le répète à tous vents — d'entreprises qui reçoivent des commandes de l'Etat, sans occuper pour autant le poste de président du conseil d'administration. Il n'en reste pas moins le défenseur vigilant de ses intérêts particuliers, et sa fonction de parlementaire lui sert, surtout quand son nom figure dans le titre de toutes ses sociétés, même s'il ne le fait pas suivre de sa qualité de député.

Il est contraire à la démocratie de voir celui qui exerce la direction de fait d'une société voter, en tant que député, les subventions accordées directement à ses propres entreprises.

La fonction parlementaire n'est pas une carrière. Si un citoyen est candidat, ce doit être parce qu'il entend consacrer son activité parlementaire aux affaires publiques, non pour détourner les fonds publics à son profit. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Le groupe communiste vient de déposer une proposition de loi organique tendant à ce que soient déclarées incompatibles avec le mandat parlementaire les fonctions de membre du conseil d'administration, de directeur technique et toute direction de fait dans les sociétés ou entreprises qui reçoivent des subventions ou des avantages spécifiques de l'Etat, ou dont la raison sociale porte le nom du parlementaire.

Robert Ballanger et Guy Ducoloné sont intervenus auprès du président et du bureau de l'Assemblée afin que la situation de M. Dassault, au regard des incompatibilités, soit examinée sans délai.

En effet, en vertu de la loi actuellement en vigueur, l'incompatibilité s'applique aux parlementaires qui exercent la direction de fait, même par personnes interposées, des entreprises recevant des aides de l'Etat. Ces dispositions sont précises et, selon nous, M. Dassault exerce son mandat de député en violation de la loi. Or ces dispositions ne sont pas appliquées.

Déjà, lors de la discussion de la loi du 24 janvier 1972, votée à la suite des scandales immobiliers dans lesquels des députés de la majorité avaient été compromis, nous avions démontré qu'il s'agissait d'un texte de circonstance dont la portée était insuffisante parce que le fond du problème résidait dans le régime lui-même.

En fait, c'est bien depuis 1958 que M. Dassault, député, est en infraction avec la loi sur les incompatibilités.

A la suite des démarches du groupe communiste, M. Dassault lui-même a saisi le Conseil constitutionnel de son propre cas.

Chacun sent bien, en effet que le scandale ne peut plus durer et que l'opinion publique n'accepterait pas les atermoiements et les faux-fuyants que la majorité avait multipliés il y a quelques années pour protéger le mandat de M. Rives-Henry.

Le fond du débat n'est pas juridique mais politique. On ne gouverne pas en faveur des grandes sociétés et des banques sans favoriser de tels scandales. Pour nous ce n'est pas un individu en particulier qui est en cause, mais les représentants des groupes qui dominent la France et qui sont responsables de la crise.

Le pillage des fonds publics, la braderie du potentiel économique national, les trafics d'influence sont inhérents au régime. De telles pratiques ne peuvent que s'accroître dans la mesure où s'interpénètrent les intérêts privés et les affaires de l'Etat. Elles sont la règle d'or dans une société de profit où les liens d'argent entre le grand capital et le gouvernement sont très étroits.

L'affaire Dassault révèle les aberrations d'une telle situation et milite en fait pour la nationalisation de l'industrie aéronautique.

La situation du groupe Dassault dans l'industrie aéronautique est très particulière. Celui-ci réalise environ quatre milliards de chiffre d'affaires en bénéficiant largement du financement public. Selon un rapport de la Cour des comptes le Mirage IV a été facturé vingt-quatre fois son prix et le groupe Dassault a touché 287 millions pour l'étude de prototypes qui n'ont jamais vu le jour.

Or l'industrie aéronautique française est en crise. L'incertitude pèse sur l'avenir des grands programmes civils, comme celui du Concorde et de l'Airbus. Une des causes de la crise tient à la priorité accordée aux utilisations militaires dont le groupe Das-

sault profite largement. Il détient pratiquement le monopole des avions d'armes et se place au troisième rang mondial des exportations d'appareils à usage militaire.

Mais si Dassault a reçu plus de 600 millions de francs au cours du VI^e Plan, au seul titre du *Mercur*, la S.N.I.A.S. n'a bénéficié d'aucune aide pour le développement de la *Caravelle 12* et de *Corvette*, modèle d'ailleurs abandonné !

La politique du groupe Dassault ne se limite pas à la répartition du financement budgétaire. Elle influe aussi sur l'orientation donnée aux sociétés nationales. La SNECMA est devenue le sous-traitant de Dassault et tous les appareils civils français, de *Coravelle* à *Concorde*, ont utilisé des moteurs étrangers, américain ou anglais.

Ces orientations ont fait dépendre le plan de charge de notre industrie des marchés militaires à l'exportation, et assuré la domination des avions civils américains.

L'industrie américaine cherche à élargir encore sa suprématie, et le pouvoir est prêt en ce domaine à faire de nouveaux abandons.

L'affaire Dassault a ainsi des aspects mondiaux. En effet, si l'on considère le contexte des impérialismes occidentaux, deux évolutions semblent aujourd'hui prioritaires. D'abord l'élimination des plus faibles au niveau des points clés de la production de haute technologie. Ensuite, l'organisation par les firmes majeures, essentiellement américaines, de toute une série de sous-traitances devant éventuellement permettre la récupération des forces de production déjà existantes et surtout le contrôle ultérieur de leur orientation.

Or, dans cette conjoncture décisive pour l'indépendance nationale, le Gouvernement français est prêt, au lieu de consolider la percée technologique réalisée par l'aérospatiale française, à accepter de nouveaux abandons et à se contenter du rôle de sous-traitant des Etats-Unis.

Cette situation fait de la nationalisation de l'industrie aéronautique, et notamment du groupe Dassault, une nécessité urgente.

Pourquoi la nationalisation ?

Le préambule de la Constitution dit : « Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a, ou acquiert, les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité ».

M. Pierre Mauger. Affirmation téméraire !

M. Robert Montdargent. L'entreprise Breguet-Dassault correspond tout pour mot à cette définition.

Dassault est une entreprise qui répond directement à des fonctions collectives ayant le caractère de service public et donc, à des besoins sociaux fondamentaux.

Dassault vit grâce à des fonds publics, qu'il s'agisse de marchés publics, de subventions ou de crédits de faveur.

D'un côté, on prétend faire accepter l'austérité par les travailleurs, mais, d'un autre côté, pour les groupes monopolistes dont Dassault, les millions et les milliards valent sans aucun contrôle. C'est conforme à la logique capitaliste que de faire payer les gaspillages par les travailleurs. Quant à nous, nous voulons mettre fin à de tels gaspillages.

Enfin, Dassault contrôle un des secteurs qui est essentiel pour le développement de l'économie nationale par son niveau technologique, sa place dans le commerce extérieur, son implantation géographique diversifiée sur le sol national.

Mais des raisons supplémentaires fournies par l'actualité imposent la nationalisation immédiate et sans délai du groupe Breguet-Dassault.

N'est-il pas immoral, au sens politique du terme, que M. Dassault vote ici-même les crédits civils et militaires et qu'ensuite il les empoche en tant qu'« avionneur » ?

Les contribuables français, plus encore, cinquante millions de Français sont aujourd'hui devenus les actionnaires, en fait les propriétaires de la firme. Dassault est devenu un bien de la nation.

La nationalisation est donc la seule solution. C'est une question d'éthique. Mais elle est aussi nécessaire pour éviter l'abandon de notre industrie de pointe. Car la politique giscardienne, c'est la subordination aux intérêts des groupes monopolistes à dominante américaine et ouest-allemande — ainsi en est-il de l'informatique, du nucléaire, de la machine-outil — au détriment de l'intérêt national.

Les Américains se livrent actuellement à une vaste entreprise de récupération de notre technique en vue de la détruire, ou pour le moins, de réduire la France à un rôle de sous-traitant.

Le Gouvernement juge normal, par exemple, le fait qu'un Américain soit le directeur de vente de l'avion Airbus 300. Notre concurrent est à la fois notre revendeur. Quel scandale et quelle allégeance !

Aussi, en procédant à la nationalisation sans délai de la firme Dassault, le Parlement protégera notre indépendance en sauvegardant l'industrie aéronautique et aérospatiale française.

M. André-Georges Voisin. C'est aussi ce qu'il demande !

M. Robert Montdargent. Mais en supposant que le Gouvernement accède à cette demande, les mots ne doivent pas recouvrir des solutions différentes.

Je suppose que M. Dassault se satisferait d'une fausse nationalisation sous la forme, par exemple, de la création d'une société d'économie mixte où les fonds publics serviraient de faire valoir au capital privé selon la pratique courante du capitalisme monopoliste d'Etat.

Ce n'est pas la solution préconisée par le groupe communiste dans sa proposition de loi du 19 décembre 1974.

Pour l'ensemble des raisons exposées, nous proposons que la nationalisation se fasse suivant trois principes.

Le premier de ces principes, c'est la nécessité de défendre, de développer l'industrie aéronautique et aérospatiale française qui occupe une place de premier rang au regard de tous les critères économiques.

Contrairement à ce qu'affirment les partisans de l'abandon, il ne s'agit pas, de notre part, d'une attitude s'inspirant d'une volonté quelconque d'autarcie ou de repliement sur soi-même.

Nous ne sommes pas les adversaires de toute coopération avec des pays étrangers, y compris avec les Etats-Unis, mais nous posons comme préalable la négociation des engagements techniques, financiers et commerciaux dans l'intérêt réciproque.

Nous estimons que le développement du potentiel national et de la coopération internationale sont des orientations complémentaires.

Aujourd'hui qu'en est-il ?

Par exemple, comment peut-on concilier l'achat de DC 9 anciens et dépassés à la société Douglas et la réalisation du projet *Mercury* ? Pour fabriquer, il faut vendre, nous dit-on. Air-France et Air-Inter ont besoin d'un moyen-courrier, la S.N.I.A.S. à la capacité de le construire.

D'autres possibilités existent encore. Mais la vente d'armements, de centrales nucléaires, au gouvernement raciste d'Afrique du Sud, altère nos relations avec les pays du continent africain. C'est une politique marquée par le profit, une politique à courte vue.

Le second de ces principes, c'est l'obligation de réorienter nos productions en donnant progressivement la priorité au domaine civil.

Ce choix est pleinement cohérent avec notre action en faveur de la paix et de la coexistence pacifique. Il correspond à l'ampleur des besoins à satisfaire.

Aujourd'hui, moins de 5 p. 100 des Français prennent l'avion. Ce choix donnera la possibilité de concentrer les moyens physiques et financiers nécessaires à la démocratisation du transport aérien et à la production de matériels correspondants, notamment en développant le tourisme social, l'aviation de loisirs.

De même, l'utilisation des moyens spatiaux — satellites et lanceurs — pour la télévision, le téléphone, tend à se généraliser et à se développer.

Enfin, le troisième de ces principes, c'est la nécessité d'accorder à la production aéronautique et aérospatiale un financement public adéquat, l'utilité économique et sociale des programmes n'étant plus confondue avec une rentabilité étroite au plan financier, notamment parce que les retombées technologiques et industrielles sont nombreuses en amont et en aval de cette industrie.

La rentabilité pour nous, c'est l'image de marque de la France dans le monde ; la rentabilité, c'est la sauvegarde de l'emploi des travailleurs ; la rentabilité, c'est la promotion d'une grande industrie aérospatiale.

La France doit se limiter..., pardon, ... doit refuser de se limiter à un rôle de sous-traitant.

M. André Fanton. Lapsus révélateur !

M. Robert Montdargent. Notre pays doit se donner les moyens financiers indispensables pour conserver son avance dans certains domaines ou pour rattraper et corriger les retards dans d'autres.

La nationalisation de l'aérospatiale et du groupe Dassault-Breguet, telle que la propose le groupe parlementaire du parti communiste français, constitue la seule véritable réponse à la crise dans ce secteur de pointe.

C'est la création sous contrôle parlementaire et sous contrôle des travailleurs concernés, d'un ensemble industriel capable de résister à la voracité américaine et de coopérer avec des chances égales sur le plan international.

Contrairement au démantèlement actuel qui entraîne des licenciements de travailleurs de toutes catégories, ainsi que l'éclatement des équipes et des bureaux d'études, la nationalisation offre, au prix de l'action des intéressés, la garantie des avantages acquis en matière d'emploi et de salaires.

Cette nationalisation, de plus, offrirait au travailleurs la possibilité d'intervenir sur la marche de l'entreprise.

M. Gilbert Mathieu. C'est faux !

M. Robert Montdargent. La lutte des travailleurs de Dassault et de la S.N.I.A.S., pour leurs revendications, la crise que traverse l'aérospatiale, y compris le groupe Dassault, sont autant de motifs majeurs pour mettre l'accent sur une donnée fondamentale du programme commun de gouvernement, la nationalisation.

Ce n'est pas seulement une question de moralité publique. Il y va de l'intérêt des travailleurs et de la nation.

Les trois mesures que nous réclamons, à savoir une commission d'enquête sur la fraude fiscale pratiquée notamment par le groupe Dassault, le respect de la loi sur les incompatibilités et la nationalisation de l'industrie aérospatiale, sont indispensables pour mettre fin à une situation scandaleuse. Ces mesures contribueraient à rendre le développement de l'aéronautique et le financement public conformes à l'intérêt national.

Le groupe communiste déterminera son vote en fonction de l'adoption ou du rejet des amendements qu'il a déposés en ce sens. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et des radicaux de gauche).

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon.

M. Charles Bignon. Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons écouté dans le silence et très attentivement ce qui vient d'être dit par M. Montdargent.

M. Georges Hage. Avec raison !

M. Charles Bignon. J'avoue avoir écouté notre collègue avec attention et, pendant son exposé, j'ai pris quelques notes. Je veux livrer à l'Assemblée les réflexions que le discours étonnant que nous venons d'entendre inspire à un parlementaire de la majorité.

Votre argumentation en faveur de la nationalisation, monsieur Montdargent, se fonde sur trois principes. J'ai noté le premier de ces principes au vol. (Exclamations et rires sur les bancs des communistes.)

C'est un mot de circonstance que vous ne me reprocherez pas, messieurs. (Sourires.)

Le premier de ces principes affirme que l'industrie aéronautique française occupe une place de premier plan tant au niveau national qu'international. Son seul énoncé démontre que ce qui a été fait dans le passé n'a pas été aussi néfaste que d'aucuns le prétendent, car il n'est, malheureusement pas possible d'en dire autant de toutes les entreprises françaises à l'heure actuelle.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter d'entendre un tel aveu dans la bouche d'un membre de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs des communistes.)

M. Henri Deschamps. Raisonnablement un peu spéculatif !

M. Charles Bignon. Messieurs de l'opposition, je vous ai écouté dans le plus grand silence, ayez l'amabilité d'agir de même.

Le deuxième principe de M. Montdargent est qu'il est indispensable de réorienter la production aéronautique française vers l'aviation civile. Or cela ne laisse pas d'inquiéter le député de la Somme que je suis.

J'ai, en effet, reçu, il y a quarante-huit heures à peine, un tract émanant de la C.G.T., de la C.G.C. et d'un troisième syndicat, concernant les ateliers G.S.P. installés à Albert, dans ce département. Les travailleurs de cette entreprise, filiale de la S.N.I.A.S., très inquiets des mesures de licenciement qui pourraient intervenir, demandent au Parlement de tout faire

pour empêcher ces licenciements et pour promouvoir une politique de l'emploi dans l'industrie aéronautique. Or, s'il est en France et dans le monde une industrie florissante à l'heure actuelle, c'est bien celle de l'aviation militaire. C'est incontestable, même si c'est regrettable. Au contraire — je suis navré de le rappeler — l'industrie aéronautique civile souffre de surproduction et fait l'objet d'une effroyable concurrence.

Monsieur Montdargent, allez-vous au nom de vos principes condamner les travailleurs de la G. S. P. d'Albert à rejoindre les rangs des chômeurs, compromettant ainsi la situation de l'emploi dont vous dénoncéz chaque jour à cette tribune la gravité ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Nous nous y opposerons, quant à nous, car nous souhaitons que la France puisse avoir une industrie de défense. Et en raison de nos moyens limités, celle-ci suppose nécessairement le maintien à tout prix d'une industrie complémentaire d'exportation.

Le troisième principe que vous avez posé, monsieur Montdargent, se rattache à la nécessité d'accorder un financement public à l'aérospatiale, et vous avez parlé de retombées technologiques.

Eh bien ! ce troisième principe, c'est très exactement celui qu'a soutenu tout à l'heure avec tant de talent le rapporteur, M. Limouzy.

Quel est, en effet, le but de la commission d'enquête sur la constitution de laquelle nous nous apprêtons à nous prononcer ? N'est-ce pas justement de savoir s'il existe des financements publics adéquats ?

Dès lors, je ne vois pas en quoi le troisième principe peut vous gêner le moins du monde. Vous devriez, au contraire, souscrire d'enthousiasme à la proposition amendée par notre collègue Limouzy et la commission des lois, car elle nous permettra de savoir si de tels financements existent non seulement pour la société Dassault, mais pour l'ensemble des industries nationales. Or, à vous entendre, on dirait que vous voulez jeter un voile prudent sur tout ce qui se passe dans le secteur nationalisé !

Quant à ma conclusion, elle sera extrêmement simple, mes chers collègues. C'est celle qu'a prononcée presque naïvement tout à l'heure M. Montdargent quand il a défini la rentabilité sous tous ces aspects — sauf sous l'aspect économique. Je dis, moi, que la rentabilité doit exister aussi bien dans l'industrie nationalisée que dans l'industrie privée, car il est très facile, monsieur Montdargent, d'être généreux avec l'argent des contribuables. (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Parfaitement, monsieur Montdargent ! Evidemment cela vous gêne lorsqu'on parle des contribuables, car, dans cet hémicycle, ceux qui s'opposent aujourd'hui à nous et qui veulent des chômeurs supplémentaires dans l'industrie aéronautique...

M. René Rieubon. C'est du chantage !

M. Charles Bignon. ... sont ceux-là mêmes qui ne voient pas les budgets. Il leur est ainsi plus facile d'avoir une attitude confortable.

Mais ces budgets, nous, nous les votons. Nous venons même, mes chers collègues, de voter des impôts supplémentaires. Ceux-ci ne seront peut-être pas suffisants, monsieur Montdargent. Il faudra sans doute en demander d'autres pour que vos principes puissent entrer en application. Il faut que les contribuables le sachent. Nous devons rechercher s'il y a un déficit, et, s'il y en a un, pourquoi il existe et quels sont les moyens de le combler.

C'est précisément le but de la commission d'enquête dont la constitution a été votée par la majorité de la commission des lois, contre l'avis de l'opposition. Je vous invite vivement, mes chers collègues, à suivre les conclusions de notre rapporteur Limouzy. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Henri Deschamps et plusieurs députés communistes. Vive Dassault !

M. le président. La parole est à M. de Bénouville.

M. Pierre de Bénouville. Je serai beaucoup plus bref que vous, monsieur Montdargent. Je me bornerai à vous faire part de certaines précisions que l'on doit connaître lorsqu'on entame la discussion d'un pareil sujet.

Premièrement, la S. N. I. A. S. est le premier fournisseur du ministère de la défense, et vous l'ignorez.

Deuxièmement, vous prétendez que nous avons, que la maison Dassault... (Exclamations et rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Henri Deschamps. Le « nous » est de trop !

M. Pierre de Bénouville. Nous, les Français ! (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

Je vous en prie, messieurs, laissez-moi m'exprimer.

Vous prétendez, disais-je, que lorsque nous passons, lorsque le ministère de la défense passe des commandes à la maison Dassault, tout se fait par intrigue.

Or il se trouve que les commandes n'ont jamais été obtenues — les plus importantes ont d'ailleurs été passées par des gouvernements socialistes — que par concours. (Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Ecoutez-moi, car vous pourrez tirer de mes propos certains enseignements !

En 1948, la S. N. C. A. S. O. s'est vu commander par l'Etat un prototype bimoteur : le SO 95. Dassault, parallèlement, a fait, sans l'aide de l'Etat, un appareil, le 315, et il a obtenu la commande. (Exclamations sur divers bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Mais il y a mieux. La S. N. C. A. S. O. s'est vu commander par l'Etat, aux frais de l'Etat, un avion d'interception qui s'appelait *Le Baroudeur*. Dans le désir où était cette société d'emporter la commande, elle a cherché à alléger l'avion pour le rendre plus combatif. Elle a donc supprimé le train d'atterrissage, et de ce fait, elle a dû procéder au renforcement de la cellule, pour que l'appareil puisse se poser sur le ventre : celui-ci décollait avec un chariot qu'il abandonnait par la suite ; mais on s'est aperçu qu'en se posant sur le ventre, il oscillait ; on l'a alors muni de béquilles.

Serez-vous surpris si je vous dis que c'est alors qu'a été commandé à Dassault le *Mystère IV* dont vous parliez tout à l'heure et qui, lui, avait un train d'atterrissage et n'avait pas de béquilles ?

Par ailleurs, la S. N. C. A. S. O. s'est vu commander un autre intercepteur, le *Durandal*, doté d'un moteur Atar. Or c'est le *Mirage III*, construit, encore une fois, sans aide de l'Etat, par Dassault, qui a été commandé, puis vendu à de nombreux pays. Je vous le signale au passage, lorsque la France investit 1,74 franc dans un *Mirage*, elle reçoit 100 francs en devises.

Je tiens aussi à faire observer que la maison Dassault a construit le F 1 et a hérité du *Jaguar* quand elle a dû racheter Breguet. Ces appareils sont, l'un et l'autre, des avions à ailes hautes. Or, à l'époque, un avion d'entraînement a été mis au concours. La S. N. I. A. S. a proposé un avion à ailes basses pour entraîner des pilotes qui devaient voler sur avions à ailes hautes. Serez-vous surpris si je vous apprendrais que Dassault a obtenu la commande de son avion d'entraînement, l'*AlphaJet*, en présentant un avion d'entraînement à ailes hautes ?

La maison Dassault a également construit deux avions d'affaires sans aide de l'Etat : le *Mystère 20* et le *Mystère 10*. Ces appareils ont été vendus à plus de 400 exemplaires, dont 300 aux Etats-Unis. La S. N. I. A. S., elle, a produit la *Corvette* qui, jusqu'à présent, a coûté à la France 100 milliards. Elle en a vendu vingt exemplaires et le général Mitterrand, parlant l'autre jour devant notre commission de la défense nationale, disait que, sur les vingt exemplaires vendus, il prévoyait le retour de dix.

La S. N. I. A. S. dispose de très bons ingénieurs, de très bons ouvriers, d'un merveilleux équipement industriel, d'un président plein de prestige qui, mieux qu'un autre, sait que la clé du succès est de faire l'avion qu'il faut quand il faut.

C'est la seule conclusion que je voulais tirer de l'exposé de M. Montdargent, laissant à son compte les injures dont il l'a parfois parsemé et qui m'importent peu car je fais confiance à la commission d'enquête comme je fais confiance à l'administration de mon pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission est de droit.

Article unique.

M. le président. « Article unique. — Il est institué, conformément aux articles 140 et suivants du règlement de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête composée de quinze membres et chargée d'examiner les conditions dans lesquelles ont été utilisés les fonds publics et parapublics alloués aux entreprises privées ou publiques de construction d'aéronefs, d'engins et de matériel aéronautique (Société Marcel Dassault, Bréguet, Société nationale industrielle aérospatiale, S.N.E.C.M.A., Turboméca) et généralement toutes sociétés citées dans les rapports annuels de la Cour des comptes visés dans l'exposé des motifs de la proposition n° 2522.

« L'enquête s'étendra à l'ensemble des marchés publics d'études, de fournitures et de travaux dont ces sociétés bénéficient et portera sur toute aide, avance, annulation de dette, subvention d'équilibre, augmentation de capital, consenties par l'Etat ou des organismes publics ou parapublics.

« Elle pourra s'étendre aux filiales des sociétés en cause. »

Je suis saisi de deux amendements, n° 2 et 4, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 2, présenté par MM. Jean-Pierre Cot, Forni, Labarrère, Defferre, Mitterrand, Robert Fabre, Raymond, Chandernez, Chevènement, Duroure et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés, est ainsi rédigé :

« Substituer au premier alinéa de l'article unique les nouvelles dispositions suivantes :

« Il est institué, conformément aux articles 140 et suivants du règlement de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête composée de quinze membres. Cette commission est chargée d'enquêter sur les accusations portées par M. de Vathaire en ce qui concerne notamment :

« — d'une part, l'utilisation par M. Marcel Dassault des fonds publics de toute nature alloués, à quelque titre que ce soit, aux entreprises de son groupe industriel ;

« — d'autre part, la situation de M. Marcel Dassault et des entreprises de son groupe industriel au regard de la législation fiscale.

« Si la loi de finances pour 1977 lève le secret fiscal au profit des commissions d'enquête, cette disposition sera applicable à la présente commission d'enquête dès la promulgation de ladite loi de finances. »

L'amendement n° 4 présenté par MM. Kalinsky, Garcin et Lucas, est ainsi libellé :

« Après les mots : « parapublics alloués », rédiger ainsi la fin du premier alinéa de l'article unique :

« à la société Marcel Dassault pour la construction d'avions, d'engins et de matériel aéronautique. »

La parole est à M. Jean-Pierre Cot, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, quelques mots d'explication s'imposent pour éclairer notre amendement.

Lorsque mon groupe avait demandé la constitution d'une commission d'enquête sur le groupe Marcel Dassault, sa proposition avait d'évidence recueillie, dans l'opinion publique française, un accueil favorable tant il était vrai qu'un certain nombre de faits posaient problème. Au demeurant, cette proposition avait reçu, semble-t-il, le même accueil favorable parmi tous les groupes de la majorité : on allait enfin faire la lumière sur l'affaire Marcel Dassault.

Bien évidemment, c'était trop beau ! Depuis, on s'ingénie à vider la procédure de la commission d'enquête de tout son sens, on s'ingénie à couvrir M. Marcel Dassault.

Monsieur le rapporteur Limouzy, je vous ai écouté avec attention, j'ai entendu vos propos très prudents pour ne pas dire d'une subtilité que l'opinion publique ne peut comprendre dans une affaire, en fait, très simple.

Vous avez présenté vos conclusions comme étant le reflet fidèle de la pensée du groupe qui avait demandé l'institution de la commission d'enquête. Mettons les choses au point : vous avez trahi la pensée des socialistes et radicaux de gauche. En effet, n'oublions pas le vieux adage : « Donner et retenir ne vaut ». (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

J'ai regretté de voir M. Charles Bignon venir au secours de M. Limouzy.

M. Jean Foyer, président de la commission. Il n'en avait nul besoin.

M. Jean-Pierre Cot. J'ai, aussi, été profondément choqué par l'intervention de M. de Bénouville dont on ne savait pas, quand il disait « nous », s'il visitait par là l'Assemblée nationale où la maison Marcel Dassault. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Pierre de Bénouville. J'ai précisé qu'il s'agissait des commandes de la défense nationale française !

M. Jean-Pierre Cot. Cela dit, notre amendement a été reformulé pour tenir compte de certaines remarques juridiques présentées par M. Limouzy : puisque l'on veut faire du juridisme, nous nous y sommes prêtés.

M. Jean Foyer, président de la commission. Insuffisamment !

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président Foyer, je ne doute pas que vous déploieriez tous vos talents et votre ingéniosité pour masquer encore ce problème. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Dans cette affaire, nous avons en effet rédigé notre proposition en précisant les faits, au-delà du problème, contingent bien sûr, mais important, des avances remboursables, afin de répondre aux exigences de l'article 140, alinéa 1, du règlement.

Mais M. Limouzy a ajouté d'autres arguments que je veux évoquer brièvement.

Il a d'abord soulevé le problème des comparaisons. Il est évident que, si une commission d'enquête, chargée d'enquêter sur les avions Marcel Dassault, a besoin de procéder à des comparaisons, elle pourra toujours le faire. Point n'est besoin en la matière d'élargir sa compétence à l'extrême. En outre, pour ce qui est des entreprises publiques, leur statut est évidemment tout à fait différent de celui des entreprises Marcel Dassault, dans la mesure où elles sont soumises, notamment par l'article 146 de notre règlement, au contrôle permanent de la commission des finances.

En tout état de cause, si un problème plus général se pose, il conviendra d'instituer par ailleurs une commission de contrôle en application de l'article 140 du règlement. Mais, en l'espèce, que l'on ne vienne pas trahir la nature de cette commission d'enquête en diluant son champ d'action et en rendant sa tâche impossible pendant quatre mois : il est en effet inconcevable qu'une commission d'enquête assume les fonctions que vous prétendez lui assigner et fasse en même temps la lumière sur l'affaire Dassault.

Vous avez employé, monsieur Limouzy, un argument qui m'a étonné. Vous avez indiqué qu'il serait beaucoup plus simple d'examiner le seul problème des avances remboursables dans toute l'industrie aéronautique, plutôt que toute l'affaire Marcel Dassault. Sur ce point, je suis d'accord avec vous : bien sûr, il sera plus simple de ne pas démonter l'ensemble du mécanisme Marcel Dassault ; bien sûr, il sera plus simple de ne pas inclure dans cette affaire l'imbrication subtile de l'argent public et de l'argent privé. Mais alors il serait encore plus simple de ne rien faire du tout, et je crains que tel soit bien votre objectif.

Cela dit, et sur le fond de l'affaire, je répète que ce problème est essentiellement politique.

Il est politique au regard de l'opinion publique qui ne comprendra pas que l'on transforme ce qui était, au départ, une commission d'enquête visant spécifiquement le groupe Marcel Dassault en une sorte d'académie chargée d'examiner l'ensemble des problèmes aéronautiques de la France.

En vérité, il s'agit d'une vaste opération de protection de Marcel Dassault : il s'agit de multiplier les obstacles. Nous l'avons bien vu l'autre jour, monsieur le ministre, à propos de l'attitude de M. Raymond Barre sur la levée du secret fiscal. Permettez-moi de dire que ses arguments étaient bien pauvres : ce secret fiscal ne s'oppose ni au juge, bien sûr, ni à l'administration dans ses enquêtes, mais on l'oppose au Parlement ou plus exactement à la commission d'enquête, elle-même tenue au secret. Cela est incompréhensible et, sur ce point, l'opinion publique ne se trompe pas.

De même, en déformant l'objet de l'enquête afin d'empêcher la commission d'enquête de faire effectivement et sérieusement son travail, vous êtes en train de placer un second obstacle dans cette affaire. C'est pourquoi nous entendons, par notre amendement, rétablir l'objet de l'enquête.

L'affaire est sérieuse : elle mérite que chacun prenne ses responsabilités. Aussi demandons-nous un scrutin public sur notre amendement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Montdargent, pour soutenir l'amendement n° 4.

M. Robert Montdargent. Le texte de notre amendement est suffisamment clair pour que je puisse me dispenser de tout autre commentaire.

Je m'en suis d'ailleurs suffisamment expliqué dans mon intervention.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux amendements ?

M. Jacques Limouzy, rapporteur. La commission n'a pas été saisie de ces deux amendements car ils ont été, me semble-t-il, déposés tout à l'heure.

Cela dit, je tiens à répondre à M. Jean-Pierre Cot.

Vous prétendez, monsieur Cot, que j'ai trahi la pensée des auteurs de la proposition de résolution, c'est-à-dire du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche. Vous pouvez, bien entendu, penser cela. Mais je veux vous faire remarquer que je n'ai rien changé, pas même un mot, au texte qui avait été proposé par vos amis. Je n'ai fait qu'ajouter. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Si j'ai agi de cette façon, c'est qu'en l'état ce texte était irrecevable. Or j'ai cru comprendre que tout le monde, dans cette assemblée, souhaitait que cette demande de constitution d'une commission d'enquête soit recevable. J'ai donc pris mes dispositions pour qu'elle le soit et je me suis longuement expliqué sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Lorsque vous vous étonnez de certaines extensions, vous oubliez de dire que c'est vous-même, c'est-à-dire votre groupe — il ne s'agit pas de vous personnellement, bien sûr, car je doute fort que vous ayez lu le rapport de la Cour des comptes — qui, par votre proposition de résolution, m'avez conduit pas à pas vers mes conclusions. Vous m'avez dit : « telle année », « page tant ». Il m'a suffi alors de lire les passages du rapport que vous aviez désignés pour arriver immédiatement aux conclusions que j'ai présentées. En ajustant mal votre tir vous avez blessé les voisins, c'est-à-dire les sociétés nationales. Mais, monsieur Cot, ne me faites pas porter le chapeau ! Je n'ai rien trahi dans cette affaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur quelques bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Lorsque le rapporteur se sert uniquement des rapports que votre propre proposition de résolution lui impose d'analyser, vous le trouvez indécent. J'estime donc que c'est vous, monsieur Cot qui êtes excessif.

J'en viens maintenant aux deux amendements en discussion.

En ce qui concerne l'amendement n° 4 de M. Kalinsky, je précise tout de suite que l'expression « à la société Marcel Dassault pour la construction d'avions, d'engins et de matériel aéronautique », que vous proposez d'ajouter après les mots « parapublics alloués » est déjà implicitement incluse dans le texte, où figure le mot « sociétés » qui est au pluriel.

Je crois donc pouvoir ajouter ce que j'ai répondu tout à l'heure à M. Garcin : je ne doute pas que la commission s'occupe en priorité des avions Marcel Dassault. Nous en avons suffisamment parlé et l'opinion publique le sait : le mot « sociétés » étant au pluriel, le groupe Marcel Dassault entre incontestablement dans le champ d'application de la proposition de résolution.

Je ne suis donc personnellement pas favorable à cet amendement, et je demande à l'Assemblée de ne pas le voter, étant précisé que, à mon avis, l'esprit en est d'ores et déjà respecté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Quant à l'amendement déposé par M. Jean-Pierre Cot et ses collègues, il met en cause certaines personnes et, en premier lieu M. de Vathaire.

M. de Vathaire étant inculpé, il est difficile de le citer dans une proposition de résolution. S'il est en prison, j' imagine qu'il est inculpé. Par conséquent, il n'est pas possible de l'entendre dans une commission d'enquête.

Je comprends très bien les motifs qui ont guidé les auteurs de l'amendement, mais la disposition qu'ils proposent me paraît singulièrement difficile à appliquer.

S'agissant du secret fiscal, objet du dernier alinéa de l'amendement n° 2, le problème échappe actuellement à la compétence de l'Assemblée. Dans ces conditions, pourquoi le soulever dans un tel amendement ?

Le Premier ministre a d'ailleurs répondu sur ce sujet au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances

pour 1977. Il ne m'appartient donc pas de prendre position à sa place sur ce sujet. Dans ces conditions, monsieur Cot, j'estime que votre amendement, sur ce point, n'est même pas recevable.

Certes, si le secret fiscal était levé, la commission d'enquête pourrait bénéficier d'une telle disposition ; mais, pour l'instant, nous n'avons pas à faire la loi dans une proposition de résolution en votant la levée, même conditionnelle, du secret fiscal dans cette affaire.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Foyer, président de la commission. Mesdames, messieurs, je présenterai deux brèves observations.

La première, d'ailleurs, sera plutôt une protestation qu'une observation. M. Jean-Pierre Cot a prononcé tout à l'heure à l'égard de la commission des lois et de son rapporteur des paroles contraires tout aussi bien à la vérité qu'à la courtoisie, contre lesquelles j'ai le devoir de m'élever.

Ma deuxième observation, quant au fond des choses, aura plutôt pour objet de plaindre M. Jean-Pierre Cot — qu'il m'en excuse — que la fatalité poursuit dans sa recherche des ajustements juridiques.

M. Henry Deschamps. Quel style pompier !

M. Jean Foyer, président de la commission. D'après le dernier alinéa de son amendement, si la loi de finances pour 1977 comporte une disposition levant le secret fiscal au profit des commissions d'enquête, cette disposition serait applicable à la commission d'enquête, dont nous débattons en ce moment la création, dès la promulgation de ladite loi de finances. Si elle était adoptée, cette disposition serait unique dans le droit français. En effet, on nous propose de régler, dans une proposition de résolution, l'application dans le temps d'une disposition législative hypothétique qui, peut-être, ne sera jamais votée.

Cette procédure juridique est véritablement singulière. Elle rendrait d'ailleurs irrecevable, monsieur Jean-Pierre Cot, la proposition de résolution puisque, en vertu de l'article 82 du règlement « ... les propositions de résolution ne sont recevables que si elles forment des mesures et décisions d'ordre intérieur qui, ayant trait au fonctionnement et à la discipline de l'Assemblée, relèvent de sa compétence exclusive. »

Il n'appartient qu'à la loi elle-même de fixer les règles et les modalités de son application dans le temps. Par conséquent, en vertu de cet article 82 du règlement — votre deuxième essai n'ayant pas mieux réussi, hélas ! pour vous — l'Assemblée doit considérer votre amendement, je le répète, comme irrecevable. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Henri Deschamps. Bravo Dassault ! Il a des supporters. Monsieur Foyer, vous avez gagné le droit à un voyage gratuit en avion.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Que d'étranges pudeurs en cette matière. On se réfugie dans la chicane et dans la procédure pour empêcher que la lumière ne soit faite sur l'affaire Marcel Dassault. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Voilà ce que l'opinion publique retiendra de ces pauvres et faibles défenses. Voilà ce qu'elle retiendra de vos interventions !

M. Marc Lauriol. Vous invoquez un peu trop l'opinion publique.

M. Jean-Pierre Cot. Vous cherchez à fuir vos responsabilités dans cette affaire. Nous vous obligerons à les assumer.

M. Jean Fontaine. Nous saurons les prendre !

M. Jean-Pierre Cot. Sur ce point, M. le président de la commission des lois a cru bon d'élever une objection de nature juridique, une de plus. D'ailleurs, il n'en manquera pas d'ici à la fin de la procédure — ne vous en faites pas à ce sujet — car tout cela ne fait que commencer.

Cette objection concerne le dernier paragraphe de notre amendement n° 2, relatif à la loi de finances pour 1977. A cet égard, je ferai d'abord remarquer au président Foyer que ce paragraphe ne prévoit nullement de régler à l'avance une loi non encore votée.

M. Jean Foyer, président de la commission. Mais si !

M. Jean-Pierre Cot. Nous désirons simplement inviter le législateur à voter une disposition législative qui permettra aux commissions d'enquête du Parlement en général — et à celle-ci en particulier en raison de la gravité de l'affaire et de l'importance de son objet — d'effectuer réellement leur travail.

Cela, monsieur le président Foyer, vous savez que vous ne pouvez pas l'éviter et que vous ne pouvez pas empêcher le législateur de le prévoir. Au demeurant, notre disposition n'a aucune valeur normative sur ce point. C'est une évidence. C'est pourquoi le texte du dernier paragraphe de notre amendement — paraît conforme à l'article 82 du règlement.

Cela dit, je regrette de nouveau que, dans cette affaire du secret fiscal, le Gouvernement s'obstine à couvrir Marcel Dassault et à empêcher la commission d'enquête de faire son travail; je regrette aussi que pas une voix ne se soit élevée dans la majorité pour exiger que la commission d'enquête puisse effectivement l'effectuer.

M. Marc Lauriol. Nous ferons éclater toute la vérité !

M. Jean Fontaine. Une information judiciaire est ouverte !

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président Foyer, si vous êtes convaincu qu'il faut faire la lumière dans l'affaire Marcel Dassault, faites une proposition en la matière, ou que M. le rapporteur en présente une : mais, de grâce, ne vous réfugiez pas de nouveau derrière un maquis de procédure. Je vous assure que l'opinion publique, elle, ne s'y trompera pas. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Jean Foyer, président de la commission. L'opinion publique, monsieur Cot, ne se méprendra en aucune manière. En effet, et M. le rapporteur vous l'a démontré, tout ce que vous aviez demandé dans votre proposition de résolution a été retenu par la commission.

Mais celle-ci a considéré que le problème des avances remboursables devait être envisagé dans son ensemble.

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

M. Jean Foyer, président de la commission. Il n'y a aucune raison de ne pas faire totalement la lumière sur l'utilisation de l'argent que l'Etat a avancé à l'industrie aéronautique, sans avoir à distinguer s'il s'agit du secteur public ou du secteur privé. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Hubert Ruffe. Vous faites de la diversion !

M. Jean Foyer, président de la commission. Voilà la vérité et voilà ce que l'opinion doit comprendre.

Et puisque vous, vous plaidez en faveur de la nationalisation, ayez au moins le courage de laisser apparaître publiquement si les entreprises nationalisées se comportent mieux ou moins bien à l'égard de l'Etat qu'une entreprise privée, lorsqu'elles sont concurrentielles dans un secteur de l'industrie. *(Applaudissements sur les nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Tel est exactement le sens de la proposition de résolution présentée par la commission. Que cette proposition vous gêne, je le comprends parfaitement. Mais je suis convaincu que l'opinion publique, elle, ne se méprendra pas sur les intentions de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le Parlement. Dans cette affaire, le Gouvernement n'a cherché rien d'autre que favoriser la venue de cette proposition de résolution devant l'Assemblée nationale, et il a agi ainsi à la demande du rapporteur et du président de la commission compétente.

Je ne peux donc pas laisser dire à M. Jean-Pierre Cot que le Gouvernement ne souhaite pas la clarté dans cette affaire...

M. Hubert Ruffe. Ce n'est pas si simple !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... et tente de détourner le légitime désir qu'exprime l'Assemblée nationale de constituer une commission d'enquête sur ce sujet.

Quant au secret fiscal, le Premier ministre, à l'occasion de la discussion d'un amendement que vous aviez déposé, monsieur Cot, lors de l'examen de la loi de finances rectificative, a pris sur ce problème une position très claire : on ne peut pas, par le biais d'un amendement sur une loi de finances — et, à plus forte raison, à l'occasion de la constitution d'une commission d'enquête — mettre en cause le secret fiscal : cette énorme affaire passe largement par-dessus la tête de tel ou tel individu et mérite réflexion.

Ces propos du Premier ministre étaient très clairs. Finalement, l'amendement que vous aviez proposé a été mis aux voix et il a été rejeté.

Telles étaient, mesdames, messieurs, les seules observations que, sincèrement, je voulais présenter au nom du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Donnez.

M. Georges Donnez. Monsieur Cot, vous avez déclaré, il y a quelques instants : « Certains, ici, veulent couvrir M. Dassault ».

Pour ma part, rien ne me lie personnellement à M. Dassault. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Henri Deschamps. Ce n'est pas évident !

M. Georges Donnez. Si, comme le prétendent certains, M. Dassault est coupable et si sa culpabilité est établie, je serais totalement à vos côtés.

Cependant, monsieur Cot, vous semblez oublier que mes amis et moi-même avons également déposé une proposition de résolution allant beaucoup plus loin que la vôtre, puisque nous avons demandé que la commission d'enquête, en cours de constitution, pousse aussi ses investigations dans le domaine des évactions fiscales qui pourraient être constatées. C'est dire que nous n'entendons couvrir ni M. Dassault, ni qui que ce soit d'ailleurs. En effet, notre objectif est de savoir où passe l'argent public. C'est le contrôle des fonds publics qui nous intéresse.

Si l'enquête que diligentera la commission d'enquête fait apparaître que M. Dassault a utilisé les fonds publics exactement de la même manière qu'une société nationale, quels griefs pourrions-nous lui adresser ? Mais il appartiendra peut-être alors à l'Assemblée nationale de rechercher une définition plus stricte de l'utilisation des fonds publics.

C'est pourquoi nous avons rejoint les conclusions du rapporteur qui souhaite que la commission d'enquête s'intéresse aussi à l'utilisation des fonds publics dans toute l'aéronautique française. A l'évidence, nous retrouverons alors M. Dassault et nous lui réserverons éventuellement le sort que vous souhaitez, messieurs. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

Je suis saisi par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	469
Nombre de suffrages exprimés	468
Majorité absolue	235

Pour l'adoption	182
Contre	286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements, n° 3, 5 et 6, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 3, présenté par MM. Jean-Pierre Cot, Forni, Laharrère, Defferre, Mitterrand, Robert Fabre, Raymond, Chanderagor, Chevènement, Duroure et les membres du groupe du

parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les deux nouveaux alinéas suivants :

« La commission d'enquête se consacrera par priorité à l'examen des conditions dans lesquelles les entreprises du groupe Marcel Dassault ont utilisé les fonds publics de toute nature qui leur ont été alloués à quelque titre que ce soit.

« Si la loi de finances pour 1977 lève le secret fiscal au profit des commissions d'enquête, cette disposition sera applicable à la présente commission d'enquête dès la promulgation de ladite loi de finances. »

L'amendement n° 5, présenté par MM. Kalinsky, Ballanger, Combrisson, Lucas, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le nouvel alinéa suivant :

« L'enquête portera également sur l'évasion et la fraude fiscale des grandes entreprises privées et notamment sur celles du groupe Dassault. »

L'amendement n° 6, présenté par MM. Garcin et Kalinsky, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le nouvel alinéa suivant :

« La priorité des investigations de la commission d'enquête sera consacrée à la société Marcel Dassault. Pour faciliter l'enquête, le secret bancaire sera levé. »

La parole est à M. Jean-Pierre Cot, pour soutenir l'amendement n° 3.

M. Jean-Pierre Cot. Je n'insiste pas sur le deuxième paragraphe de notre amendement puisque nous en avons déjà débattu. Reposant sur une simple hypothèse, il ne devrait pas soulever de difficultés.

Quant au premier paragraphe, j'imagine qu'il n'en rencontrera pas davantage puisque M. le rapporteur a déclaré tout à l'heure que la commission s'attacherait en priorité à examiner les affaires de M. Marcel Dassault. Dans ces conditions, je suis persuadé que le vote sera unanime. Toutefois, pour nous en assurer, nous demandons un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Garcin, pour soutenir les amendements n° 5 et 6.

M. Edmond Garcin. L'objet de l'amendement n° 6 — je commence par lui — a été mis en cause tout à l'heure par le rapporteur de la commission. Pourtant, en demandant « que la priorité des investigations de la commission d'enquête soit consacrée à la société Marcel Dassault », nous ne nous attendions absolument pas à une opposition de la commission. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

D'ailleurs, M. le rapporteur a précisé qu'il était d'accord sur le fond. S'il en est ainsi, vous devez alors voter notre amendement, sinon vous prouvez que vous ne voulez pas d'enquête prioritaire sur la société Marcel Dassault. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

C'est pourquoi nous demandons aussi un scrutin public sur cet amendement.

En fin de compte, ce ne serait plus Marcel Dassault, à qui un quidam a dérobé par hasard 800 millions de francs — vol dont on ne s'est aperçu que quelques semaines plus tard — ce ne serait plus Marcel Dassault qui fait l'objet de redressements fiscaux, ce ne serait plus Marcel Dassault qui est accusé de fraude fiscale, ce seraient les sociétés nationales qui supporteraient maintenant les accusations. Voilà exactement ce que vous voulez. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Vous défendez ainsi votre député ! (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Voilà pourquoi, par notre amendement n° 5, nous demandons que l'enquête porte également sur l'évasion et la fraude fiscale des grandes entreprises privées et notamment sur celles du groupe Dassault.

Hier, au cours de la discussion du budget de la justice, j'ai cité un chiffre officiel tiré des travaux préparatoires de la commission « vie sociale » du VII^e Plan : pour une seule année, la fraude fiscale a représenté 25 milliards de francs. Cela mérite une enquête ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les trois amendements ?

M. Jacques Limouzy, rapporteur. Monsieur Garcin, ne vous mettez pas en colère, vous allez vous faire du mal. Je vais tout de suite vous rassurer.

L'amendement n° 5, si j'en crois les informations qui courent dans cette assemblée, fait l'objet d'une autre proposition de résolution.

M. Jean Foyer, président de la commission. De deux !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. De deux, en effet.

Ces propositions étant déposées, elles doivent donner lieu à une consultation de M. le garde des sceaux. Et si, monsieur Garcin, vous introduisez dans notre texte un tel amendement nous allons nous trouver à nouveau devant un cas d'irrecevabilité. Alors, je vous en prie, ne le faites pas.

Puisque vous avez déposé une proposition de résolution dans ce sens, celle-ci sera examinée par la commission des lois et nous pourrions, à ce moment-là, débattre de la question. Mais ne mélangeons pas les genres.

D'autre part, j'observe — et j'appelle l'attention de l'Assemblée sur ce point — qu'il n'y a pas que moi qui recoure à l'amalgame. Ne parle-t-on pas, dans cet amendement, de fraude fiscale des grandes entreprises privées et notamment du groupe Marcel Dassault ? N'y a-t-il pas là un amalgame ? Pourquoi alors me reprocher celui que j'aurais fait dans un autre domaine ?

A propos de l'amendement n° 3, c'est-à-dire de la priorité à accorder aux investigations concernant le groupe Marcel Dassault, je réitérerais ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir qu'il est naturel et inévitable que la commission d'enquête se préoccupe principalement des affaires de ce groupe. Ce que, en ma qualité de rapporteur, j'ai voulu donner à la commission, c'est un moyen d'investigation. Il est normal, monsieur Garcin, qu'il en soit ainsi.

M. Paul Carmolacce. Alors, votez l'amendement !

M. Jacques Limouzy, rapporteur. Si la commission des lois n'a pas accepté l'amendement de M. Garcin, repris dans la première partie de l'amendement de M. Jean-Pierre Cot, c'est parce qu'elle a considéré qu'il convenait de ne pas mentionner à nouveau cette entreprise qui est déjà citée.

Quant à la seconde partie de l'amendement n° 3, elle pose le problème du secret fiscal, que la commission n'a pas eu à examiner. Nous en revenons au débat de tout à l'heure, monsieur Jean-Pierre Cot, et c'est une autre affaire. Il s'agit tout simplement de l'application de la loi, et je vous fais la même réponse que le président Foyer tout à l'heure.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3.

Je suis saisi par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	470
Nombre de suffrages exprimés	468
Majorité absolue	235
Pour l'adoption	183
Contre	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 6.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	470
Nombre de suffrages exprimés	469
Majorité absolue	235
Pour l'adoption	181
Contre	288

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 5.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	467
Nombre de suffrages exprimés	466
Majorité absolue	234
Pour l'adoption	181
Contre	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Julien Schwartz a présenté un amendement n° 1 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par le nouvel alinéa suivant :

« Si la commission d'enquête décide de citer dans son rapport tout ou partie du compte rendu d'une de ses auditions, le ou les témoins concernés seront admis à prendre connaissance du procès-verbal de leur audition dans les conditions déterminées par le bureau de la commission. Cette communication aura lieu dans les locaux de l'Assemblée nationale. Aucune correction ne pourra être apportée au compte rendu. Néanmoins, le ou les témoins concernés pourront faire part de leurs observations par écrit. Ces observations seront soumises à la commission qui pourra décider de les citer dans son rapport. »

La parole est à M. Julien Schwartz.

M. Julien Schwartz. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon amendement se rapporte au fonctionnement de la commission d'enquête.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à l'Assemblée nationale, à différentes reprises, que la commission d'enquête sur les compagnies pétrolières, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur, avait scrupuleusement suivi les instructions édictées par le règlement de l'Assemblée et par le Bureau avant sa création.

Après la parution de son rapport, certains témoins se sont laissés aller à déclarer qu'ils n'avaient pas tenu certains propos qui étaient retranscrits dans le rapport de la commission.

Le Bureau de l'Assemblée nationale, à l'initiative de son président, a cru alors devoir modifier rétroactivement les règles de fonctionnement de la commission d'enquête et notamment les conditions d'accès aux archives de cette commission. Des photocopies de leur audition ont donc été adressées à ces témoins. L'un d'eux a même déclaré que le président de l'Assemblée les avait autorisés à faire état de leurs déclarations, ce qui est contraire à l'article 6 de l'ordonnance de 1958 qui interdit formellement cette pratique.

J'ai signalé, à l'époque, par un rappel au règlement, que la décision du Bureau était critiquable à deux titres. Premièrement, elle frappait de précarité les précautions qui pouvaient être prises quant au fonctionnement de toutes les commissions d'enquête. Deuxièmement, elle n'ouvrait l'accès aux archives qu'aux seuls témoins contestataires qui, dès lors, seuls détenteurs du texte de leurs déclarations, pouvaient affirmer *urbi et orbi* ce qu'ils voulaient, sans craindre, sinon d'être démentis du moins d'être confondus puisque nul autre qu'eux n'avait accès à l'intégralité de leurs déclarations.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pour l'un d'entre eux. Ayant pris connaissance des déclarations de ce témoin, votre rapporteur a demandé au Bureau de l'Assemblée nationale de publier l'intégralité des auditions de la commission. Le président de l'Assemblée nationale a alors fait savoir que le Bureau ne se reconnaissait pas capable de proposer à l'Assemblée une telle décision.

Notre président signalait également qu'il appartenait à l'ancien rapporteur de la commission d'intenter à titre personnel, s'il le voulait, une action en diffamation à l'égard de l'ancien témoin en question. Mais comment intenter une action en diffamation si l'on n'a pas accès au texte des déclarations de ce témoin et alors que la commission a cessé d'exister ? Cela revient à dire que, pour le Bureau, personne n'a officiellement qualité pour faire appliquer les règles relatives au secret prévues par l'ordonnance de 1958.

Ces péripéties n'ont en elles-mêmes qu'un intérêt rétrospectif, même si ces épisodes sont pénibles et éclairent d'un jour tout particulier l'idée que se fait le Bureau de sa mission qui, me semble-t-il, est bien de représenter et de défendre les parlementaires et non de les muscler et de les mettre en position fautive.

Mais ce qui importe, c'est que les membres de la commission qui va se créer, d'une part, connaissent très précisément les règles qui s'appliquent au fonctionnement de la commission dont ils vont faire partie et, d'autre part, soient assurés que le Bureau de l'Assemblée nationale ne modifiera pas ces règles rétroactivement, une fois la commission disparue, pour complaire à tel ou tel.

Tel est l'objet du présent amendement que je demande à l'Assemblée nationale de voter. Je reprends d'ailleurs, dans le texte de cet amendement, les dispositions qui avaient été proposées à l'Assemblée nationale par M. Bertrand Denis, ancien président de la commission d'enquête dont j'ai fait partie, dans une proposition de résolution qui, malheureusement, n'a pas encore donné lieu à rapport.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Foyer, président de la commission. La commission n'a pas été appelée à délibérer sur l'amendement n° 1 de M. Julien Schwartz, qui n'a en effet été déposé qu'aujourd'hui. Ce sont donc des considérations strictement personnelles que je développerai en réponse à l'exposé que vient de faire l'auteur de l'amendement.

D'abord, je comprends parfaitement les raisons qui ont déterminé M. Julien Schwartz à proposer ces dispositions puisqu'il a personnellement souffert des lacunes antérieures de nos textes réglementaires dans des circonstances qui sont encore présentes à la mémoire de chacun.

Ensuite, sur le fond des choses, je suis tout à fait d'accord avec lui. Il nous propose, en effet, d'inscrire dans une résolution des dispositions qui figurent actuellement à l'article 5 bis de l'instruction générale du bureau, sans rien y modifier. Je conviens que ces dispositions trouveraient mieux leur place dans le règlement de l'Assemblée que dans l'instruction générale du bureau.

Mais sur le plan de la forme, mon opinion diffère un peu de celle de M. Julien Schwartz. En effet, les dispositions qu'il nous propose ont, par nature, un caractère réglementaire. Il est donc quelque peu curieux de les insérer dans une résolution qui a un objet particulier, celle de créer une commission d'enquête déterminée pour délibérer sur certains faits.

Les conclusions que je lui propose sont les suivantes : dans l'état présent des choses, il a satisfaction sur le fond puisque même si l'on estime que l'article 5 bis de l'instruction générale ne figure pas à la bonne place, il s'impose aux députés comme aux services de l'Assemblée. Par conséquent, les règles concernant la citation des dépositions entendues par la commission d'enquête s'appliqueront à la commission d'enquête dont nous allons décider la création.

Cela dit, je n'héde pas le débat. La commission des lois est saisie de la proposition de résolution déposée par M. Bertrand Denis qui avait présidé une commission d'enquête à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure. Le rapport sur cette proposition de résolution a été confié à M. Gerbet qui est, je crois, prêt à rapporter.

M. Claude Gerbet. Oui, monsieur le président.

M. Jean Foyer, président de la commission. Je prends l'engagement devant l'Assemblée d'inscrire cette proposition de résolution à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission des lois et si le Gouvernement veut bien faciliter les efforts de la commission, je demanderai à la conférence des présidents d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée.

En conclusion, je pense que ces explications apportent des assurances suffisantes à M. Julien Schwartz qui, s'estimant satisfait à très bref délai, pourrait retirer l'amendement n° 1.

M. Guy Ducloné. Encore faut-il que le Gouvernement s'engage à inscrire cette proposition de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée !

M. le président. Monsieur Schwartz, l'amendement est-il maintenu ?

M. Julien Schwartz. Monsieur le président, mes chers collègues, je ne m'opposerai certes pas à l'excellent juriste qu'est le président Foyer — je n'en ai ni la compétence ni la prétention — mais je tiens à rappeler que l'instruction générale du Bureau ne s'adresse qu'aux services et non au fonctionnement d'une commission d'enquête parlementaire qui est régie par le règlement intérieur de l'Assemblée.

Or, ce règlement est muet en ce qui concerne le secret qui doit présider aux travaux d'une commission d'enquête. Par conséquent, c'est l'article 6 de l'ordonnance de 1958 qui s'applique. Si nous ne prenons pas une disposition pour la commission d'enquête que nous allons créer, nos collègues qui siègeront dans cette commission seront confrontés aux mêmes difficultés que celles auxquelles nous nous sommes heurtés lors des précédentes commissions d'enquête.

La disposition que je propose n'entrant en application qu'à la fin de la commission d'enquête, c'est-à-dire dans quatre mois, il appartient à la commission et au Gouvernement de prendre l'engagement solennel que des dispositions seront prises pour modifier le règlement intérieur afin que les commissions d'enquête puissent travailler correctement. Sinon je me verrai dans l'obligation de maintenir mon amendement, la commission d'enquête ne devant pas se soumettre à l'instruction réglementaire qui s'applique aux services de l'Assemblée et non pas au fonctionnement du Parlement.

M. André Fanton. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, le Gouvernement ne s'opposera pas à l'inscription de cette proposition de résolution à l'ordre du jour complémentaire.

M. André Fanton. Cela signifie-t-il que le Gouvernement est d'accord ?

M. le président. Monsieur Schwartz, maintenez-vous votre amendement ?

M. Julien Schwartz. Je préférerais que M. le ministre déclare que le Gouvernement est d'accord au lieu de dire simplement qu'il ne s'y opposera pas.

Plusieurs députés sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je me suis sans doute mal expliqué. Le Gouvernement ne s'opposera pas à l'inscription de la proposition en question à l'ordre du jour complémentaire. Cela signifie qu'elle viendra en discussion devant l'Assemblée. Excusez-moi de ne pas m'être exprimé plus clairement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean Foyer, président de la commission. Quant à moi, monsieur Schwartz, je ne saurais être soupçonné de prévention à l'encontre de la proposition de M. Bertrand Denis : j'en suis cosignataire.

M. le président. La parole est à M. Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. M. le ministre déclare que le Gouvernement ne s'opposera pas à l'inscription à l'ordre du jour complémentaire, encore faudrait-il que les présidents de groupe s'y engagent également.

Cela s'est déjà produit dans le passé, aussi faudrait-il éviter de se renvoyer la balle.

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. En tant que président de groupe, je vous en donne l'assurance.

M. le président. Monsieur Schwartz, l'amendement est-il maintenu ?

M. Julien Schwartz. Non, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 1 est retiré.

Titre.

M. le président. Avant de mettre aux voix l'article unique, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition de résolution :

« Proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises privées ou publiques de construction aéronautique. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

En conséquence, le titre est ainsi rédigé.

M. Guy Ducoloné. Monsieur le président, je souhaite reprendre l'amendement de M. Julien Schwartz.

M. le président. Il est trop tard, monsieur Ducoloné.

M. André Fanton. Monsieur Ducoloné, vous êtes d'habitude plus rapide !

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Dans les explications de vote sur l'ensemble de la proposition de résolution, la parole est à M. Villa.

M. Lucien Villa. Mesdames, messieurs, sur proposition du rapporteur U. D. R. de la proposition de résolution portant création d'une commission d'enquête sur l'affaire Dassault, la majorité de la commission des lois — U. D. R., républicains indépendants et réformateurs — a refusé la semaine dernière le texte initial. Elle y a substitué un autre texte qui prétend, comme vient de le souligner le rapporteur, enquêter sur l'utilisation de fonds publics par l'ensemble des sociétés aéronautiques privées ou publiques.

En fait, un tel texte aboutit, par l'amalgame de problèmes différents, à détourner l'attention de l'opinion sur le scandale Dassault, à savoir sur l'utilisation par les sociétés privées de fonds publics qui leur sont largement attribués par le Gouvernement à des fins qui n'ont rien à voir avec l'intérêt national, et sur les présomptions de fraude fiscale dressées à l'encontre des sociétés Dassault.

Le groupe communiste vient de rappeler, par l'intermédiaire de M. Robert Montdargent, que l'opinion publique exige que toute la lumière soit faite sur les agissements financiers des sociétés Dassault ; il est inadmissible que soient escamotés les véritables problèmes.

Il a proposé trois amendement tendant à recentrer les objectifs de la commission d'enquête en donnant priorité à l'investigation des sociétés Dassault. La majorité les a repoussés, comme elle a refusé de lever le secret fiscal la semaine dernière, démontrant ainsi que son véritable but était d'étouffer le scandale.

Dans de telles conditions, le groupe communiste refuse de cautionner cette opération de diversion et d'escamotage qui permettra aux sociétés Marcel Dassault de continuer les mêmes pratiques.

M. Claude Labbé. C'est trop facile !

M. Lucien Villa. Le groupe communiste poursuivra son action pour que toute la vérité soit connue.

Il rappelle qu'il a déposé en 1974 une proposition de loi tendant à la nationalisation de l'industrie aérospatiale, qu'il vient de déposer une proposition de résolution demandant une commission d'enquête sur la fraude fiscale des grandes sociétés, notamment des entreprises Dassault, ainsi qu'une proposition de loi organique visant à étendre le champ d'application des incompatibilités parlementaires à la direction des entreprises privées.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste s'abstiendra. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. André Fanton. Comme cette attitude est courageuse !

M. Lucien Villa. Cependant, il n'en poursuivra pas moins à exiger, avec l'opinion publique, que toute la vérité soit connue et que la clarté soit faite sur l'affaire des sociétés Dassault. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président, vous venez d'annoncer la conclusion de nos travaux telle que la majorité l'aura voulue. La commission d'enquête sur le groupe Marcel Dassault s'appellera désormais : commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises privées ou publiques de construction aéronautique.

En d'autres termes, notre proposition qui était très claire, et qui tendait à une enquête sur les activités du groupe Marcel Dassault est aujourd'hui profondément dénaturée. Comme Figaro, nous sommes libres d'enquêter, à condition de ne parler ni de M. Dassault, ni de M. de Valhaise, ni des 800 millions de francs, ni de L'Essor du Limousin, ni de la fraude, ni de l'évasion fiscale.

Telle est la vérité. Vous comprendrez que nous ne nous associons pas à cette opération de protection et que, dans cette affaire, nous ne puissions voter en faveur de la constitution de

cette commission. (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Limouzy, tout à l'heure, faisait semblant de s'indigner d'une opposition des signataires de la proposition initiale en se demandant quel était leur but.

Rassurez-vous, monsieur Limouzy, nous ne cherchons pas à protéger M. Dassault.

M. Jean Foyer, président de la commission. Nous non plus !

M. Jean-Pierre Cot. Nous désirons que toute la lumière soit faite et nous demandons que la commission d'enquête dispose de tous les pouvoirs nécessaires.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous nous abstenions dans le vote final. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. André Fanton. Vous avez même voté contre en commission !

M. Marc Lauriol. Les communistes vous ont donné une leçon de politique !

M. Jean-Pierre Cot. Nous nous abstiendrons, mais rassurez-vous, messieurs, l'affaire n'est pas terminée puisque nous participerons, avec un certain acharnement, à cette commission d'enquête à laquelle nous ne nous opposons pas. Nous continuerons à vous placer devant vos responsabilités jusqu'à ce qu'enfin toute la vérité soit connue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Tout se passe comme si cette commission d'enquête n'avait été souhaitée par personne. Nous avons donné notre accord, dès le début, à une proposition de résolution qui n'émanait pas de notre groupe et qui semble avoir été rédigée par des apprentis sorciers.

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Claude Labbé. Ainsi que l'a démontré M. le rapporteur, nous sommes restés dans la ligne de cette proposition de résolution et son élargissement est la conséquence tout à fait logique de son exposé des motifs et de son texte même.

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

M. Claude Labbé. S'agissant d'un membre de notre groupe, nous avons déclaré dès le début qu'il n'était nullement question pour nous de rester sourds et muets face à une opinion publique avide d'explications. Nous pensions que le meilleur moyen de faire éclater toute la vérité sur cette affaire, y compris de révéler, le cas échéant, qu'il s'agit d'une machination politique, consistait à nous placer sur le meilleur terrain qui soit, c'est-à-dire sur le terrain parlementaire. C'est pourquoi nous avons souhaité que cette commission soit constituée rapidement.

Nous obtenons satisfaction, de sorte que tous ceux qui souhaitent que toute la lumière soit faite doivent être également satisfaits.

Pour justifier votre abstention sur le vote relatif à la création de cette commission, vous vous êtes élevé, monsieur Jean-Pierre Cot, contre un certain nombre d'arguments qui ont été développés par notre rapporteur.

Vous êtes un jeune parlementaire, mais aussi un juriste éminent, dans ces conditions vous ne devriez pas vous étonner si nous souhaitons qu'une commission d'enquête soit constituée en fonction de la Constitution et de notre règlement, et non pas autrement, sinon nous ne serions plus dignes de siéger dans cette maison. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. Claude Labbé. Nous allons participer comme vous à cette commission d'enquête. Vous avez déclaré vouloir y participer avec acharnement. Croyez bien que les membres de mon groupe seront animés de la même ardeur que vous afin qu'éclaire toute la vérité. Si cette vérité gêne quelqu'un, ce ne sera certainement pas notre groupe.

Nous avons le courage et la franchise de dire clairement que nous voterons pour la création de cette commission d'enquête. L'opinion publique connaîtra — vous vous chargerez de les lui expliquer, messieurs — les raisons pour lesquelles vous vous opposez à la constitution de cette commission d'enquête, dont vous allez être membres. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Claude Labbé. Il est évident que je demande un scrutin public sur l'article unique.

M. le président. Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

Je suis saisi par le groupe d'union des démocrates pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je prie mesdames et messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	472
Nombre de suffrages exprimés	291
Majorité absolue	146
Pour l'adoption	291
Contre	0

L'Assemblée nationale a adopté.

— 4 —

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

Nomination des membres.

M. le président. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, les candidatures devront être remises à la présidence demain, jeudi 4 novembre, avant dix-huit heures.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977 (n°s 2524, 2525).

JEUNESSE ET SPORTS (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de la qualité de la vie concernant la jeunesse et les sports.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Mesdames, messieurs, l'examen du budget de la jeunesse et des sports laisse chaque année un sentiment d'inadéquation entre les besoins à satisfaire et les moyens mis en œuvre. On ne peut s'en étonner si l'on songe aux puissants moyens que nécessite la mise en place d'une politique de la jeunesse englobant non seulement les activités physiques et sportives mais également l'animation socio-culturelle.

Bien que nous traversions une période d'austérité, des efforts, reconnaissons-le, sont consentis dans ce domaine si important.

Si le budget n'augmente globalement que de 10,4 p. 100 en 1977, j'observe qu'une priorité est donnée aux dépenses de fonctionnement, ce qui laisse espérer un soutien aux clubs sportifs, soutien que je réclamaux déjà il y a deux ans lors de la discussion de la loi de finances de 1975.

Il est essentiel en effet de prendre enfin conscience du rôle capital que jouent les clubs sportifs, tout particulièrement en milieu rural.

Ces clubs sportifs locaux reposent tous sur le dévouement d'animateurs bénévoles qui acceptent de consacrer à la promotion du sport une part importante de leurs loisirs et qui souvent même participent financièrement à la bonne marche des clubs dont ils prennent en charge les destinées.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de la jeunesse et des sports. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Les clubs sportifs connaissent, la plupart du temps, de sérieuses difficultés financières.

Sans doute les municipalités accordent-elles des subventions à ces associations locales, mais dans la limite de leurs possibilités budgétaires qui sont faibles surtout dans les communes rurales. Aussi les clubs sportifs sont-ils conduits à récupérer des recettes annexes par l'organisation de manifestations diverses dont certaines n'ont qu'un lointain rapport avec l'activité sportive.

C'est pourquoi je me réjouis, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous placiez au rang de vos priorités cet important problème de l'aide financière à apporter aux clubs et au bénévolat. Car, ne nous y trompons pas, à travers cette activité sportive des clubs dans les campagnes, c'est tout le problème de l'animation en milieu rural qui est posé. Que deviendraient bien des villages sans le football dominical ?

Il ne faut pas oublier que l'une des causes de l'exode des jeunes est le manque d'animation en milieu rural. Pour retenir les jeunes dans leur village, pour les faire participer à la vie de la cité, il importe de donner aux clubs sportifs toute l'aide nécessaire à l'épanouissement de l'œuvre qu'ils accomplissent dans l'intérêt général de nos communes, et je tiens à cette occasion à rendre hommage au dévouement de tous ceux qui, dans l'ombre et non sans modestie, accomplissent un travail considérable en faveur du sport et de l'animation locale dans notre pays. Ils sont légion, de 350 000 à 400 000, et représentent en milieu rural un facteur humain qu'il convient de préserver et d'épanouir.

L'aide susceptible d'être apportée à ces clubs sportifs peut d'ailleurs prendre des formes différentes. Si la formule contractuelle peut être séduisante car elle permet de mettre en œuvre des opérations ponctuelles visant un objectif donné — championnat, compétitions, etc. — elle ne doit pas à mon sens exclure l'aide directe au bénévolat, en complément aux subventions qui pourraient être accordées par le canal des fédérations et des ligues régionales. C'est d'ailleurs ce que vous envisagez.

Cette aide directe aux bénévoles doit naturellement s'appuyer sur l'idée de formation qui me paraît essentielle dans le domaine du sport et de l'animation. Sans doute ne s'agit-il pas de créer une sorte d'élite ou de caste de bénévoles tant il est vrai que le bénévolat en lui-même donne à ses adeptes beaucoup de joies et de satisfactions personnelles. Il s'agit simplement de leur apporter une ouverture sur l'extérieur et des possibilités de confronter leurs expériences avec celles d'autres animateurs.

Dans les communes rurales, on ressent profondément ce besoin de s'évader du cadre parfois trop étroit de la vie locale pour s'enrichir d'expériences nouvelles. C'est par ce biais que nous parviendrons à faire en sorte que les jeunes ne se sentent pas isolés dans la cité, car on trouve dans les clubs sportifs et dans les associations locales les représentants de toutes les générations.

Quel meilleur creuset pourrions-nous trouver afin que se développe cette chaîne d'amitié et de solidarité qui doit unir les jeunes et les moins jeunes ?

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que dans ce domaine de la formation des bénévoles, c'est la souplesse qui, avant tout, devrait primer ? Une formation trop technique, trop « pédagogique » risquerait en effet d'éloigner beaucoup d'animateurs de clubs locaux. Ces animateurs peuvent, en revanche, tirer le plus grand profit de stages, de week-ends ou de rencontres ayant pour thème le sport et son encadrement.

Car ces bénévoles ont souvent acquis une grande expérience « sur le terrain », expérience qu'il s'agit de mettre en valeur et d'utiliser au mieux pour permettre la formation d'autres animateurs qualifiés.

Il importe, en toute hypothèse, que l'animation sportive et la formation de ses cadres connaissent une véritable décentralisation. Il faut que, dans des secteurs géographiques déterminés, et je dirais « à l'échelle humaine », les communes puissent compter sur la présence d'un représentant qualifié en matière d'animation sportive. Sans doute peut-on débattre au sujet de ce secteur géographique. Quant à moi, je pense qu'il doit être apte à rapprocher au maximum l'animateur de la population locale et du bénévolat qui s'y déploie ; c'est pourquoi le niveau du pays ou du canton me paraît judicieux.

Cette politique de formation de cadres aptes à former à leur tour les jeunes « sur le tas » nécessite à l'évidence une adaptation de nos aménagements sportifs. Nous devons nous garder d'une sophistication excessive des équipements sportifs et nous orienter au contraire vers le choix de terrains de jeux très simples qui peuvent servir de support à des activités multiples, ainsi que vous l'avez très judicieusement affirmé, monsieur le secrétaire d'Etat. Je me félicite que vous envisagiez de multiplier les petits terrains de jeux qui présentent l'avantage d'être adaptés aux besoins des jeunes.

La même observation peut être faite à propos des salles qui peuvent rendre de très grands services en milieu rural dès lors qu'elles sont polyvalentes et qu'elles peuvent aussi bien abriter des cours de gymnastique ou de danse que des bals ou des activités théâtrales.

Nous entrons là dans le domaine de l'animation socio-culturelle si étroitement liée au précédent. Sous ce vocable un peu technocratique se cachent pourtant des réalités humaines, auxquelles se trouvent confrontés les animateurs.

L'animation socio-culturelle, c'est en réalité la vie même d'une commune, d'un pays, d'une région dans toute sa richesse et sa diversité.

C'est dire que l'animateur doit être bien intégré à la vie de la cité s'il veut parvenir à mettre en valeur toutes les potentialités humaines et culturelles de celle-ci.

L'animation est un tout et les expériences qui se poursuivent dans ma région — je pense en particulier aux initiatives prises dans le pays de Ploërmel — montrent que l'animation efficace est celle qui embrasse divers secteurs de la vie locale. A cet égard, les possibilités sont très grandes.

Nombre de communes ou de pays sont loin d'avoir utilisé toute la richesse de leur folklore, de leur histoire, de leur architecture, sans parler des possibilités d'animation qui pourraient s'appuyer sur la vie quotidienne, dans le domaine de l'agriculture par exemple. Mais encore faut-il qu'il y ait une bonne identification entre l'animateur et le milieu.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un effort particulier devrait être consenti en faveur de ces actions d'animation en milieu rural ? Ne pensez-vous pas qu'avec les pays ruraux ou avec les Sivom, des contrats globaux pourraient être conclus sur des objectifs précis ?

La politique des chartes culturelles menée par le secrétariat d'Etat à la culture ne pourrait-elle avoir son parallèle dans le secteur de l'animation sportive et socio-culturelle au niveau des unités plus petites que sont précisément le canton ou le pays ?

Il est certain que cette action nécessite de la part de l'Etat un effort financier important, mais c'est une orientation qui, à nos yeux, est décisive si l'on veut contribuer à freiner l'exode rural et donner toutes leurs chances d'épanouissement aux collectivités locales.

Il s'agit aussi d'un problème de justice dans la mesure où nous assurons la parité au niveau de l'animation socio-culturelle entre ruraux et citadins. De même que des efforts sont entrepris pour faire bénéficier les communes rurales de la préscolarisation, de même devons-nous faire en sorte que « vivre à la campagne aujourd'hui » ne soit plus pour les jeunes synonyme d'isolement, mais au contraire la source d'activités enrichissantes tant sur le plan physique et sportif que dans le domaine social et culturel.

Je voudrais pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, appeler votre attention sur les problèmes qui se posent aux maisons de jeunes et de la culture.

Comme le note le rapporteur de la commission des finances, l'aide de l'Etat pour les « postes F. O. N. J. E. P. » destinée aux maisons de jeunes et de la culture ne représente plus que 24,50 p. 100 alors que l'Etat assurait encore 50 p. 100 de leur financement il y a dix ans.

Ne pensez-vous pas que l'Etat devrait consentir des efforts financiers en 1977 en faveur des maisons de jeunes et de la culture, en particulier en participant davantage à la rémunération des personnels ?

Je souhaiterais également appeler votre attention sur la taxe de 4,25 p. 100 sur les salaires que doivent acquitter les collectivités locales et les associations agréées.

D'après une étude de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture, la suppression de cet impôt permettrait de créer immédiatement, sans charge supplémentaire pour les collectivités locales, vingt et un postes nouveaux. Le fonctionnement des maisons de jeunes et de la culture qui touchent plus de deux millions de personnes en serait amélioré.

Enfin, si les crédits prévus en faveur des activités de loisirs socio-éducatifs qui figurent au chapitre 43-56 augmentent de plus de six millions de francs on peut se demander si cette somme sera suffisante en cours d'exercice pour mener à bien le développement de l'animation socio-éducative.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je souhaitais formuler au sujet de votre budget et des orientations de la politique en faveur des jeunes.

Développer l'aide aux clubs sportifs, permettre au bénévolat de s'épanouir, ancrer au terroir l'animation socio-culturelle par la conclusion de contrats avec les collectivités locales, telles me

paraissent devoir être les orientations prioritaires si l'on veut que les jeunes se sentent parfaitement en harmonie avec la cité et n'aient pas le sentiment d'être maintenus à l'écart.

Avec le développement du sport, donnons aux jeunes, particulièrement en milieu rural, les moyens de réaliser leurs aspirations et nous serons alors sur la voie de cette politique de la jeunesse que nous souhaitons tous, une politique par laquelle, sans autoritarisme, les pouvoirs publics mettraient à la disposition de jeunes les moyens matériels et humains nécessaires à leur épanouissement.

J'ai le sentiment, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre arrivée à ce département ministériel est bien le point de départ de cette nouvelle politique, de cette nouvelle donne que vous avez évoquée. Aussi le groupe des réformateurs ne vous ménagera-t-il pas son soutien. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Merci !

M. le président. La parole est à M. Hugué.

M. Roland Hugué. Un ancien directeur général de l'Unesco écrivait dans un article intitulé « La Fonction éducative du sport » : « Le respect de la norme commune fait du sport une école de loyauté et de justice. »

Il me semble, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est en vous appuyant sur une idée semblable que vous avez ce matin commencé votre propos et, en conclusion, vous parlez de clarté. Il est certain que sur un terrain de sport, vous suivriez tout naturellement cette voie, mais en est-il de même pour les affaires sportives de la nation ? Ainsi, pourquoi tendre à accréditer l'idée que les équipements sportifs sont maintenant suffisants et qu'il faut mettre l'accent sur leur utilisation effective ?

Est-il réellement besoin de tomber dans l'autosatisfaction quand on sait que le taux de réalisation, en surfaces, des terrains en plein air, par rapport aux objectifs définis, ne s'élève qu'à 72 p. 100 pour le VI^e Plan ? De même, le nombre des piscines fixé à 950 n'est que de 558, auxquelles il faut ajouter 71 piscines de plein air. Enfin, le pourcentage de réalisation des installations sportives couvertes par rapport aux objectifs de la loi de programme s'établit à 66 p. 100. On a rappelé avant moi que l'effort principal avait d'ailleurs été fourni par les collectivités locales, auxquelles on pourrait rendre hommage.

Un bilan sérieux devrait conduire à une grande modestie, d'autant que l'on s'était engagé pour cinq lois de programme et que l'on abandonne à la troisième. Il n'y a pas lieu de prendre une mine triomphante en rentrant aux vestiaires !

E^t puis, « bon sang, mais c'est bien sûr ! » comme aurait dit un célèbre commissaire, voilà que l'on découvre que l'essentiel du sport est une affaire d'animation, que c'est de moins en moins un problème d'équipement et de plus en plus un problème d'encadrement.

Il apparaîtrait que les Français sont plus aptes à couler du béton qu'à y faire vivre des mouvements collectifs. Que voilà une course avec relais bien originale ! Soyons sérieux : il fallait une action parallèle dans les deux domaines et nous n'avons cessé de la réclamer.

Il est même difficile de penser que l'effort qui doit porter sur l'initiation sportive, sur l'encadrement et sur la formation ait pu ne pas suivre alors que celui portant sur les équipements allait pourtant bien lentement et se trouve encore, quoique certains puissent feindre de croire, loin du but. Ce n'est ni le budget de 1976 ni celui de 1977 qui permettront de l'atteindre.

Pour l'année prochaine, si les crédits du titre V « Investissements exécutés par l'Etat » se maintiennent, en revanche, ceux du titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat », qui correspondent essentiellement aux subventions d'équipement destinées aux collectivités, sont en diminution de 9,14 p. 100 en valeur nominale, soit plus de 17 p. 100 en valeur réelle, pour les crédits de paiement.

Quant aux autorisations de programme de ce titre, elles accusent une baisse plus importante encore de 17,5 p. 100, soit 25 p. 100 en valeur réelle. Et pourtant les bases de départ étaient déjà trop faibles.

Si j'insiste sur la baisse de crédits du titre VI, c'est que de nombreux équipements sont encore à réaliser.

Ainsi, à titre d'exemple, la région Nord-Pas-de-Calais a souligné au cours des états généraux préparatoires au VII^e Plan qu'il fallait multiplier les équipements sportifs et améliorer leur répartition.

Il faut savoir que, dans les écoles primaires, le manque d'installations est flagrant en ce qui concerne notamment les plateaux d'éducation physique, les salles et le matériel.

Dans l'enseignement secondaire, quatre-vingt-six établissements ne sont pas pourvus d'équipements sportifs.

Par ailleurs, on doit constater le manque de stades omnisports et orienter les efforts du VII^e Plan pour remédier à cette situation.

Rien ne permet de penser que les autres régions n'ont pas de semblables soucis puisque celle que je cite est la seule à avoir organisé semblable consultation.

Permettez-moi une question précise, monsieur le ministre d'Etat, intéressant particulièrement ma région : estimez-vous que la dotation budgétaire permettra la remise en état de nombreux équipements sportifs des houillères avant leur prise en charge par les communes ?

Mais revenons à des considérations plus générales : 31 000 communes sur environ 36 400 comptent moins de 2 000 habitants, et 20 000 d'entre elles ont moins de 400 habitants. De ce fait, les communes rurales ont rarement la possibilité de se poser en interlocuteurs de poids face à l'Etat. Les zones rurales sont donc le plus souvent sacrifiées.

Il faut remédier au sous-équipement sportif des petites communes. Comment ? Par l'installation d'équipements légers — terrains de football, aires et plateaux de jeux — et aussi par la coopération intercommunale pour réaliser ces équipements et assurer le plein emploi d'installations plus coûteuses.

On nous promet maintenant des salles polyvalentes. M. Mazeaud, votre prédécesseur, a indiqué le 9 août 1974 qu'il avait demandé depuis plusieurs mois à ses services d'étudier le problème très complexe des salles polyvalentes pour les petites communes. Le temps des études est donc largement passé. Combien pensez-vous voir se réaliser de salles de ce genre en 1977 ? Combien de crédits y consacrez-vous ? Pouvez-vous nous donner des indications précises sur leur mode de financement ?

Je veux aussi évoquer les clubs qui constituent, à l'évidence, la base vivante du sport. Rappelons que les dirigeants bénévoles et dévoués, les cadres techniques des clubs font vivre le sport à environ sept millions de licenciés. Sans eux, que deviendrait cette masse importante de pratiquants ? Il faut les aider financièrement par des subventions, hélas trop faibles et trop rares ! mais aussi en facilitant leur tâche grâce à des simplifications et à des aménagements dans les domaines administratif et fiscal, et dans celui des assurances.

On évoque aussi toujours les facilités que les employeurs devraient accorder aux sportifs. Vous avez entendu les fédérations et les mouvements sportifs, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous prenons acte des deux amendements que vous proposez. Mais vous avez aussi indiqué, sous les applaudissements de vos amis, que beaucoup serait fait. Précisez-nous donc tout de suite vos intentions.

De nombreux orateurs ont appelé ou appelleront encore votre attention sur de nombreux points importants que je n'ai pas le temps d'évoquer.

En conclusion, le développement des activités sportives et de loisirs pose, d'une part, le problème des équipements sportifs, notamment dans le secteur scolaire et dans les zones rurales, d'autre part, celui de la formation des cadres et de la pratique du sport pour tous, de l'école à la vie professionnelle.

Monsieur le secrétaire d'Etat, si vous ne virez pas de bord sur un bateau à voile quand on vous en donne le signal, vous avez toutes les chances de passer par-dessus bord, entraîné par la baume. Nous vous donnons ce signal. Il ne suffit pas d'affirmer dans un texte de loi que « le développement de la pratique des activités sportives et physiques constitue une obligation nationale » et de promettre solennellement à cette tribune de poursuivre une politique en ce sens.

Cette politique suppose l'intégration du sport dans la vie et l'éducation de toute la population. Cela requiert des moyens puissants que, malheureusement, vous n'avez pas.

Virez de bord, réclamez-les ! Attention à la manœuvre, obtenez-les !

Vous nous direz sans doute que ce n'est pas nous qui dirigeons le bateau et que vous préférez obéir à votre capitaine. Alors, puis-je me permettre de vous suggérer de nous laisser un moment la conduite, à partir de 1978 par exemple. Pourquoi pas ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Roger Corrèze. On vous a déjà vu à l'œuvre !

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si nous voulons éviter à la fois le sport de l'argent et le sport de l'Etat, il nous faut concentrer les moyens de la France sur le développement du sport dans la cité.

Aujourd'hui, je centrerai mon intervention sur la nécessité d'un changement de politique.

En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne disposez que d'un budget restreint marqué du sceau de la rigueur. Vous devrez donc cette année et, il ne faut pas se le dissimuler, au cours des années du VII^e Plan, non pas « saupoudrer » une certaine quantité d'activités disparates dans le cadre de votre budget, ce qui ne donnerait satisfaction à personne, mais concentrer les interventions de l'Etat pour les rendre plus efficaces et pour qu'elles soient mieux reçues.

Or, lorsqu'on examine concrètement les problèmes sportifs de nos villes, on observe que le succès dépend de la bonne coordination des efforts des municipalités, des clubs et de l'Etat. L'Etat, dans le cadre d'une politique financière plus concentrée, doit faire le choix de l'encadrement dans les écoles et dans les clubs. Il est des villes de France qui ont organisé, sans son aide, des centres aérés où le tiers temps pédagogique est appliqué avec la coopération des instituteurs, des conseillers pédagogiques et des professeurs d'éducation physique. Mais ce qui manque dans ces centres et dans les clubs où les bénévoles ne sont plus assez nombreux, ni souvent assez compétents, pour encadrer les équipes, les accompagner dans leurs déplacements, surveiller leur état médical, assurer le passage des minimes aux cadets, puis aux juniors et aux séniors, ce sont des moniteurs de sport.

La politique des années à venir doit consister à créer dans notre pays un corps national de moniteurs et d'entraîneurs de sport qui complètera utilement le corps national des professeurs d'éducation physique. Je crois qu'il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, y penser dès maintenant et l'organiser.

Je consacrerai donc la deuxième partie de mon propos à quelques suggestions sur ce sujet.

Il s'agit d'abord de former ces moniteurs. Combien de jeunes, qui entrent dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive et qui ne parcourent pas la totalité du cycle des études qui conduit au professorat d'éducation physique, seraient heureux, en fonction de la spécificité de leurs activités sportives et de leurs dons, de devenir de bons moniteurs ! Combien de jeunes accepteraient avec joie de pénétrer par concours dans de véritables écoles organisées sur des bases possédant soit des terrains, soit des possibilités de sport en salle, soit des plans d'eau ou de neige, pour pouvoir être formés spécifiquement.

Il y aurait, dans le tronc d'études commun aux professeurs d'éducation physique et aux moniteurs de sport, d'une part, un noyau pédagogique à base d'enseignement des sciences naturelles et de l'anatomie et, d'autre part, un entraînement sur le terrain. On disposerait ainsi, à la sortie de ces écoles, de jeunes compétents, dynamiques et dévoués. Leur rémunération serait assurée par l'Etat qui jouerait là son véritable rôle. Celui-ci, en effet, n'est pas d'aider financièrement les clubs et de favoriser le développement du néoprofessionnalisme dans certaines fédérations. Le rôle de l'Etat est d'assurer la qualité de l'encadrement sportif dans le pays.

J'ajoute que ces moniteurs pourraient être utiles aux clubs et aux centres aérés, mais aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, dans tous nos grands ensembles. Les jours de semaine, le soir après l'école, le mercredi ou le samedi après-midi, les jeunes qui errent sans but et sans occupation pourraient être très utilement rassemblés et encadrés pour, sur des terrains de jeux, reprendre contact avec les nécessaires disciplines collectives et le non moins nécessaire effort personnel.

Je terminerai en évoquant l'articulation qui doit exister entre le sport pour le grand nombre, celui que pratiquent 7,5 millions de licenciés dans 123 000 clubs en France, et le sport de l'élite.

Deux niveaux pourraient être développés avec profit.

D'abord les sections de sport-études dont le nombre est encore très insuffisant puisqu'on n'en compte que 120 qui accueillent 2 300 élèves pratiquant vingt-trois disciplines sportives.

Les municipalités pourraient les aider au niveau des locaux et des crédits de fonctionnement, ainsi qu'en ce qui concerne l'organisation pédagogique. Les établissements en place devraient permettre de développer ces centres de sport-études, à la condition d'y assurer l'internat et de prévoir un encadrement de bonne qualité.

Ensuite, les centres de formation comme ceux de Lens, Nancy, Saint-Etienne et demain de Tours pour le football, qui permettraient de former les jeunes sur le plan sportif tout en leur apprenant un métier. Ainsi, lorsqu'ils quitteraient leur club, ils disposeraient d'un métier. Dès lors, ils ne seraient plus tentés d'exiger, dans le cadre de leur club, un statut de professionnel ou de néoprofessionnel, avec des indemnités qui sont parfois supérieures à celles que perçoivent les ministres.

C'est à ces deux niveaux qu'il faut que vous agissiez, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'ajouterai deux suggestions encore plus concrètes. Pour les centres de formation, demandez à votre collègue du logement d'aider les villes à construire, avec des crédits H. L. M., des chambres réservées aux sportifs, et demandez à la caisse des dépôts et consignations qu'elle accorde des prêts bonifiés par l'Etat aux villes qui veulent construire les salles qui flanqueraient, bien entendu, les centres d'hébergement.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, en dehors de toute phraseologie ou de toute théorie un système concret et pratique, qui permettrait sans doute de faire progresser le sport en France. Bien entendu, pour être écouté par le ministre de l'économie et des finances, il faudrait obtenir une loi de programme prévoyant des crédits pluriannuels pour la formation des cadres.

Une telle politique suppose aussi une véritable décentralisation au niveau de vos directions départementales de la jeunesse et des sports afin qu'elles assurent, avec les municipalités et les clubs, la coordination rationnelle de tous les efforts.

Donner aux jeunes du travail, les attirer sur les terrains de sport, bien les encadrer, leur donner le goût de la nature, voilà qui rétablirait, dans l'équilibre, un meilleur contact entre les générations. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Corrèze.

M. Roger Corrèze. Je ne vous étonnerai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, en commençant par regretter, comme la plupart de mes collègues, que les crédits affectés au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ne soient pas plus importants.

Mais qui a trouvé, qui trouvera un jour les crédits suffisants ?

Cependant, si le budget de votre secrétariat d'Etat connaît une progression de 10,4 p. 100 par rapport à l'année dernière, celle-ci reste nettement inférieure à l'augmentation de 13,7 p. 100 du budget de l'Etat.

Moins de 1 p. 100 — 0,71 p. 100 — du budget de l'Etat, c'est en effet bien peu !

Je sais bien que le contexte général de lutte contre l'inflation imposait, comme dans les autres départements ministériels, une réduction de certaines dépenses. Toutefois, peut-être aurait-il été souhaitable d'épargner votre secrétariat d'Etat, dont l'enveloppe globale reste trop souvent inférieure à ce qu'elle devrait être.

En revanche, je crois réaliste et objectif de tenir compte, comme vous l'avez fait, des crédits consacrés au sport par les autres ministères. On parvient ainsi à 1,35 p. 100 du budget de l'Etat, ce qui est beaucoup plus conforme à nos espérances.

La présentation nouvelle adoptée aura, en outre, le mérite de mettre fin à une querelle traditionnelle qui n'ajouterait rien à la clarté du débat.

Sans doute convient-il de s'interroger également sur la structure de ces dépenses. La progression des dépenses de fonctionnement est particulièrement nette et imputable, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel enseignant qui représentent près de 60 p. 100 des dépenses de fonctionnement. Quant aux dépenses d'investissement, c'est leur ralentissement qui frappe immédiatement.

Ce sont là deux caractéristiques importantes sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. M'arrêtant quelques instants sur les principales lignes d'action qui ressortent de l'examen de ce budget, ainsi que des propos que vous avez tenus à plusieurs reprises depuis votre arrivée à ce secrétariat d'Etat, je vous poserai plusieurs questions dont l'objet principal est d'apprécier plus clairement vos intentions.

Vous avez déclaré récemment, et encore ce matin, que vous n'entendiez pas faire du sport en France un sport d'Etat. Je ne saurais que vous approuver sur ce point, puisque l'expérience prouve que cette conception n'est ni conforme à l'esprit sportif, avant tout empreint de volontarisme, ni adaptée à notre société française, ni propre à donner des résultats satisfaisants.

Cependant, ne pas étatiser le sport ne signifie pas développer les activités sportives en dehors de l'Etat.

S'il ne faut pas faire de nos jeunes des fonctionnaires du sport, il convient de leur permettre l'accès aux disciplines sportives dès l'école, et donc d'encourager la création de postes d'enseignants.

A ce sujet, un programme d'action prioritaire du VII^e Plan avait prévu la création de 5 000 emplois sur cinq ans.

En 1976, 500 postes ont été créés. Pour l'année à venir ce sont seulement 652 professeurs qui seront recrutés, dont 263 professeurs adjoints.

Le retard pris au cours des deux premières années du Plan est donc important. Pour le rattraper, il faudrait qu'en 1978, 1979 et 1980, 1 150 professeurs soient nommés chaque année. Compte tenu des mauvais résultats de 1976 et de 1977, nous sommes en

droit de manifester quelque inquiétude. Nous espérons que vous voudrez bien nous rassurer en prenant l'engagement de veiller — dans une conjoncture plus favorable, bien sûr — au respect des normes fixées par le Plan, normes qui apparaissent, je le rappelle, comme des options minima.

De même, monsieur le secrétaire d'Etat, que notre rapporteur, en tentant de dresser le bilan des sections sport-études, soulignait les difficultés de recrutement de ces classes expérimentales, je me pose la question de savoir dans quelle voie vous comptez vous engager.

On peut considérer que 2,4 millions de francs en 1976, pour l'accueil de 2 300 élèves, c'est beaucoup.

La création de ces sections est peut-être trop récente pour que l'on puisse se prononcer sur leur avenir, et sans doute cette période de rodage est-elle nécessaire. Mais, là aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaiterions connaître votre position.

Le bilan des premières années de fonctionnement paraît, dans l'ensemble, satisfaisant. Les résultats obtenus par les élèves des sections études, s'ils se confirment, sont même encourageants.

Il reste que des améliorations doivent certainement être apportées à leur statut avant que nous puissions nous prononcer définitivement sur la poursuite de cette expérience intéressante.

L'examen des crédits affectés aux centres d'animation sportive laisse apparaître un réel fléchissement. De plus, au lieu des 1 400 C.A.S. prévus, seuls 500 fonctionnent, ce qui traduit quelque hésitation sur la politique à suivre. L'idée de développer le sport optionnel en dehors de l'école est pourtant bonne, car elle laisse la place à l'adhésion volontaire, à l'engagement individuel.

Dans mon département, à Vendôme plus précisément, je puis vous assurer que c'est une complète réussite.

Je l'ai maintes fois répété, mais il m'apparaît encore plus aujourd'hui qu'il faut laisser aux associations, aux clubs et aux fédérations le soin de canaliser le volontariat sportif — ce qu'elles font d'ailleurs avec bonheur et enthousiasme depuis de longues décades.

Ces organismes sont les véritables interlocuteurs de nos jeunes sportifs. Leur vocation naturelle les prédispose à développer le goût de l'effort physique et de la performance. C'est à travers le dévouement désintéressé de tous ces hommes et de toutes ces femmes que nos enfants peuvent apprécier ce qu'est réellement l'esprit sportif.

Je suis convaincu, quant à moi, de la nécessité d'encourager beaucoup plus qu'on ne le fait les associations sportives locales. Je crois, en la matière, au mérite du bénévolat et je sais quels résultats nous pourrions obtenir en leur accordant des subventions supplémentaires et en faisant pour le reste confiance à l'esprit d'initiative de leurs dirigeants. Je me réjouis donc, avec nombre de mes collègues, des paroles encourageantes que vous avez prononcées ce matin à ce sujet.

Si j'évoque tous ces problèmes, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est qu'ils ont tous un point commun : la définition du sport et de la place respective que doivent occuper l'école et les clubs dans une politique d'ensemble du sport — ce qui, il faut le souligner, n'a encore jamais été clairement précisé.

Votre prédécesseur s'était courageusement saisi de ce problème de fond. Les réponses ne sont pas, bien sûr, frappées du sceau de l'évidence et méritent une longue réflexion. Cependant, il me semble qu'un effort de clarification s'impose et que ces problèmes doivent être traités en toute objectivité et non sous la pression politique de telle ou telle des parties concernées.

Le tableau n'est pas si noir que certains veulent bien le dire. Nos résultats aux jeux olympiques ne doivent pas polariser les esprits. Ils ne sauraient donner à eux seuls l'image réelle du sport français.

Les sports d'équipe, entre autres, bénéficiant du travail courageux, tenace et efficace des dirigeants nationaux, secondés par des directeurs techniques de haute compétence, se portent mieux en réalité que ces dernières années. La victoire très nette de notre équipe de rugby sur l'Australie est une preuve de la santé de cette discipline.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Très bien !

M. Roger Corrèze. Le basket, lui aussi, conquiert petit à petit ses lettres de noblesse. Le football, à travers Saint-Etienne, fera ce soir vibrer la France.

M. Henri Lavielle. C'est une équipe professionnelle !

M. Roger Corrèze. Si l'élitisme n'est pas une fin en soi, il est un couronnement et, pour les jeunes, un exemple qui crée l'émulation. Encore faut-il sensibiliser les esprits et former les corps !

Pour ce faire, encourager le développement du sport dès l'école est très bénéfique. Les enfants sont certainement beau-

coup plus aptes que les adolescents à considérer le sport comme une discipline naturelle, et je tiens ici à rendre hommage aux instituteurs qui, souvent, paient de leur personne pour initier leurs jeunes élèves à l'éducation physique ; la démonstration est faite, dans ce domaine plus qu'en tout autre, que la conscience professionnelle reste une vertu essentielle de notre société.

Dans cet ordre d'idées, je rappellerai ici la situation regrettable dans laquelle se trouvent les instituteurs affectés à l'éducation physique et sportive dans le secteur extrascolaire et les assistants départementaux de jeunesse. Ces fonctionnaires ne bénéficient pas, en effet, des dispositions de l'arrêté du 26 novembre 1971 assimilant la rémunération indiciaire de certains directeurs d'écoles et instituteurs à celle des directeurs et professeurs de collège d'enseignement général.

Curieusement, la diversité, en même temps que l'extrême spécificité des tâches accomplies par les instituteurs détachés à la jeunesse et aux sports et les assistants départementaux de jeunesse, les empêchent de bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues restés dans l'enseignement. Ainsi, ils ne peuvent accéder au troisième groupe indiciaire, ni percevoir l'indemnité de logement, pas plus que l'indemnité de sujétion.

J'ai appelé depuis longtemps l'attention de vos prédécesseurs sur ce point. Ils s'étaient engagés à étudier avec leurs collègues de l'éducation et de l'économie et des finances un projet d'arrêté mettant fin à cette injustice. Cette partie de ping-pong a suffisamment duré et il est temps maintenant d'en finir. Je serai, je puis vous l'assurer, tenace sur ce point.

Une autre catégorie de personnels mérite également une plus grande sollicitude pour le concours quotidien qu'ils apportent à la pratique du sport : je veux parler des maîtres municipaux d'éducation physique. Leur tâche est particulièrement importante puisque, dans beaucoup de communes de France, ils ont la responsabilité des activités sportives. Leur situation est cependant loin d'être uniforme, leurs rémunérations sont variables ainsi que leurs obligations.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une commission adéquate pourrait se pencher sur la définition d'un statut national applicable à l'ensemble des maîtres municipaux d'éducation physique ? Peut-être verrions-nous là se réaliser en partie le vœu que formulait à l'instant mon ami M. Royer.

Il est urgent, en effet, de prendre en considération le sort de ces personnels dont la qualification est très satisfaisante et les services qu'ils rendent au sport considérables.

Voilà quelques-unes des options, fondamentales à mes yeux, sur lesquelles nous souhaiterions voir s'engager le Gouvernement.

A cet égard, la loi Mazeaud donnait les premiers éléments de réponse et son auteur s'était engagé, dans un souci de précision, à faire paraître avant la fin de cette année tous les décrets d'application. Jusqu'à présent, quatre seulement ont été publiés. Pensez-vous pouvoir, monsieur le secrétaire d'Etat, tenir l'engagement de votre prédécesseur ? Vous l'avez affirmé et j'en prends acte. Je souhaite de plus que ces décrets d'application soient suffisamment explicites pour que la mission assignée aux différents partenaires soit conforme à l'esprit de la loi.

Les dépenses d'équipement inscrites à votre budget laissent apparaître une baisse sensible des autorisations de programme et des crédits de paiement. Néanmoins, et à condition que cette diminution ne se poursuive pas dans les années à venir, je me plais à saluer l'effort considérable accompli par la France pour rattraper le retard qu'elle avait accumulé dans ce domaine. La France, il faut le dire, est actuellement le pays le mieux équipé d'Europe, cela malgré l'opposition qui a toujours refusé de voter les enveloppes nécessaires depuis bientôt vingt ans.

M. Henri Lavielle. Ce sont les communes qui ont payé !

M. Roger Corrèze. Je suis maire. Vous ne m'apprendrez rien. Les subventions d'Etat sont importantes dans certains domaines.

M. Henri Lavielle. Les subventions moins la T. V. A., voyez ce que cela donne !

M. Roger Corrèze. C'est un refrain que nous connaissons bien !

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, le taux de réalisation des objectifs du VI^e Plan paraît satisfaisant ; de même, les buts fixés par la troisième loi de programme sont, pour l'essentiel, atteints et même dépassés dans certains cas.

Je note avec satisfaction que ces progrès ont pu être accomplis grâce à une adaptation des équipements au milieu ambiant. Sur ce point, je m'oppose quelque peu à ce qu'affirmait à l'instant M. Royer. L'implantation d'équipements moins lourds en secteur rural répond, c'est certain, aux besoins propres de nombreuses collectivités locales. Quant aux équipements lourds en secteur urbain, je prétends une fois de plus que l'accent devrait être mis plutôt sur une meilleure utilisation que sur une accélération des réalisations.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je tenais à vous dire. Au sein du groupe gaulliste, confiant dans l'avenir de la France sportive, nous voterons pour la jeunesse de notre pays, votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur Corréze.

M. le président. La parole est à M. Vacant.

M. Edmond Vacant. Bien sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, vous arrivez à ce poste avec une bonne volonté et je ne veux pas vous rendre responsable des erreurs et de l'inconscience de certains de vos prédécesseurs.

Vous n'êtes vraiment pas gâté, car on vous a donné l'un des portefeuilles les plus démunis — pour ne pas dire le plus démuné — de ce Gouvernement.

Pensez-vous que votre seule bonne volonté vous permettra de régler nos problèmes, nos nombreux problèmes, ceux qui concernent le sport et le devenir de la jeunesse française ? Vous les connaissez. Ce sont ceux des équipements sportifs, ceux du recrutement et de la nomination des maîtres d'éducation physique, ceux des maisons de jeunes, ceux encore de l'emploi des bénévoles.

Avez-vous le droit, monsieur le secrétaire d'Etat, de les sacrifier sur l'autel du giscardisme et d'un plan qui ne vise qu'à soigner le franc, à le dorloter, alors que ce sont les jeunes Français qui méritent toute notre attention et surtout toute la vôtre ?

Courageux, vous avez accepté. Mais pas téméraire, vous nous présentez aujourd'hui ce budget qui représente 0,71 p. 100 du budget de l'Etat, alors qu'il en représentait 0,73 p. 100 en 1976.

C'est donc un budget en diminution, et vous en êtes conscient, que ce budget que quinze parlementaires de la majorité ont refusé de cautionner il y a un an...

M. Roger Corréze. Non ! Il y a deux ans !

M. Edmond Vacant. ... et que beaucoup aujourd'hui voteront à contrecœur, par discipline, alors qu'ils prennent une lourde responsabilité dans le devenir des jeunes Français.

Est-il pensable que le sport et la jeunesse soient relégués à un tel rang ?

Il y a un an, à cette tribune, je déclarais : « pour que vive le sport il faut en conserver l'esprit, il faut lui en donner les moyens ». Bien pauvres moyens qui ne vous permettront pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de subventionner beaucoup d'équipements, de ces équipements pourtant si nécessaires : les gymnases, les piscines, les terrains de sports et de jeux.

Mais c'est de l'école que doit partir le véritable amour du sport ; c'est dans nos écoles que commence le recrutement et que se prépare le sport de masse. D'autres pays l'ont compris. Je regrette l'absence de M. le ministre de l'éducation, car la pratique du sport à l'école exige une réforme législative de l'enseignement.

Pour que le maximum d'enfants puissent pratiquer le sport, il faut des maîtres d'éducation physique en quantité suffisante. Si l'on avait suivi le plan Herzog, l'on recruterait désormais 2 300 maîtres par an.

Pour illustrer l'insuffisance de l'aide aux équipements, je prendrai l'exemple de la commune que j'administre. Elle compte 2 400 habitants. Nous y faisons construire un gymnase. Le préfet du Puy-de-Dôme vient d'annoncer qu'il nous accordait 23 p. 100 de subvention. Que restera-t-il de cette somme lorsque nous aurons payé la T. V. A. et fait face aux révisions de prix qui ne manqueront pas d'intervenir avant la fin de la construction ? Pensez-vous réellement, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'aide qui nous est apportée soit suffisante, alors que sur 2 400 habitants nous avons 600 jeunes licenciés dans des équipes sportives ?

Les conseils municipaux, les conseils généraux, dont certains, tel celui de mon département, accordent 50 p. 100 de subvention pour les équipements des communes de moins de deux mille habitants, ne peuvent supporter seuls la charge de ces équipements pour la promotion de l'éducation physique, du sport et des activités socio-culturelles.

Par ailleurs, pour préserver l'esprit du sport, il faut s'orienter vers une très nette séparation du sport amateur et des activités professionnelles ou des entreprises de spectacle qui choisissent le sport comme support. Il y a un an, je parlais de la « vente » de jeunes footballeurs. Nous pourrions parler de l'affaire Guy Drut. Mais laissons de côté ces pratiques qui pourrissent l'esprit même du sport.

Que voulez-vous faire à Clermont-Ferrand d'un chargé de mission qui doit conduire une réflexion sur le rôle du sport dans une société moderne ? Il y a trop longtemps que vous réfléchissez (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche) que votre Gouvernement réfléchit pour sacrifier la jeunesse de notre pays !

Vous venez de créer en Auvergne un nouvel homme politique, un manager de sport-spectacle, vous le savez, et non un technicien comme il devrait l'être, comme le sport véritable — si vous l'aimez — en a besoin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.)

En tant que sportif, il m'arrive de lire *L'Equipe*. J'ai lu ce matin le compte rendu de la table ronde à l'U. E. R. E. P. S. de Paris-Laetzel. Comment pouvez-vous supporter, monsieur le secrétaire d'Etat, que de futurs professeurs d'éducation physique vivent dans de telles conditions ? Il pleut dans le gymnase et le parquet est devenu impraticable. Il ne reste plus de disponibles que deux salles de soixante places. Trouvez-vous cela suffisant pour 550 étudiants ? Si vous tenez réellement à faire quelque chose, prouvez-le déjà en remédiant à cette situation !

J'en termine. Comme moi, mes camarades socialistes et radicaux de gauche ne peuvent pas vous suivre dans votre politique. En conséquence, comme les années précédentes, nous ne voterons pas votre budget.

M. Roger Corréze. Ce sont déjà des « camarades » ?

M. le président. La parole est à M. Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Mesdames, messieurs, c'est avec beaucoup d'appréhension et d'émotion que, pour la première fois, je prends la parole à cette tribune. J'espère que ma passion pour le sport me vaudra votre indulgence, du moins pour aujourd'hui.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai lu ou écouté avec attention votre exposé, ainsi que les remarquables rapports de MM. Coulais et Rickert et les interventions des orateurs qui m'ont précédé. Mais les chiffres présentés m'ont laissé sur ma faim, non seulement en raison de leur insuffisance, mais aussi parce que, froid par essence, ils manquent de chaleur et de vérité humaines. Ils ne reflètent pas la vie de tous les jours, ne témoignent pas de la lutte quotidienne des élus locaux pour coller, si j'ose m'exprimer ainsi, au monde du sport.

En vous présentant le cas de la ville de Nice où j'exerce les fonctions d'adjoint aux sports depuis onze ans, j'ai voulu descendre de la synthèse à l'analyse, procéder à un constat pris sur le vif et en tirer des impressions que j'espère riches d'enseignement.

Je suis sûr, ce faisant, d'évoquer les problèmes que connaissent toutes les grandes villes, ceux qu'évoquait à l'instant M. Royer. Oh ! je sais bien, monsieur le maire d'Auxerre, que vous avez vos propres problèmes. Mais les nôtres sont dramatiques, et je suis heureux de pouvoir les évoquer ici en présence de M. le maire de Nice.

En onze ans, la municipalité de Nice a consacré 20 millions de francs à l'achat de terrains, mais n'a touché à ce titre aucune subvention. C'est la loi, dit-on, mais une loi qui pénalise les villes comme Nice où le terrain est cher. Dans la plaine du Var, l'hectare payé 500 000 francs il y a onze ans en vaut un million aujourd'hui. Dans le Nord de la ville, la municipalité a acheté il y a cinq ans 1,1 hectare de terrain pour 8,5 millions de francs. J'ai le sentiment que, dans d'autres villes, la même somme couvrirait l'achat du terrain et les frais de la construction.

Durant le V^e et le VI^e Plan — pardonnez-moi ces chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat — nous avons réalisé 94,340 millions de francs de travaux, pour lesquels nous avons reçu 10,805 millions de francs de subventions, soit 11,5 p. 100. Mais nous avons payé au ministère des finances 16,5 millions de francs, ce qui veut dire que nous avons versé 5,650 millions de francs de plus que nous n'avons reçu.

De notre stade d'athlétisme du parc des sports, M. Mazeaud disait, lors de son inauguration en août 1973, qu'il était, avec Munich, le plus beau d'Europe, et le président de la fédération française d'athlétisme ajoutait qu'enfin la France pouvait être candidate à de grandes réunions internationales d'athlétisme, ce qu'elle n'avait pu faire depuis 1938 par manque d'installations adéquates. Ce stade a vu, en effet, une demi-finale de la coupe d'Europe en 1973 et la finale en 1975, finale qui réunissait les athlètes masculins et féminins des huit meilleures nations d'Europe dans un cadre prestigieux qui a fait honneur à la France. Chacune de ces réunions a attiré de 15 000 à 18 000 spectateurs enthousiastes. Ce stade, dis-je, a coûté 26 millions. Or Nice n'a reçu que 2 850 000 francs de subventions et payé beaucoup plus au titre de la T.V.A.

Ce qui est vrai pour lui l'est aussi pour le reste de l'équipe, que nous avons multiplié en moyenne par trois ou par quatre.

Mais plus nous construisons, plus nous créons de vocations sportives et plus nous sommes en retard d'un terrain de football, d'une piscine ou d'une grande aire de jeux. Nous n'en pouvons plus : nous sommes pris entre des charges de plus en plus lourdes et des sportifs de plus en plus nombreux qui réclament un terrain ou une piscine. Pensez que nous avons en natation le deuxième club de France, avec deux champions nationaux, un sélectionné pour Montréal, et que nous n'avons pas de piscine olympique !

C'est dire que nous ne nous décernons pas un brevet d'auto-satisfaction.

Aussi la cinquième ville de France va-t-elle vous présenter un projet, le complexe Gorbella, déjà accepté par la Commission régionale d'opérations immobilières administratives. Au demeurant, comment pourrait-elle faire autrement ? J'ai en effet reçu récemment une délégation d'une ville de l'Est qui allait construire un stade d'athlétisme dérivé du nôtre et terminer sa deuxième piscine olympique. Il est des besoins que l'Etat se doit d'aider à satisfaire, et Nice présente son cas à votre conscience, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ce ballon d'oxygène que nous réclamons nous est nécessaire aussi pour le fonctionnement. La ville de Nice fait ce qu'elle peut : l'effectif de son personnel d'entretien est passé de 35 à 146 mais elle ne dispose pas encore de moniteurs municipaux tant elle craint d'engager des dépenses supplémentaires.

Toutes les installations sont gratuites pour les écoles et pour les clubs et un million et demi de personnes les fréquentent dans l'année. Chaque jour, nous transportons par cars — et cela doit vous faire plaisir — 1 750 enfants dans l'ouest de la ville où ils peuvent pratiquer l'athlétisme, les sports collectifs, le patin à glace, le tennis, mais cela nous coûte 414 000 francs de frais de transport. Nous conduisons aux huit bassins de natation que nous avons construits 105 837 scolaires — et les classes de CM 1 et CM 2 obligatoirement. Coût des transports : 410 935 francs. Mais nos piscines, que fréquentent 299 000 personnes, présentent un déficit de plus de deux millions, sans compter les frais de réparation.

Il faut appartenir à une commune riche, avoir l'esprit social bien développé et aimer beaucoup les jeunes, monsieur le secrétaire d'Etat, pour construire des piscines. On comprend que certaines petites villes soient obligées de les fermer. A cet égard, comment pouvez-vous admettre que la seule piscine construite par l'Etat dans la ville de Nice, la piscine Fielding, après avoir fonctionné quinze mois grâce à une forte subvention municipale, soit fermée depuis plus d'un an pour malfaçons ? Je vous en prie, mettez un terme à ce scandale !

Il ne suffit pas de construire, il faut encore assurer le bon fonctionnement des équipements. Il y a là un problème de quantité et de qualité de l'encadrement des jeunes et des sportifs. De ce point de vue, les 23 000 professeurs d'éducation physique, dont 19 000 dans le secondaire, sont en nombre insuffisant et la création de 652 postes ne résoudra pas le problème surtout lorsqu'on sait que 5 000 postes devaient être créés avant 1980.

Quant à la qualité, je n'oublierai jamais que mon professeur d'éducation physique réussissait, par son travail acharné et sans beaucoup de moyens, à faire de nous des champions de France qui l'emportaient sur les grands lycées français.

Or force est de constater que dans notre ville les professeurs de gymnastique ne participent guère à la vie des clubs — c'est leur droit — et que l'expérience du centre d'animation sportive pose quelques problèmes car de nombreux professeurs d'éducation physique refusent d'utiliser les possibilités qu'il offre.

Je déplore d'autant plus cet état de fait que je connais deux professeurs femmes qui sont à l'origine du classement de leurs clubs respectifs parmi les dix premiers de France sur 950. J'ai le sentiment qu'il suffirait que leur exemple soit largement suivi pour que notre pays retrouve sa place dans le concert des grandes nations.

La section sport-études de tennis du lycée du Parc impérial est une réussite éclatante puisqu'elle permet à la ville de Nice d'abriter le deuxième club de France et de remporter les titres de champion de France junior et cadet. Continuez donc cette expérience, monsieur le secrétaire d'Etat, comme viennent de vous le demander M. Royer et un certain nombre d'orateurs.

Le sport français se développe en grande partie grâce aux clubs amateurs. C'est donc en les soutenant davantage encore que vous assurerez la résurrection du sport dans notre pays. N'oubliez pas que ce sont leurs dirigeants que vous trouvez dans les stades, sur les terrains, le soir, le samedi, le dimanche, transportant les enfants dans leurs voitures, leur offrant le temps qu'ils dérobent à leurs propres familles.

Quand, la veille de Noël, vous pouvez rencontrer des dirigeants qui n'ont pas encore déjeuné, à quatre heures, et qui n'ont pas encore préparé le réveillon familial, alors vous ne pouvez pas désespérer de l'avenir du sport.

Hélas ! leur nombre diminue. La relève n'est plus assurée et quand, par hasard, des jeunes formés par leurs clubs obtiennent le diplôme de professeur de gymnastique, on les envoie loin de chez eux. Là, pris par les soucis quotidiens, étrangers aux clubs qui les reçoivent, ils oublient l'apostolat de leurs aînés et se contentent du travail de tous les jours.

Au nom de tous les clubs d'athlétisme et de sports niçois, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de maintenir une partie de ces jeunes là où ils ont été formés. La relève serait ainsi assurée et il n'en faudrait pas beaucoup plus pour tout changer.

Parfois, les dirigeants abandonnent parce qu'ils sont submergés par les problèmes financiers. Leurs efforts pour faire monter leur club en division nationale II ou III, ou au niveau du critérium du Sud-Est, aboutissent souvent — nous en avons neuf à Nice — mais créent en contrepartie de nouveaux besoins d'argent. Il faut en effet payer les licences, les frais de déplacements, d'arbitrage et d'entraînement.

Dans votre budget, vous attribuez 3 137 300 francs à la fédération française d'athlétisme qui regroupe 90 050 licenciés. Cela semble beaucoup. Hélas ! c'est bien peu. Savez-vous qu'un club d'athlétisme niçois de 283 licenciés dépense 70 p. 100 de son budget de 57 000 francs pour les transports et que le secrétariat à la jeunesse et aux sports ne lui attribue que 3 000 francs, ce qui oblige la ville à prendre en charge une dépense de 31 000 francs, en plus des frais d'électricité, d'eau chaude et d'entretien des stades.

Vous accordez 1 171 200 francs à la fédération française de hand-ball, pour 99 410 licenciés. Un club de hand-ball en division nationale III reçoit ainsi 800 francs alors qu'il doit payer 10 000 francs de frais de licences, d'engagements, d'arbitrages, qu'il doit assumer ses frais de déplacement à Lyon, à Villeurbanne tout comme à Ajaccio ou à Bastia — 8 500 francs — et que son propre budget s'élève à 90 000 francs.

Oui, ce sont les clubs qu'il faut aider : moralement, en les imbriquant avec les écoles et les lycées et financièrement, en leur donnant davantage de crédits.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne suffit pas de dire à la jeunesse de France qu'elle sera sauvée par le sport ni d'écouter les orateurs du dimanche évoquer le vieil adage *mens sana in corpore sano* ; il ne suffit pas d'affirmer que les jeunes et les adultes qui font du sport permettront de remplacer les hôpitaux par des gymnases ; il ne suffit pas de conseiller aux personnes du troisième âge de pratiquer l'exercice physique afin de reculer l'échéance finale, il faut aussi donner des moyens.

Votre dynamisme me plaît. Je vous fais confiance, mais c'est un appel angoissé que vous lance, à vous et au Gouvernement, un homme qui a cru toute sa vie et qui croit encore à la vertu du sport. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Besson.

M. Louis Besson. Je consacrerai les quelques minutes dont je dispose aux interventions du secrétariat d'Etat en faveur de la jeunesse. Je m'en excuse d'avance, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je ne pourrai pas vous tenir des propos plus optimistes que ceux de l'orateur qui m'a précédé.

Dans le débat budgétaire de l'an dernier, le rapporteur spécial de la commission des finances avait souligné la dispersion des crédits pour la jeunesse entre plusieurs ministères. Estimant impossible l'évaluation des subventions réellement accordées par l'Etat aux associations de jeunesse, il recommandait à votre prédécesseur de prendre l'initiative d'une coordination des aides financières et des formations offertes aux animateurs.

Plus critique, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales constatait que la part des crédits consacrés aux activités de jeunesse ne cessait de diminuer dans l'ensemble du budget du secrétariat d'Etat et il en venait à se demander — timidement, il est vrai — si le budget pour 1976 ne confirmerait pas une « absence de politique ».

Niant l'évidence, M. Mazeaud affirmait que l'augmentation de ses crédits permettrait de mener la politique nouvelle qu'il voulait promouvoir, à propos de laquelle il déclarait notamment : « Désormais, nous entendons privilégier dans nos rapports avec les associations de jeunesse celles qui remplissent certaines conditions quant à l'accroissement du nombre de leurs adhérents. »

Un an après, qu'en est-il ?

Les rapporteurs, fidèles à eux-mêmes, viennent d'adresser au projet de budget pour 1977 les critiques qu'ils formulaient déjà l'an dernier pour celui de 1976. C'est bien souligner — si modérés soient les termes employés — la continuité dans la médiocrité d'une politique et dans la pénurie de ses moyens.

C'est d'ailleurs l'avis formel des intéressés eux-mêmes et de leurs représentants, les responsables des mouvements, associations ou fédérations concernés.

Pour illustrer mon propos, je prendrai quelques exemples. Du côté des maisons des jeunes et de la culture, où en sommes-nous ? Pour m'en tenir à une situation que je connais bien, celle des M. J. C. de mon académie, on assiste à une véritable asphyxie tant la part que représentent les concours financiers de l'Etat diminue. La non-réévaluation du montant alloué pour le financement de la délégation régionale, le refus de création de postes F. O. N. J. E. P., la non-indexation de la prise en charge des postes existants expliquent les graves difficultés d'une fédération régionale dont les effectifs d'adhérents ont pourtant doublé en sept ans, passant de 30 000 à 60 000, alors que les postes F. O. N. J. E. P. — augmentés d'une seule unité dans la même période — ne sont couverts par votre secrétariat d'Etat qu'à 25 p. 100 de leur coût réel, contre 50 p. 100 en 1969.

Ces chiffres donnent la mesure de la régression enregistrée du fait de la politique délibérée de vos prédécesseurs et de votre majorité.

La catastrophe n'est évitée que par les transferts acceptés par les collectivités qui n'ont plus la possibilité de poursuivre l'énorme effort qui a déjà été consenti et qui s'est révélé, en matière de créations de postes, et toujours dans l'académie de Grenoble, quarante-cinq fois supérieur à celui de l'Etat en sept ans.

Une situation de même type se retrouve dans le Pas-de-Calais, me disait mon collègue Lucien Pignion, et je crois qu'il s'agit effectivement d'un problème national.

Du côté des organisations qui veulent contribuer à une concrétisation du droit aux loisirs éducatifs pour les jeunes, la sonnette d'alarme est également tirée.

La participation de l'Etat au fonctionnement des centres de vacances, qui était de 50 p. 100 des dépenses en 1948, s'élève, par enfant ou adolescent en centre de vacances, à l'équivalent du « pot de yaourt » quotidien, selon la formule de la ligue de l'enseignement. Là encore, sans un transfert de charges sur les collectivités et organismes sociaux — notamment les caisses d'allocations familiales — la crise aurait déjà fait disparaître nombre d'initiatives indispensables que vous découragez ainsi systématiquement, alors qu'il faudrait au contraire les soutenir activement !

Les prix de journée atteignent des sommes telles — 45 francs par enfant, en moyenne, en 1976 — que l'Etat ne peut s'en tenir à son attitude délibérée de démission de ses responsabilités sans compromettre gravement les efforts exemplaires qui sont à inscrire à l'actif de bénévoles et de mouvements particulièrement méritants.

Il faudrait citer en détail les conditions dans lesquelles les organisations, aux prises avec des difficultés croissantes, tentent de sauver l'acquis.

Alors que la situation des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active ; de l'union française des centres de vacances et de tous les organismes de formation est bien connue, pas une mesure ne s'annonce dans votre budget qui puisse donner à espérer, même pas un effort en matière de formation des animateurs, d'allègement de la fiscalité applicable aux associations ou de prise en charge des frais éducatifs comme le demande à l'unanimité les associations de jeunesse et d'éducation populaire membres du C. N. A. J. E. P.

Les dotations des chapitres 43-53, articles 10 et 20, 43-56 et 47-51, article 10, sont telles qu'au niveau de nos départements les organisations bénéficiaires d'une aide de votre secrétariat d'Etat ne perçoivent guère plus que l'équivalent de quelques journées d'un enfant ou d'un adolescent placé en établissement d'éducation surveillée, ce qui donne la mesure des conséquences de votre refus de soutenir efficacement les activités d'animation au moment où la justice et l'aide sociale ont tant à faire en matière de prévention et de lutte contre la délinquance.

Aussi, après mes amis, et notamment mon collègue Michel Sainte-Marie, je veux insister de nouveau sur la nécessité impérieuse d'une majoration minimale de 10 p. 100 des interventions de l'Etat en 1977 — c'est-à-dire d'une dotation supplémentaire de vingt-deux millions de francs sur le titre IV de votre budget — si l'on veut assurer la survie des associations, comme le demande raisonnablement mais solennellement le C. N. A. J. E. P.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pour le premier budget que vous présentez en tant que responsable de la jeunesse et des sports, vous nous soumettez des propositions indéfendables.

Alors que vous vous dites officiellement partisan du pluralisme et du mouvement associatif, vos interventions sous forme de subventions ne croîtront que de 6,42 p. 100 en 1977, contre 12,9 p. 100 en 1976, et encore faudrait-il déduire de cette dérisoire augmentation la somme prévue pour le programme d'action prioritaire « action familiale ». C'est dire que vous ôterez une pierre de plus à un édifice irremplaçable, mais de plus en plus fragile de budget en budget.

Lors de votre audition en commission, faute de nous présenter une politique pour la jeunesse, vous avez déclaré qu'il fallait en fait des politiques pour les jeunes. Mais vous en êtes resté au vœu : pieux et, ce matin, vous n'êtes pas allé plus loin, puisque votre budget ne nous permet pas de déceler une seule de ces politiques, aucune perspective ne se dégageant dans quelque domaine que ce soit.

Alors qu'il s'agit d'assurer l'épanouissement des jeunes, de supprimer les inégalités dont ils souffrent et de permettre à chacun d'eux l'exercice effectif de responsabilités dans la société de demain, les faits démentent chaque jour les déclarations d'intention, fussent-elles écrites dans quelque page de *Démocratie française*.

Ne vous étonnez pas si, dans ces conditions, l'opposition, qui refuse un budget sans la moindre ambition et sans le moindre souffle, se trouve rejointe dans son action pour une autre politique par ceux qui, jeunes ou au service de la jeunesse, sont de plus en plus nombreux à lutter pour que l'Etat considère le budget de la jeunesse comme une de ses responsabilités prioritaires. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1977, n° 2524. (Rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Qualité de la vie :

Jeunesse et sports (suite) :

(Annexe n° 31. — M. Coulais, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome XI, de M. Riekert, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Environnement :

(Annexe n° 30. — M. Rieubon, rapporteur spécial ; avis n° 2530, tome X, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2534, tome XV, de M. Raymond, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Tourisme :

(Annexe n° 32. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 2534, tome XIV, de M. Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mercredi 3 Novembre 1976.

SCRUTIN (N° 395)

Sur l'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Cot à l'article unique de la proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel Dassault. (L'enquête portera sur le seul groupe Dassault.)

Nombre des votants.....	469
Nombre des suffrages exprimés.....	468
Majorité absolue.....	235

Pour l'adoption.....	182
Contre	286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
Abadie.
Alfonsi.
Allainmat.
Andrieu
(Haute-Garonne).
Andrieux
(Pas-de-Calais).
Ansart.
Antagnac.
Arraut.
Aumont.
Baillot.
Ballanger.
Balmigère.
Barbet.
Bardol.
Barel.
Barthe.
Bastide.
Bayou.
Beck (Guy).
Benoist.
Bernard.
Berthelot.
Berthouin.
Besson.
Billoux (André).
Billoux (François).
Blanc (Maurice).
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boulay.
Bouloche.
Brugnon.
Bustin.
Canacos.
Capdeville.
Carlier.
Carpentier.
Cermolacce.
Césaire.
Chambaz.
Chandernagor.
Charles (Pierre).
Chauvel (Christian).
Chevenement.
Mme Chonavel.
Clérambeaux.
Combrisson.
Mme Constans.
Cornette (Arthur).
Cornut-Gentille.
Cot (Jean-Pierre).

Crépeau.
Dalbera.
Darinot.
Darras.
Defferre.
Delehedde.
Delelis.
Delorme.
Denvers.
Depietri.
Deschamps.
Desmulliez.
Ducoudrot.
Ducoloné.
Duffaut.
Dupuy.
Duraffour (Paul).
Duroméa.
Duroure.
Dutard.
Eloy.
Fabre (Robert).
Fajon.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Fillioud.
Fiszbin.
Fornl.
Franceschi.
Fréche.
Frelaut.
Gaillard.
Garcin.
Gau.
Gaudin.
Gayraud.
Giovannini.
Garnier.
Gouhler.
Gravelle.
Guerlin.
Haesebroeck.
Hage.
Houël.
Houtter.
Hugnet.
Huyghues des Etages.
Ibéné.
Jalton.
Jans.
Jarry.
Josselin.
Jourdan.

Joxe (Pierre).
Juquin.
Kalinsky.
Labarrère.
Laborde.
Lagorce (Pierre).
Lamps.
Larue.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurissergues.
Lavielle.
Lazzarino.
Lebon.
Leenhardt.
Le Foll.
Legendre (Maurice).
Legrand.
Le Meur.
Lemoine.
Le Pensec.
Leroy.
Le Sénéchal.
L'Huillier.
Longueueu.
Loo.
Lucas.
Madelles.
Maisonnat.
Marchais.
Masquère.
Masse.
Massot.
Maton.
Mauroy.
Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet.
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau.
Naveau.
Nilès.
Notebart.
Odru.
Phillibert.
Pignion (Luellen).
Planex.
Poperen.
Porelli.
Pranchère.

Ralite.
Raymond.
Renard.
Rieubon.
Rigout.
Roger.
Roucaute.
Ruffe.
Saint-Paul.

Sainte-Marie.
Sauzedde.
Savary.
Schwartz (Gilbert).
Sénès.
Spénale.
Mme Thome-Pate.
notre.
Tourné.

Vacant.
Ver.
Villa.
Villon.
Vivien (Alain).
Vizet.
Weber Claude).
Zuccarelli.

Ont voté contre (1) :

MM.
Aillières (d').
Alduy.
Alloncle.
Aubert.
Audinot.
Authier.
Barberot.
Bas (Pierre).
Baudis.
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Beauguitte (André).
Bécam.
Bégault.
Bénard (François).
Bénard (Mario).
Bennetot (de).
Bérard.
Berger.
Bernard-Raymond.
Bettencourt.
Beucler.
Bichat.
Bignon (Albert).
Bignon (Charles).
Billotte.
Bisson (Robert).
Bizet.
Blanc (Jacques).
Blary.
Blas.
Boinvilliers.
Boisdé.
Bolo.
Bonhomme.
Boscher.
Boudet.
Boudon.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourson.
Bouvard.
Boyer.
Brailon.
Braun (Gérard).
Brial.
Briane (Jean).
Brillouet.
Brocard (Jean).
Brochard.
Broglie (de).
Brugolle.
Brun.
Buffet.
Burekel.
Buron.
Cabanel.
Caillaud.
Caillé (René).
Caro.
Carrier.

Cattin-Bazin.
Caurier.
Cerneau.
César (Gérard).
Ceyrac.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Chambon.
Chasseguet.
Chaumont.
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Claudius-Petit.
Cointat.
Commenay.
Cornet.
Cornette (Maurice).
Cornic.
Corrèze.
Couderc.
Coulais.
Couslé.
Couve de Murville.
Crenn.
Mme Crépin (Alette).
Crespin.
Cressard.
Daillet.
Damamme.
Darnette.
Darnis.
Debré.
Degraeve.
Delaneau.
Delaire.
Delhalle.
Dellaune.
Delong (Jacques).
Deniau (Xavier).
Denis (Bertrand).
Deprez.
Desanlis.
Dhinnin.
Dominati.
Donnez.
Dousset.
Drapler.
Dronne.
Drouet.
Dugoujon.
Duhamel.
Durand.
Durioux.
Duviard.
Ehm (Albert).
Ehrmann.
Faget.
Falala.
Fanton.
Favre (Jean).
Feit (René).
Ferrelli (Henri).

Flornoy.
Fontaine.
Forens.
Fossé.
Fouchier.
Fouqueteau.
Fourneyron.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Mme Fritsch.
Gabriel.
Gagnaire.
Gantier (Gilbert).
Gastines (de).
Gerbet.
Ginoux.
Girard.
Gissingier.
Glon (André).
Godefroy.
Godon.
Goulet (Daniel).
Graziani.
Grinaud.
Grussenmeyer.
Guéna.
Guermeur.
Guillermine.
Guillod.
Hamel.
Hamelin (Jean).
Hamelin (Xavier).
Harcourt (d').
Hardy.
Hausherr.
Mme Hauteclocque (de).
Hersant.
Herzog.
Hoffer.
Honné.
Huchon.
Icart.
Inchauspé.
Joanne.
Joxe (Louis).
Julia.
Kaspereit.
Kédinger.
Kervéguen (de).
Kiffer.
Labbé.
Lacagne.
Lafay.
Lauriol.
Le Cabellac.
Legendre (Jacques).
Lejeune (Max).
Lemaire.
Lepercq.
Le Tac.
Le Theule.

Limouzy.	Omar Farah Iltireh	Royer.	Benoist.	Faure (Gilbert).	Longueue.
Liogier.	Palewski.	Sablé.	Bernard.	Faure (Maurice)	Loo.
Macquet.	Papet.	Sallé (Louis).	Berthelot.	Fillioud.	Lucas.
Magaud.	Papon (Maurice).	Sauvaigo.	Berthouin.	Fiszbín.	Madrelle.
Malène (de la).	Partrat.	Schloesing.	Besson.	Forni.	Maisonnat.
Malouin.	Peretti.	Schwartz (Julien).	Billoux (André).	Franceschi.	Marchais.
Marcus.	Petit.	Seitlinger.	Billoux (François).	Frêche.	Masquère.
Marette.	Pianta.	Servan-Schreiber.	Blanc (Maurice).	Freilaut.	Masse.
Marie.	Picquot.	Simon (Edouard).	Bonnet (Alain).	Gaillard.	Massot.
Martin.	Pidjot.	Simon-Lorière.	Bordu.	Garcin.	Maton.
Masson (Marc).	Pinte.	Sourdille.	Boulay.	Gau.	Mauroy.
Massoubre.	Piot.	Soustelle.	Bouloche.	Gaudin.	Mermaz.
Mathieu (Gilbert).	Plantier.	Sprauer.	Brugnon.	Gayraud.	Mexandeau.
Mauger.	Pons.	Mme Stephan.	Buslin.	Giovannini.	Michel (Claude).
Maujouan du Gasset.	Poulpiquet (de).	Sudreau.	Canacos.	Gosnat.	Michel (Henri).
Mayoud.	Préumont (de).	Terrenoie.	Capdeville.	Gouhier.	Millet.
Mesmin.	Pujol.	Tissandier.	Carlter.	Gravelle.	Mitterrand.
Messmer.	Quentier.	Torre.	Carpentier.	Guerlin.	Montdargent.
Nétayer.	Rabreau.	Turco.	Cermolacce.	Haesebroeck.	Mme Moreau.
Meunier.	Radiu.	Valbrun.	Césaire.	Hage.	Naveau.
Michel (Yves).	Raynal.	Valenet.	Chambaz.	Hamel.	Nilès.
Mme Missoffe	Réjaud.	Valleix.	Chandernagor.	Houël.	Notebart.
(Hélène).	Réhoré.	Vauclair.	Charles (Pierre).	Houteer.	Odru.
Montagne.	Ribadeau Dumas.	Verpillière (de la).	Chauvel (Christian).	Huguet.	Philibert.
Moreillon.	Ribes.	Vivien (Robert).	Chevènement.	Huyghues des Etages.	Pignion (Lucien).
Mourot.	Rivière (René).	André.	Mme Chonavel.	Ibéné.	Planeix.
Muller.	Richard.	Voilquin.	Clérambeaux.	Jallon.	Poperen.
Narquin.	Richomme.	Voisin.	Combrisson.	Jaas.	Porelli.
Nessler.	Rickert.	Wagner.	Mme Constans.	Jarry.	Pranchère.
Neuwirth.	Rivière (Paul).	Weber (Pierre).	Cornette (Arthur).	Josselin.	Ralite.
Noal.	Rivière.	Weinman.	Cornut-Gentille.	Jourdan.	Raymond.
Nungesser.	Rocca Serra (de).	Weisenhorn.	Cot (Jean-Pierre).	Joxe (Pierre).	Renard.
Offroy.	Rohel.		Crépeau.	Juquin.	Rieubon.
Olivro.	Rolland.		Dalbera.	Kalinsky.	Rigout.

S'est abstenu volontairement (1) :

M. La Combe.

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Dassault.	Roux.
Bénouville (de).	Mohamed.	Zeller.
Beraud.	Montredon.	
Dahalani.		

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Gaussin, Hunault, Krieg et Sanford.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Douarec, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Cerneau à M. Le Cabellès.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 396)

Sur l'amendement n° 3 de M. Jean-Pierre Cot à l'article unique de la proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel Dassault. (L'enquête portera par priorité sur le groupe Dassault.)

Nombre des votants.....	470
Nombre des suffrages exprimés.....	468
Majorité absolue.....	235

Pour l'adoption.....	183
Contre.....	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Ansart.	Barbet.
Abadie.	Antagnac.	Bardol.
Afonso.	Arraut.	Barel.
Allainmat.	Aumont.	Barthe.
Andrieu	Baillet.	Bastide.
(Haute-Garonne).	Ballanger.	Bayou.
Andrieux	Balmigère.	Beck (Guy).
(Pas-de-Calais).		

Boudet.	Boudon.	Cointat.
Boudellès.	Bourgeois.	Commenay.
Bourson.	Bouvard.	Cornet.
Boyer.	Brailon.	Cornette (Maurice).
Braun (Gérard).	Brial.	Cornic.
Briane (Jean).	Brillouet.	Corrèze.
Brocard (Jean).	Brocard (Jean).	Couderc.
Broglie (de).	Broglie (de).	Coulais.
Brugierolle.	Brun.	Couste.
Buffet.	Burckel.	Couve de Murville.
Buron.	Buron.	Crenn.
Cabanel.	Callaud.	Mme Crépin (Ailette).
Caillaud.	Caillaud.	Crespin.
Caillé (René).	Caro.	Cressard.
Carrier.	Carrier.	Daillet.
Cattin-Bazin.	Cattin-Bazin.	Damamme.
Caurier.	Caurier.	Damette.
Cerneau.	Cérac.	Darnis.
César (Gérard).	Chaban-Delmas.	Debré.
Chamant.	Chamant.	Degrave.
Chambon.	Chasseguet.	Delaneau.
Chassagnat.	Chassagnat.	Delatre.
Chauvot.	Chauvot.	Delhalle.
Chazalon.	Chazalon.	Dellaune.
Chnaud.	Chnaud.	Delong (Jacques).
Claudius-Petit.	Claudius-Petit.	Deniau (Xavier).
		Denis (Bertrand).
		Deprez.
		Desanlis.
		Dhinnin.
		Dominati.
		Donnez.
		Doussset.
		Drapière.
		Dronne.
		Drouet.
		Dugoujon.
		Duhamel.
		Durand.

Ont voté contre (1) :

MM.	Boudet.	Cointat.
Aillières (d').	Boudon.	Commenay.
Alduy.	Bourdellès.	Cornet.
Ailloncle.	Bourgeois.	Cornette (Maurice).
Aubert.	Bourson.	Cornic.
Audinot.	Bouvard.	Corrèze.
Authier.	Boyer.	Couderc.
Barberot.	Brailon.	Coulais.
Bas (Pierre).	Braun (Gérard).	Couste.
Baudis.	Brial.	Couve de Murville.
Baudouin.	Briane (Jean).	Crenn.
Baumel.	Brillouet.	Mme Crépin (Ailette).
Bayard.	Brocard (Jean).	Crespin.
Beauguette (André).	Brocard (Jean).	Cressard.
Bécam.	Broglie (de).	Daillet.
Bégault.	Brugierolle.	Damamme.
Bénard (François).	Brun.	Damette.
Bénard (Mario).	Buffet.	Darnis.
Bennetot (de).	Burckel.	Debré.
Bérard.	Buron.	Degrave.
Beraud.	Cabanel.	Delaneau.
Berger.	Callaud.	Delatre.
Bernard-Raymond.	Caillé (René).	Delhalle.
Bettencourt.	Caro.	Dellaune.
Beucier.	Carrier.	Delong (Jacques).
Bichat.	Cattin-Bazin.	Deniau (Xavier).
Bignon (Albert).	Caurier.	Denis (Bertrand).
Bignon (Charles).	Cerneau.	Deprez.
Billotte.	César (Gérard).	Desanlis.
Bisson (Robert).	Chamant.	Dhinnin.
Bizet.	Chambon.	Dominati.
Blanc (Jacques).	Chasseguet.	Donnez.
Blary.	Chassagnat.	Doussset.
Blas.	Chauvot.	Drapière.
Boinville.	Chazalon.	Dronne.
Boisdé.	Chnaud.	Drouet.
Bolo.	Claudius-Petit.	Dugoujon.
Bonhomme.		Duhamel.
Boscher.		Durand.

Durieux.	Kervéguen (de).	Pinte.
Duvillard.	Kiffer.	Piot.
Ehm (Albert).	Labbé.	Plantier.
Ehrmann.	Lacagne.	Pons.
Faget.	Lafay.	Poulpiquet (de).
Falala.	Laudrin.	Préaumont (de).
Fanton.	Lauriol.	Pujol.
Favre (Jean).	Le Cabellec.	Quentier.
Feit (René).	Legendre (Jacques).	Rabreau.
Ferretti (Henri).	Lejeune (Max).	Radiou.
Flotnoy.	Lemaire.	Raynal.
Fontaine.	Lepercq.	Réthoré.
Forens.	Le Tac.	Réjaud.
Fossé.	Le Theule.	Ribadeau Dumas.
Fouchier.	Limouzy.	Ribes.
Fouquetteau.	Liohier.	Rivière (René).
Fourneyron.	Mecquet.	Richard.
Foyer.	Magaud.	Richomme.
Frédéric-Dupont.	Malène (de la).	Rickert.
Mme Fritsch.	Malouin.	Rivière (Paul).
Gabriel.	Marcus.	Rivière.
Gagnaire.	Marette.	Rocca Serra (de).
Gantier (Gilbert).	Marie.	Rohel.
Gastines (de).	Martin.	Rolland.
Gerbet.	Masson (Marc).	Sablé.
Ginoux.	Massouh.	Sallé (Louis).
Girard.	Mathieu (Gilbert).	Sauvaigo.
Gissingier.	Manger.	Schloesing.
Glon (André).	Maujolan du Gasset.	Schvartz (Julien).
Godefroy.	Mayoud.	Seitlinger.
Godon.	Mesmin.	Servan-Schreiber.
Goulet (Daniel).	Messmer.	Simon (Edouard).
Graziani.	Métayer.	Simon-Lorière.
Grimaud.	Mennier.	Sourdille.
Grussenmeyer.	Michel (Yves).	Soustelle.
Guéna.	Mme Missoffe	Sprauer.
Guermeur.	(Hélène).	Mme Stephan.
Guillermin.	Montagne.	Sudreau.
Guillod.	Morellon.	Terrenoire.
Hamelin (Jean).	Mourot.	Tissandier.
Hamelin (Xavier).	Muller.	Torre.
Harecourt (d').	Narquin.	Tureo.
Hardy.	Nessler.	Valbrun.
Hausherr.	Neuwirth.	Valenet.
Mme Hauteclocque	Noal.	Valléix.
(de).	Nungesser.	Vauclair.
Hersant.	Offroy.	Verpillère (de la).
Herzog.	Ollivro.	Vitter.
Hoffer.	Omar Farah Htirez.	Vivien (Robert-André).
Honnet.	Palewski.	Voilquin.
Huchon.	Papet.	Voisin.
Icart.	Papon (Maurice).	Wagner.
Inchauspé.	Partrat.	Weber (Pierre).
Joanne.	Peretti.	Weinman.
Joxe (Louis).	Petit.	Welsenhorn.
Julia.	Pianta.	
Kaspereit.	Piequot.	
Kédinger.	Pidjot.	

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM. La Combe et Royer.

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Dassault.	Roux.
Bénouville (de).	Mohamed.	Zeller.
Dahalati.	Montredon.	

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Gaussin, Hunault, Krieg et Sanford.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Douarec, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Cerneau à M. Le Cabellec.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 397)

Sur l'amendement n° 6 de M. Gorcin à l'article unique de la proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Mercet Dassault. (Les investigations porteront en priorité sur la société Dassault.)

Nombre des votants.....	470
Nombre des suffrages exprimés.....	469
Majorité absolue.....	235

Pour l'adoption.....	181
Contre	288

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Depietri.	Le Meur.
Abadie.	Deschamps.	Lemoine.
Alfonsi.	Desmulliez.	Le Pensec.
Allainmat.	Dubedout.	Leroy.
Andrieu.	Ducolomé.	Le Sénéchal.
(Haute-Garonne).	Duffaut.	L'Huillier.
Andrieux.	Dupuy.	Longueue.
(Pas-de-Calais).	Duraufour (Paul).	Loe.
Ansart.	Duroméa.	Lucas.
Antagnac.	Duroure.	Madrelle.
Arraut.	Dutard.	Maisonnat.
Aumont.	Eloy.	M. rehais.
Baillet.	Fabre (Robert).	Masquère.
Ballanger.	Fajon.	Masse.
Balmigère.	Faure (Gilbert).	Massot.
Barbet.	Faure (Maurice).	Maton.
Bardol.	Fillioud.	Mauroy.
Barel.	Fiszbin.	Mermaz.
Barthe.	Forni.	Mexandeau.
Bastide.	Franceschi.	Michel (Claude).
Bayou.	Frêche.	Michel (Henri).
Beck (Guy).	Frelaut.	Millet.
Benoist.	Gaillard.	Mitterrand.
Bernard.	Garcin.	Montdargent.
Berthelot.	Gau.	Mme Moreau.
Berthoulin.	Gaudin.	Naveau.
Besson.	Gayraud.	Nils.
Billoux (André).	Giovannini.	Notebart.
Billoux (François).	Gosnat.	Odrn.
Blanc (Maurice).	Gouhier.	Phillbert.
Bonnet (Alain).	Gravelle.	Pignion (Lucien).
Bordu.	Guerlin.	Plancix.
Boulay.	Haesebroeck.	Popere.
Boulloche.	Hage.	Porelli.
Brugnon.	Houël.	Pranchère.
Bustin.	Houteer.	Ralite.
Canacos.	Huguet.	Raymond.
Capdeville.	Huyghues des Etages.	Renard.
Carlier.	Ibéné.	Rieubon.
Carpentier.	Jalton.	Rigout.
Cermolacce.	Jans.	Roger.
Césaire.	Jarry.	Roucaute.
Chambaz.	Josselin.	Ruffe.
Chandernagor.	Jourdan.	Saint-Paul.
Charles (Pierre).	Joxe (Pierre).	Sainte-Marie.
Chevènement.	Juquin.	Sauzedde.
Mme Chonavel.	Kalinsky.	Savary.
Clérambeaux.	Labarrère.	Schwartz (Gilbert).
Combrisson.	Laborde.	Sénès.
Mme Constans.	Lagorce (Pierre).	Spénale.
Cornette (Arthur).	Lamps.	Mme Thome-Pate.
Cornut-Gentille.	Larue.	nôtre.
Cot (Jean-Pierre).	Laurent (André).	Tourné.
Crépeau.	Laurent (Paul).	Vacant.
Dalbera.	Laurisergues.	Ver.
Darinot.	Lavielle.	Villa.
Darras.	Lazzarino.	Villon.
Defferre.	Lebon.	Vivien (Alain).
Delehedde.	Leenhardt.	Vizet.
Delelis.	Le Foll.	Weber (Claude).
Delorme.	Legendre (Maurice).	Zuccarelli.
Denvers.	Legrand.	

Ont voté contre (1) :

MM.	Bas (Pierre).	Bénard (François).
Aillières (d').	Baudis.	Bénard (Marlo).
Alduy.	Baudouin.	Bennetot (de).
Alloncle.	Baumel.	Bérard.
Aubert.	Bayard.	Beraud.
Audinot.	Beauguitte (André).	Berger.
Authier.	Bécam.	Bernard-Reymond.
Barberot.	Bégault.	Bettencourt.

M.M.
Beudler.
Bichat.
Bignon (Albert).
Bignon (Charles).
Billotte.
Bisson (Robert).
Bizet.
Blanc (Jacques).
Blary.
Blas.
Boinvilliers.
Boisdé.
Bolo.
Bonhomme.
Boscher.
Boudet.
Boudon.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourson.
Bouvard.
Boyer.
Brailion.
Braun (Gérard).
Brial.
Briane (Jean).
Brillouet.
Brocard (Jean).
Erochard.
Brogie (de).
Bragerolle.
Brun.
Buffet.
Burckel.
Buron.
Cabanel.
Caillaud.
Caille (René).
Carrier.
Caro.
Cattin-Bazin.
Caurier.
Cerneau.
César (Gérard).
Ceyrac.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Chambon.
Chasseguet.
Chaumont.
Chauvel (Christian).
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Claudius-Petit.
Cointat.
Commenay.
Cornet.
Cornette (Maurice).
Cornic.
Corrèze.
Couderc.
Coulais.
Cousté.
Couve de Murville.
Crenn.
Mme Crépin (Alette).
Crespin.
Cressard.
Daillet.
Damamme.
Damette.
Darnis.
Debré.
Degraeve.
Delaneau.
Delatre.
Delhalle.
Deliaune.
Delong (Jacques).
Deniau (Xavier).
Denis (Bertrand).
Deprez.
Desanlis.
Dhinoin.
Dominati.
Donnez.
Dousset.
Drapier.

Dronne.
Drouet.
Dugoujon.
Duhamel.
Durand.
Dutieux.
Duvillard.
Ehm (Albert).
Ehrmann.
Faget.
Falala.
Fanton.
Favre (Jean).
Feit (René).
Ferretti (Henri).
Flornoy.
Fontaine.
Forens.
Fossé.
Fouchier.
Fouquetau.
Fourneyron.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Mme Frisch.
Gabriel.
Gagnaire.
Gantier (Gilbert).
Gastines (de).
Gerbet.
Ginoux.
Girard.
Gissinger.
Glen (André).
Godefroy.
Godon.
Goulet (Daniel).
Graziani.
Grimaud.
Grussenmeyer.
Guéna.
Guermeur.
Guillermin.
Guilloud.
Hamelin (Jean).
Hainelin (Xavier).
Harcourt (d').
Hardy.
Hausherr.
Mme Hauteclouque (de).
Hersant.
Herzog.
Hoffer.
Honnet.
Huchon.
Icart.
Inchauspé.
Joanne.
Joxe (Louis).
Julia.
Kaspereit.
Kédinger.
Kervéguen (de).
Kiffer.
Labbé.
Lacagne.
La Combe.
Lafay.
Laudrin.
Lauriol.
Le Cabelléc.
Legendre (Jacques).
Lejeune (Max).
Lemaire.
Lepercq.
Le Tac.
Le Theule.
Limouzy.
Llogier.
Macquet.
Magaud.
Malène (de la).
Malouin.
Maréus.
Marette.
Marie.
Martin.
Masson (Marc).
Massoubre.

Mathieu (Gilbert).
Mauger.
Maujolan du Gasset.
Mayoud.
Michel (Yves).
Mesmin.
Messmer.
Métayer.
Meunier.
Mme Missoffe (Hélène).
Montagne.
Morellon.
Mourot.
Muller.
Narquin.
Nessler.
Neuwirth.
Noal.
Nungesser.
Offroy.
Ollivro.
Omar Farah Htresh.
Palewski.
Papet.
Papon (Maurice).
Partrat.
Peretti.
Petit.
Pianta.
Picquot.
Pidjot.
Pinté.
Piot.
Plantier.
Pons.
Poulpique (de).
Préaumont (de).
Pujol.
Quentier.
Rabreau.
Radus.
Raynal.
Réjaud.
Réthoré.
Ribadeau Dumas.
Ribes.
Ribié (René).
Richard.
Richomme.
Rickert.
Rivière (Paul).
Rivière.
Rocca Serra (de).
Robel.
Rolland.
Royer.
Sablé.
Sallé (Louis).
Sauvaigo.
Schloesing.
Schvartz (Julien).
Seitlinger.
Servan-Schreiber.
Simon (Edouard).
Simon-Lorière.
Sourdille.
Soustelle.
Sprauer.
Mme Stephan.
Sudreau.
Terrenoire.
Tissandier.
Torre.
Turco.
Valbrun.
Valenet.
Valleix.
Vauclair.
Verpillière (de la).
Vitter.
Vivien (Robert-André).
Voilquin.
Voisin.
Wagner.
Weber (Pierre).
Weinman.
Weisenhorn.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M.M. Gaussin, Hunault, Krieg et Sanford

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Douarec, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Cerneau à M. Le Cabelléc.

(1) Se reporter à la liste ci-après, des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 398)

Sur l'amendement n° 5 de M. Kalinsky à l'article unique de la proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux sociétés du groupe Marcel Dassault. (L'enquête portera également sur l'évasion et la fraude fiscales des grandes entreprises privées.)

Nombre des votants.....	467
Nombre des suffrages exprimés.....	466
Majorité absolue.....	234

Pour l'adoption.....	181
Contre	285

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

M.M. Abadie. Alfonsi. Allainmat. Andrieu. Andrieu (Haute-Garonne). Andrieux. Ansart. Antagnac. Arraut. Aumont. Baillet. Ballanger. Balmigère. Barbet. Bardol. Barel. Barthe. Bastide. Bayou. Beck (Guy). Benolst. Bernard. Berthelot. Berthouin. Besson. Billoux (André). Billoux (François). Blanc (Maurice). Bonnet (Alain). Bordu. Boulay. Bouloche. Brugnon. Bustin. Canacos. Capdeville. Carlier. Carpentier. Cermolacce. Césaire. Chambaz. Chandernagor. Charles (Pierre). Chevenement. Mme Chovanel. Ciérambeaux. Combrisson. Mme Constans. Cornette (Arthur). Cornut-Gentille. Cot (Jean-Pierre).	Crépeau. Dalbera. Darinet. Darras. Defferre. Delehedde. Delells. Delorme. Denvers. Deplettri. Deschamps. Desmulliez. Dubedout. Ducoloné. Duffaut. Dupuy. Duraffour (Paul). Duroméa. Duroué. Dutard. Eloy. Fabre (Robert). Fajon. Faure (Gilbert). Faure (Maurice). Fillioud. Fiszbin. Forni. Franceschi. Frêche. Frelaut. Gaillard. Garcin. Gau. Gaudin. Gayraud. Giovannini. Gosnat. Gouhier. Gravelle. Guérin. Haesebroeck. Hage. Houël. Houteer. Huguet. Huygues des Etages. Ibéné. Jalton. Jans. Jarry. Josselin. Jourdan.	Joxe (Pierre). Juquin. Kalinsky. Labarrère. Laborde. Lagorce (Pierre). Lamps. Larue. Laurent (André). Laurent (Paul). Laurisergues. Lavielle. Lazzarino. Lebon. Leenhardt. Le Foll. Legendre (Maurice). Legrand. Le Meur. Lemoine. Le Pensec. Leroy. Le Sénéchal. L'Huillier. Longueue. Loo. Lucas. Madrelle. Maisonnat. Marchais. Masquère. Masse. Massot. Maton. Mauroy. Mermaz. Mexandeau. Michel (Claude). Michel (Henri). Millet. Mitterrand. Montdargent. Mme Moreau. Naveau. Nès. Notebart. Odru. Philibert. Pignion (Lucien). Planeix. Poperen. Porelli. Pranchère.
--	--	---

S'est abstenu volontairement (1) :

M. Hamel.

N'ont pas pris part au vote :

M.M. Bénouville (de). Dahalan.	Dassault. Mohamed. Montredon.	Roux. Zeller.
--------------------------------------	-------------------------------------	------------------

Ralite.
Raymond.
Renard.
Rieubon.
Rigout.
Roger.
Roucaute.
Ruffe.
Saint-Paul.

Sainte-Marie.
Sauzedde.
Savary.
Schwartz (Gilbert).
Sénès.
Spénale.
Mme Thome-Pate-
notre.
Tourné.

Vacant.
Ver.
Villa.
Villon.
Vivien (Alain).
Vizet.
Weber (Claude).
Zuccarelli.

Schwartz (Julien).
Seitlinger.
Servan-Schreiber.
Simon (Edouard).
Simon-Lorière.
Sourdille.
Soustelle.
Sprauer.
Mme Stephan.
Sudreau.

Terrenoire.
Tissandier.
Torre.
Turco.
Valbrun.
Valenet.
Valleix.
Vauclair.
Verpillière (de la).

Vlitter.
Vivien (Robert-
André).
Voilquin.
Voisin.
Wagner.
Weber (Pierre).
Weinmao.
Weisenhorn.

Ont voté contre (1) :

MM.
Aillières (d').
Alduy.
Alloncle.
Aubert.
Audinot.
Authier.
Barberot.
Bas (Pierre).
Baudis.
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Beauguitte (André).
Bécam.
Bégault.
Bénard (François).
Bénard (Mario).
Bennetot (de).
Bérard.
Berard.
Berger.
Bernard-Reymond.
Bettencourt.
Beucher.
Bichat.
Bignon (Albert).
Bignon (Charles).
Billotte.
Bisson (Robert).
Bizet.
Blanc (Jacques).
Blary.
Blas.
Boinvilliers.
Boisdé.
Bolo.
Bonhomme.
Boscher.
Boudet.
Boudon.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourson.
Bouvard.
Boyer.
Brailon.
Braun (Gérard).
Brial.
Briane (Jean).
Brillouet.
Brocard (Jean).
Brochard.
Broglie (de).
Brugerolle.
Brun.
Buffet.
Burckel.
Buron.
Cabanel.
Caillaud.
Caille (René).
Caro.
Carrier.
Catin-Bazin.
Caurier.
Cerneau.
César (Gérard).
Ceyrac.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Chambon.
Chasseguet.
Chaumont.
Chauvel (Christian).
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Claudius-Petit.
Cointat.
Cornet.
Cornette (Maurice).
Cornic.
Corréze.
Coudere.
Coulais.
Cousté.

Couve de Murville.
Crenn.
Mme Crépin (Allette).
Crespin.
Cressard.
Daillat.
Damamme.
Darnette.
Darnis.
Debré.
Degraeve.
Delanceau.
Delatre.
Delhalle.
Deliaune.
Delong (Jacques).
Denis (Bertrand).
Deprez.
Desantis.
Dinnin.
Dominati.
Donnez.
Dousset.
Drapier.
Dronne.
Drouet.
Dugoujon.
Duhamel.
Durand.
Durieux.
Duvillard.
Ehm (Albert).
Ehrmann.
Faget.
Falala.
Fanton.
Favre (Jean).
Feil (René).
Ferretti (Henri).
Fornoy.
Fontaine.
Forens.
Fossé.
Fouchier.
Fouqueleau.
Fourneyron.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Mme Fritsch.
Gabriel.
Gagnaire.
Gantier (Gilbert).
Gastines (de).
Gerbet.
Ginoux.
Gissinger.
Glon (André).
Godefroy.
Godon.
Goulet (Daniel).
Graziani.
Grimaud.
Grussenmeyer.
Guéna.
Guermeur.
Guillermin.
Guillod.
Hamelin (Jean).
Hamelin (Xavier).
Harcourt (d').
Hardy.
Hausherr.
Mme Hautecloque
(de).
Hersant.
Herzog.
Hoffer.
Honnet.
Huchon.
Icard.
Inchauspé.
Joanne.
Joxe (Louis).
Julia.
Kaspereit.
Kédinger.
Kervéguen (de).

Kiffer.
Labbé.
Lacagne.
La Combe.
Lafay.
Laudrin.
Lauriol.
Le Cabellec.
Legendre (Jacques).
Lejeune (Max).
Lemaire.
Lepercq.
Le Tac.
Le Theule.
Limouzy.
Liogier.
Macquet.
Magaud.
Malène (de la).
Moloun.
Marcus.
Marette.
Marie.
Martin.
Masson (Marc).
Massoubre.
Mathieu (Gilbert).
Mauger.
Maujollan du Gasset.
Mayoud.
Mesmin.
Messmer.
Métayer.
Meunier.
Michel (Yves).
Mme Missoffe
(Hélène).
Montagne.
Morellon.
Mourot.
Muller.
Narquin.
Nessler.
Neuwirth.
Noal.
Nungesser.
Offroy.
Ollivro.
Omar Farah Hirsch.
Palewski.
Papet.
Papon (Maurice).
Partrat.
Peretti.
Petit.
Pianta.
Picquot.
Pidjot.
Pinte.
Piot.
Plantier.
Pons.
Poulpluquet (de).
Preamont (de).
Pujol.
Quentier.
Rabreau.
Raduis.
Ravna.
Réjand.
Réthore.
Ribadeau Dumas.
Ribes.
Ribière (René).
Richard.
Richomme.
Rickert.
Rivière (Paul).
Rivière.
Rocca Serra (de).
Rohel.
Rolland.
Royer.
Sablé.
Sallé (Louis).
Sauvaigo.
Schloesing.

S'est abstenu volontairement (1) :

M. Hamel.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bénouville (de).
Commenay.
Dahalani.

Dassault.
Deniau (Xavier).
Girard.
Mohamed.

Montredon.
Roux.
Zeller.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Gaussin, Hunault, Krieg et Sanford.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Douarrec, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Cerneau à M. Le Cabellec.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

SCRUTIN (N° 399)

Sur l'article unique de la proposition de résolution tendant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics alloués aux entreprises de construction aéronautique.

Nombre des votants..... 472
Nombre des suffrages exprimés..... 291
Majorité absolue..... 146

Pour l'adoption..... 291
Contre 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
Aillières (d').
Alduy.
Alloncle.
Aubert.
Audinot.
Authier.
Barberot.
Bas (Pierre).
Baudis.
Baudouin.
Baumel.
Bayard.
Beauguitte (André).
Bécam.
Bégault.
Bénard (François).
Bénard (Mario).
Bennetot (de).
Bénouville (de).
Bérard.
Béraud.
Berger.
Bernard-Reymond.
Bettencourt.
Beucher.
Bichat.
Bignon (Albert).
Bignon (Charles).
Billotte.
Bisson (Robert).
Bizet.

Blanc (Jacques).
Blary.
Blas.
Boinvilliers.
Boisdé.
Bolo.
Bonhomme.
Boscher.
Boudet.
Boudon.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourson.
Bouvard.
Boyer.
Brailon.
Braun (Gérard).
Brial.
Briane (Jean).
Brillouet.
Brocard (Jean).
Brochard.
Broglie (de).
Brugerolle.
Brun.
Buffet.
Burckel.
Buron.
Cabanel.
Caillaud.
Caille (René).

Caro.
Carrier.
Catin-Bazin.
Caurier.
Cerneau.
César (Gérard).
Ceyrac.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Chambon.
Chasseguet.
Chaumont.
Chauvel (Christian).
Chauvet.
Chazalon.
Chinaud.
Claudius-Petit.
Cointat.
Commenay.
Cornet.
Cornette (Maurice).
Cornic.
Corréze.
Coudere.
Coulais.
Cousté.
Couve de Murville.
Crenn.
Mme Crépin (Allette).
Crespin.
Cressard.

Daillet.	Hamelin (Xavier).	Omar Farah Htيره.	Bonnet (Alain).	Frêche.	Maisonnat.
Damamme.	Harcourt (d').	Palewski.	Bordu.	Frelaut.	Marchais.
Damette.	Hardy.	Papet.	Boulag.	Gaillard.	Masquère.
Darnis.	Hausherr.	Papon (Maurice).	Bouloche.	Garçin.	Masse.
Dassault.	Mme Hautecloque	Partrat.	Brugnon.	Gau.	Massot.
Debré.	(de).	Peretti.	Bustin.	Gaudin.	Maton.
Degraeve.	Hersant.	Petit.	Canacos.	Gayraud.	Mauroy.
Delaneau.	Herzog.	Pianta.	Capdeville.	Giovannini.	Mermaz.
Delatre.	Hoffer.	Picquot.	Carlier.	Gosnat.	Mexandeu.
Delhalle.	Honnet.	Pldjot.	Carpentier.	Goubier.	Michel (Claude).
Deliaune.	Huchon.	Pinte.	Cermolacce.	Gravelle.	Michel (Henri).
Delong (Jacques).	Icart.	Piot.	Césaire.	Guerlin.	Millet.
Deniau (Xavier).	Inchauspé.	Plantier.	Chambaz.	Haesebroeck.	Mitterrand.
Denis (Bertrand).	Joanne.	Pons.	Chandernagor.	Hage.	Montdargent.
Deprez.	Joxe (Louis).	Poulpiquet (de).	Charles (Pierre).	Houël.	Mme Moreau.
Desanlis.	Julia.	Préaumont (de).	Chevènement.	Houteer.	Naveau.
Dhimin.	Kaspereit.	Fujol.	Mme Chonavei.	Huguet.	Niles.
Domnati.	Kédinger.	Quentier.	Clérambeaux.	Huyglues des Etages.	Notebart.
Donnez.	Kervéguen (de).	Rabreau.	Combrisson.	Ibéné.	Odr.
Dousset.	Kiffer.	Radius.	Mme Constans.	Jarry.	Philibert.
Drapiere.	Labbé.	Raynal.	Cornette (Arthur).	Jans.	Pignion (Lucien).
Dronne.	Lacagne.	Réjaud.	Cornut-Gentille.	Jarry.	Planeix.
Drouet.	La Combe.	Réthoré.	Cot (Jean-Pierre).	Josselin.	Poperen.
Dugoujon.	Lafay.	Ribadeau Dumas.	Crépeau.	Jourdan.	Forelli.
Duhamel.	Laudrin.	Ribes.	Dalbera.	Joxe (Pierre).	Pranchère.
Durand.	Lauriol.	Ribière (René).	Darinoi.	Juquin.	Ralite.
Durieux.	Le Cabellec.	Richard.	Darras.	Kaliasky.	Raymond.
Duvillard.	Legendre (Jacques).	Richomme.	Defferre.	Labarrère.	Renard.
Ehm (Albert).	Lejeune (Max).	Rickert.	Delehedde.	Laborde.	Rieubon.
Ehrmann.	Lemaire.	Rivière (Paul).	Delelis.	Lagorce (Pierre).	Rigout.
Faget.	Lepercq.	Rivière (Paul).	Delorme.	Lamps.	Roger.
Falala.	Le Tac.	Rocca Serra (de).	Denvers.	Larue.	Roucaute.
Fanton.	Le Theule.	Rohel.	Despetri.	Laurent (André).	Ruffe.
Favre (Jean).	Limouzy.	Rolland.	Deschamps.	Laurent (Paul).	Saint-Paul.
Feit (René).	Llogier.	Royer.	Desmulliez.	Laurissergues.	Sainte-Marie.
Ferretti (Henri).	Macquet.	Sablé.	Dubedout.	Lavielle.	Sauzedde.
Flornoy.	Magaud.	Sallé (Louis).	Ducoloné.	Lazzarino.	Savary.
Fontaine.	Malène (de la).	Sauvaigo.	Duffaut.	Lebon.	Schwartz (Gilbert).
Forens.	Malouin.	Schloesing.	Dupuy.	Leenhardt.	Sénès.
Fossé.	Marcus.	Schvartz (Julien).	Duraffour (Paul).	Le Foll.	Spénale.
Fouchier.	Marette.	Seitlinger.	Duroué.	Legendre (Maurice).	Mme Thome-Pate-
Fouqueteau.	Mazie.	Servan-Schreiber.	Dutard.	Legrand.	nôtre.
Fourneyron.	Martin.	Simon (Edouard).	Eloy.	Le Meur.	Tourné.
Foyer.	Masson (Marc).	Simon-Lorière.	Fabre (Robert).	Lemoine.	Vacant.
Frédéric-Dupont.	Massoubre.	Sourdille.	Fajon.	Le Pensec.	Ver.
Mme Fritsch.	Mathieu (Gilbert).	Soustelle.	Faure (Gilbert).	Leroy.	Villa.
Gabriel.	Mauger.	Sprauer.	Faure (Maurice).	L'Huillier.	Villon.
Gagnaire.	Maujouan du Gasset.	Sudreau.	Filloud.	Longueue.	Vivien (Alain).
Gantier (Gilbert).	Mayoud.	Terrenoire.	Fiszb.	Loc.	Vizet.
Gastines (de).	Mesmin.	Tissandier.	Forni.	Lucas.	Weber (Claude).
Gerbet.	Messmer.	Torre.	Franceschl.	Madrelle.	Zuccarelli.
Ginoux.	Métayer.	Turco.			
Girard.	Meunier.	Valbrun.			
Gissinger.	Michel (Yves).	Valenet.			
Glou (André).	Mme Missoffe	Valléix.			
Godefroy.	(Hélène).	Vauclair.			
Godon.	Montagne.	Verpillière (de la).			
Goulet (Daniel).	Morellon.	Vitter.			
Graziani.	Mourot.	Vivien (Robert).			
Grimaud.	Muller.	André.			
Grussenmeyer.	Narquin.	Voilquin.			
Guéna.	Nessler.	Voisin.			
Guermeur.	Neuwirth.	Wagner.			
Guillermin.	Noal.	Weber (Pierre).			
Guilliod.	Nungesser.	Weilman.			
Hamel.	Offroy.	Weisenhorn.			
Hamelin (Jean).	Ollivro.				

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.	Arraut.	Bayou.
Abadie.	Aumont.	Beck (Guy).
Alfonsi.	Baillet.	Benoist.
Allainmat.	Ballanger.	Bernard.
Andrieu.	Balmigère.	Berthelot.
(Haute-Garonne).	Barb.	Berthouin.
Andrieux.	Bardol.	Besson.
(Pas-de-Calais).	Barel.	Billoux (André).
Ansart.	Barthe.	Billoux (François).
Antagnac.	Bastide.	Blanc (Maurice).

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Mohamed.	Roux.
Dahalani.	Montredon.	Zeller.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Gaussin, Hunault, Krieg et Sanford.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Douarrec, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Cerneau à M. Le Cabellec

(1) Se reporter à la liste ci-après, des députés ayant délégué leur vote.